

N°33

11 SEPT.
2003

Page 1853
à 1952

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

ministère

jeunesse
éducation
recherche



ORGANISATION GÉNÉRALE

- 1859 **Administration centrale du MEN** (RLR : 120-1)
Attributions de fonctions.
A. du 25-8-2003 (NOR : MENA0301819A)
- 1860 **Administration académique** (RLR : 140-2g)
Délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux vice-recteurs de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, des îles Wallis et Futuna et de Mayotte en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré.
A. du 31-7-2003. JO du 12-8-2003 (NOR : MENP0301592A)
- 1861 **CNDP** (RLR : 151-0)
Comité technique paritaire commun au CNDP et aux CRDP.
A. du 4-9-2003 (NOR : MENF0301900A)

RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

- 1862 **Gestion des établissements** (RLR : 363-5d)
Pourcentage des tarifs de pension et de demi-pension des lycées et collèges correspondant à la participation des familles à la rémunération des personnels d'internat - année 2004.
A. du 4-7-2003. JO du 24-7-2003 (NOR : MENF0301535A)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 1863 **École normale supérieure** (RLR : 441-0b)
Conditions d'admission à l'École normale supérieure.
A. du 11-8-2003. JO du 26-8-2003 (NOR : MENS0301855A)
- 1864 **ENS de Fontenay - Saint-Cloud** (RLR : 441-0c)
Programme des concours d'admission - session 2004.
A. du 11-8-2003. JO du 26-8-2003 (NOR : MENS0301854A)
- 1869 **Diplômes comptables** (RLR : 431-8f)
Liste des titres ou diplômes français ouvrant droit à dispense d'épreuves du DPECF, du DECF et du DESCF.
A. du 4-8-2003. JO du 14-8-2003 (NOR : MENS0301773A)
- 1870 **École de commerce européenne Bordeaux-Lyon** (RLR : 443-0)
Autorisation à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.
A. du 4-8-2003. JO du 14-8-2003 (NOR : MENS0301775A)
- 1870 **ESDES** (RLR : 443-0)
Autorisation à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.
A. du 4-8-2003. JO du 14-8-2003 (NOR : MENS0301771A)

- 1870 **École européenne de gestion de Paris** (RLR : 443-0)
Autorisation à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.
A. du 4-8-2003. JO du 14-8-2003 (NOR : MENS0301774A)
- 1871 **Enseignement supérieur** (RLR : 453-0)
Décisions des sections disciplinaires.
Décisions du 6-11-2002 au 13-6-2003 (NOR : MENS0301888S)
- 1873 **Classes préparatoires aux grandes écoles** (RLR : 470-0)
Liste des CPGE scientifiques, économiques et commerciales, littéraires et des classes préparant aux DPECF et DECF - année 2003-2004.
Liste du 4-9-2003 (NOR : MENS0301562K)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 1915 **Organisation pédagogique des établissements** (RLR : 510-1)
Éducation prioritaire : des objectifs et des méthodes pour lutter contre la fracture scolaire et élaborer les contrats de réussite scolaire.
C. n° 2003-133 du 1-9-2003 (NOR : MENE0301905C)

PERSONNELS

- 1921 **Hygiène et sécurité** (RLR : 610-8 ; 630-2)
Conditions de rattachement à l'IGAENR des agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics de l'État d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.
A. du 30-7-2003. JO du 8-8-2003 (NOR : MENA0301457A)
- 1922 **Conseil national des universités** (RLR : 710-3)
Liste des sections, des sous-sections et des options, et nombre des membres de chaque sous-section des groupes du Conseil national des universités pour les disciplines médicales et odontologiques.
A. du 9-7-2003. JO du 19-8-2003 (NOR : MENP0301499A)
- 1926 **Enseignement privé sous contrat** (RLR : 531-7)
Promotions de maîtres contractuels ou agréés - année 2003-2004.
A. du 1-8-2003. JO du 12-8-2003 (NOR : MENF0301671A)
- 1926 **Listes d'aptitude** (RLR : 726-0)
Répartition des emplois ouverts en 2003 pour l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles par la voie de l'inscription sur listes d'aptitude.
A. du 16-7-2003. JO du 29-7-2003 (NOR : MENP0301549A)

- 1929 **Examen professionnel** (RLR : 716-0)
Accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe - année 2003.
A. du 4-8-2003. JO du 14-8-2003 (NOR : MENA0301762A)
- 1930 **Concours** (RLR : 622-5d)
Concours externe et interne de recrutement d'attachés
d'administration scolaire et universitaire - année 2004.
A. du 4-9-2003 (NOR : MENA0301903A)
- 1931 **Examen professionnel** (RLR : 621-7)
Accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle
du corps des SASU du MEN.
A. du 23-7-2003. JO du 2-8-2003 (NOR : MENA0301606A)
- 1932 **Examen professionnel** (RLR : 624-1)
Technicien de laboratoire de classe supérieure des établissements
d'enseignement du MEN - année 2004
A. du 4-9-2003 (NOR : MENA0301913A)
- 1933 **Enseignement primaire** (RLR : 723-1)
Suppression d'écoles annexes.
A. du 23-7-2003. JO du 2-8-2003 (NOR : MENE0301545A)
- 1933 **CNESER** (RLR : 710-2)
Convocation du CNESER statuant en matière disciplinaire.
Décision du 1-9-2003 (NOR : MENS0301862S)
- 1933 **CNESER** (RLR : 710-2)
Convocation du CNESER statuant en matière disciplinaire.
Décision du 1-9-2003 (NOR : MENS0301863S)

JEUNESSE

- 1934 **Centres de vacances et de loisirs** (RLR : 961-0)
Pratique de la voile : brevet de patron d'embarcation.
Instruction n° 03-113 JS du 4-7-2003 (NOR : MENJ0301908X)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 1935 **Nomination**
IGEN.
D. du 18-7-2003. JO du 19-7-2003 (NOR : MENI0301151D)
- 1935 **Nomination**
IGAENR.
D. du 18-7-2003. JO du 19-7-2003 (NOR : MENI0301191D)
- 1936 **Admission à la retraite**
IGAENR.
Arrêtés du 7-8-2003. JO du 15-8-2003
(NOR : MENI0301815A et NOR : MENI0301818A)
- 1936 **Admission à la retraite**
IGAENR.
Arrêtés du 7-8-2003. JO du 15-8-2003
(NOR : MENI0301820A et NOR : MENI0301822A)

- 1936 **Nomination**
Secrétaire générale d'académie.
A. du 7-7-2003. JO du 9-8-2003 (NOR : MEND0301716A)
- 1937 **Cessation de fonctions et nomination**
Directeur d'IUFM.
A. du 4-8-2003. JO du 14-8-2003 (NOR : MENS0301772A)
- 1937 **Nomination**
Directeur de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse.
A. du 11-8-2003. JO du 26-8-2003 (NOR : MENS0301864A)
- 1937 **Nominations**
Maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers stagiaires - année 2003.
A. du 7-8-2003 (NOR : MENP0301907A)
- 1944 **Nominations**
Coordonnateurs à la formation continue dans l'enseignement supérieur.
A. du 30-7-2003. JO du 9-8-2003 (NOR : MENS0301695A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1946 **Vacance de fonctions**
Directeur de l'École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux.
Avis du 31-7-2003. JO du 31-7-2003 (NOR : MENS0301609V)
- 1946 **Vacance de fonctions**
Directeur de l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon.
Avis du 30-8-2003. JO du 30-8-2003 (NOR : MENS0301721V)
- 1947 **Vacance d'emploi**
Secrétaire général de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris III.
Avis du 27-8-2003. JO du 27-8-2003 (NOR : MEND0301872V)
- 1948 **Vacance d'emploi**
SGASU de l'inspection académique des Hauts-de-Seine.
Avis du 28-8-2003. JO du 28-8-2003 (NOR : MEND0301870V)
- 1949 **Vacance de poste**
CASU à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA).
Avis du 1-9-2003 (NOR : MEND0301948V)
- 1950 **Vacance de poste**
Agent comptable au lycée des îles Wallis et Futuna.
Avis du 1-9-2003 (NOR : MENA0301936V)

Le B.O. sur internet

Le Bulletin officiel du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est en ligne sur le site internet : www.education.gouv.fr/bo depuis le 11 juin 1998.

On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.

Ce service offre trois possibilités :

- la consultation en ligne,
- le téléchargement,
- l'abonnement thématique.

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche pour un an.
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		77 €	127 €	105,5 €	

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Établissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Pierre Maurel - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef :** Jacques Aranas - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Micheline Burgos - **Préparation technique :** Monique Hubert - **Chef-maquetiste :** Bruno Lefebvre - **Maquetistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** **Délégation à la communication**, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS :** CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une publication du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

ORGANISATION GÉNÉRALE

**ADMINISTRATION
CENTRALE DU MEN**

NOR : MENA0301819A
RLR : 120-1

ARRÊTÉ DU 25-8-2003

**MEN
DPMA C1**

Atributions de fonctions

Vu D. n° 87-389 du 15-6-1987 ; D. n° 2002-959 du 4-7-2002 ; A. du 16-4-2003 mod.

Article 1 - L'arrêté du 16 avril 2003 modifié portant attributions de fonctions à l'administration centrale du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est modifié ainsi qu'il suit :

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (DES)

B - Service des établissements

Sous-direction de l'aménagement et de la carte universitaires

Au lieu de : N...

Lire : Mme Christine Coste, administratrice civile

DIRECTION DE LA RECHERCHE (DR)

B - Mission de la culture et de l'information scientifiques et techniques et des musées

DR B 3 - Bureau des musées et du patrimoine scientifique et technique
Chef du bureau

Au lieu de : M. Laurent Péru, agent contractuel

Lire : M. Roland Bertrand, ingénieur de recherche

DIRECTION DES PERSONNELS, DE LA MODERNISATION ET DE L'ADMINISTRATION (DPMA)

A - Service du pilotage des services académiques et de la modernisation

Sous-direction du pilotage de l'informatique

Au lieu de : N...

Lire : M. Alec Charras, agent contractuel

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ)

A - Sous-direction des affaires juridiques de l'enseignement scolaire

DAJ A 3 - Bureau des affaires générales

Chef du bureau

Au lieu de : N...

Lire : Mme Réjane Lantigner, attachée d'administration centrale.

Article 2 - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 25 août 2003

Le ministre de la jeunesse,

de l'éducation nationale et de la recherche

Luc FERRY

**ADMINISTRATION
ACADÉMIQUE**

NOR : MENP0301592A
RLR : 140-2g

ARRÊTÉ DU 31-7-2003
JO DU 12-8-2003

MEN
DPE A1

Délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux vice-recteurs de Nouvelle- Calédonie, de Polynésie française, des îles Wallis et Futuna et de Mayotte en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré

Vu code de l'éducation ; L. n° 96-312 du 12-4-1996, not. art. 94 ; L. n° 83-634 mod., not. art. 13, ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod., not. chapitre V ; L. n° 96-313 du 12-4-1996, not. art. 5 ; D. n° 60-403 du 22-4-1960 mod. ; D. n° 68-503 du 30-5-1968 mod. ; D. n° 70-738 du 12-8-1970 mod. ; D. n° 72-580 du 4-7-1972 mod. ; D. n° 72-581 du 4-7-1972 mod. ; D. n° 72-582 du 4-7-1972 mod. ; D. n° 72-583 du 4-7-1972 mod. ; D. n° 80-627 du 4-8-1980 mod. ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod. ; D. n° 85-986 du 16-9-1985 mod. ; D. n° 91-290 du 20-3-1991 mod. ; D. n° 92-1189 du 6-11-1992 mod. ; D. n° 94-874 du 7-10-1994 mod. par D. n° 2003-67 du 20-1-2003 ; D. n° 99-941 du 12-11-1999 ; convention n° 214-99 du 19-7-1999

Article 1 - Délégation permanente de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation est donnée, pour prononcer à l'égard des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré et aux personnels stagiaires de ces mêmes corps, hormis ceux en position de détachement :

I - Aux vice-recteurs de Nouvelle-Calédonie, des îles Wallis et Futuna, de Mayotte et, sous réserve des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, au vice-recteur de Polynésie-française, les décisions relatives :

1. Aux congés de maladie, de longue maladie et de longue durée, sauf lorsque l'avis du Comité médical supérieur est requis ;
2. Aux congés de maternité, de paternité et d'adoption ;
3. Au congé parental et au congé de présence parentale ;

4. Au mi-temps thérapeutique, sauf lorsque l'avis du Comité médical supérieur est requis ;
5. Au congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
6. Au congé accordé au fonctionnaire de moins de vingt-cinq ans pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives de plein air, prévu au 8° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;
7. Au congé pour siéger comme représentant d'une association, d'une mutuelle, d'une instance, consultative ou non, instituée par une disposition législative ou réglementaire, prévu au 10° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;
8. À la mise en position "accomplissement du service national" et au congé pour accomplir une période d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle prévu par l'article 53 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;
9. Au congé administratif prévu par les décrets n° 96-1026 et n° 96-1027 du 26 novembre 1996 ;
10. À l'indemnité d'éloignement prévue par le décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 ;
11. Aux autorisations spéciales d'absence prévues par le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 ;
12. Aux congés prévus aux articles 18, 19 et 23 du décret du 7 octobre 1994 susvisé ;
13. À la reconnaissance de l'état d'invalidité temporaire, au versement de l'allocation d'invalidité temporaire et au versement de la majoration pour tierce personne ;
14. À la délivrance des ordres de mission ou de déplacement et aux autorisations et accords prévus par les décrets n° 86-816 du 12 mars 1986 et n° 98-844 du 22 septembre 1998 ;
15. À l'ouverture du droit à la prise en charge des frais et au versement des indemnités relatifs aux déplacements et, le cas échéant, au versement des avances auxquelles ils peuvent donner lieu, prévus par les décrets n° 86-816 du 12 mars 1986 et n° 98-844 du 22 septembre 1998 ;
16. À l'attribution de l'échelonnement indiciaire prévu pour les professeurs bi-admissibles à

l'agrégation ;

17. Aux autorisations de cumul de rémunérations publiques et aux autorisations de cumul d'emploi public et d'activité privée lucrative ;
18. À la cessation progressive d'activité.

II - Aux vice-recteurs de Nouvelle-Calédonie et de Mayotte, pour les corps de personnels qui disposent d'une commission administrative paritaire locale, les premières et les nouvelles affectations des personnels nommés dans l'enseignement secondaire au sein de ces deux collectivités, ainsi que les décisions relatives :

1. À l'exercice des fonctions à temps partiel, y compris le temps partiel annualisé ;
2. Au mi-temps de droit pour raisons familiales et au service à temps partiel de droit ;
3. Au congé de formation professionnelle ;
4. Au congé pour formation syndicale ;
5. À la disponibilité, sauf lorsque l'avis du

Comité médical supérieur est requis ;
6. Au congé de fin d'activité.

Article 2 - Pour les personnels mis à la disposition de la Polynésie française dans le cadre de la convention conclue entre l'État et le territoire de la Polynésie française en application de l'article 94 de la loi n° 96-312 du 12 avril 1996, les dispositions du I de l'article 1er ci-dessus s'appliquent au vice-recteur sous réserve des stipulations de ladite convention.

Article 3 - Les vice-recteurs de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie-française, de Mayotte et des îles Wallis et Futuna sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 2003

Le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche

CNDP

NOR : MENF0301900A
RLR : 151-0

ARRÊTÉ DU 4-9-2003

MEN
DAF A4

Comité technique paritaire commun au CNDP et aux CRDP

Vu D. n° 82-452 du 28-5-1982 ; D. n° 2001-25 du 8-1-2001 ; D. n° 2002-548 du 19-4-2002 ; A. du 18-7-2001 mod. par A. du 23-4-2003

Article 1 - À l'article premier de l'arrêté du 18 juillet 2001 susvisé, s'agissant des membres titulaires, les mots : "le directeur du centre départemental de documentation pédagogique du Finistère", sont **remplacés** par les mots : "le directeur du centre départemental de

documentation pédagogique du Val-d'Oise".

Article 2 - Le directeur général du Centre national de documentation pédagogique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 4 septembre 2003

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Pour le directeur des affaires financières,
La chef de service, adjointe au directeur
Marie-Anne LÉVÊQUE

RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

**GESTION
DES ÉTABLISSEMENTS**

**NOR : MENF0301535A
RLR : 363-5d**

**ARRÊTÉ DU 4-7-2003
JO DU 24-7-2003**

**MEN
DAF A3**

Pourcentage des tarifs de pension et de demi-pension des lycées et collèges correspondant à la participation des familles à la rémunération des personnels d'internat - année 2004

Vu code de l'éducation, not. art. L421-16 ; D. n° 85-349 du 20-3-1985 pris pour applic. de art. 14-VI de L. n° 83-663 du 22-7-1983 (art. L. 211-4 du code de l'éducation) ; D. n° 86-164 du 31-1-1986 mod. par D. n° 93-164 du 2-2-1993, not. art. 44 ; D. n° 2000-992 du 6-10-2000 modifiant D. n° 85-934 du 4-9-1985, not. art. 2

Article 1 - La part des tarifs de pension et de demi-pension acquittés par les familles, consacrée aux dépenses de rémunération des personnels d'internat et de demi-pension est

fixée, pour l'année 2004, ainsi qu'il suit :
- 22,50 % lorsque la fabrication des repas est assurée par le service annexe d'hébergement d'un établissement d'enseignement ;
- 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire de service autre qu'un établissement d'enseignement.

Article 2 - Le directeur des affaires financières est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 2003
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Le directeur des affaires financières
Michel DELLACASAGRANDE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

**ÉCOLE NORMALE
SUPÉRIEURE**

NOR : MENS0301855A
RLR : 441-0b

ARRÊTÉ DU 11-8-2003
JO DU 26-8-2003

**MEN
DES A10**

Conditions d'admission à l'École normale supérieure

*Vu L. du 23-12-1901 ; L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod.,
not. art. 5 et 5 bis ; D. n° 87-695 du 26-8-1987 mod.,
not. art. 25 ; D. n° 94-874 du 7-10-1994 ; A. du 27-11-
1998 mod. ; avis du CNESER du 21-7-2003*

Article 1 - L'arrêté du 27 novembre 1998 susvisé est **modifié** conformément aux articles 2 à 9.

Article 2 - Au premier alinéa de l'article 2, les mots : "trois concours" sont **remplacés** par les mots : "deux concours".

Article 3 - Aux articles 2 et 4, le point 3 : "3. Troisième concours" est **supprimé**.

Article 4 - Au dernier alinéa de l'article 6, les mots : "aux deuxième et troisième concours" sont **remplacés** par les mots : "au deuxième concours".

Article 5 - L'article 7 est **modifié** comme suit :
I - Au point 2, les mots : "Deuxième et troisième concours" sont **remplacés** par les mots : "Deuxième concours".

II - Le point 3 "3. Troisième concours" est **supprimé**.

Article 6 - À l'article 9, les mots : "et du troisième" sont **supprimés**.

Article 7 - L'article 12 est **modifié** comme suit :
I - Le troisième alinéa est **supprimé**.

II - Au quatrième alinéa, les mots : "Les épreuves orales d'admission des premier, deuxième et

troisième concours" sont **remplacés** par les mots : "Les épreuves orales d'admission des premier et deuxième concours".

Article 8 - L'article 14 est **modifié** comme suit :
I - Au I, le paragraphe 6.8 est **remplacé** par les dispositions suivantes :

"6.8 Composition d'histoire et théorie des arts (durée 6 heures).

Programme défini par arrêté du ministre, renouvelé par moitié chaque année, comportant deux questions."

II - Au I, après le paragraphe 6.8, il est **ajouté** les deux paragraphes suivants :

"6.9 Composition d'études cinématographiques (durée 6 heures).

Programme défini par arrêté du ministre, renouvelé par moitié chaque année, comportant deux questions.

6.10 Composition d'études théâtrales (durée 6 heures).

Programme défini par arrêté du ministre, renouvelé chaque année, comportant deux questions."

III - Au II, les paragraphes 6.7 et 6.8 sont **remplacés** par les dispositions suivantes :

"6.7 Épreuve de musicologie en deux parties : technique musicale (écriture musicale) (durée : 15 minutes, préparation : 2 heures) et commentaire d'écoute d'une œuvre musicale (durée : 45 minutes sans préparation).

6.8 Commentaire d'œuvre d'art (durée : 30 minutes, préparation : 1 heure) incluant un entretien

avec le jury permettant de vérifier, outre la qualité de l'approche esthétique et critique du candidat, sa connaissance de quelques notions techniques de base associées au médium de l'œuvre."

IV - Au II, après le paragraphe 6.8, il est **ajouté** les deux paragraphes suivants :

"6.9 Commentaire d'un extrait de film (durée : 30 minutes, préparation : 1 h 30) incluant un entretien avec le jury permettant de vérifier non seulement la qualité de l'approche esthétique et critique du candidat mais également sa maîtrise de quelques notions essentielles de la technique cinématographique.

6.10 Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce d'un des auteurs dramatiques du programme (durée : 30 minutes, préparation : 1 h 30), cette pièce ne figurant pas au programme limitatif de l'épreuve figurant à l'article 14 (1.6.10). Au texte proposé pourra être jointe une représentation du même extrait sur support audiovisuel. Le candidat propose un moment de

lecture d'un passage de l'extrait au début, au cours ou à la fin de son commentaire. Celui-ci est suivi d'un entretien avec le jury permettant d'évaluer la maîtrise par le candidat de quelques notions essentielles du langage théâtral et de l'histoire de la dramaturgie."

Article 9 - Le chapitre III "Troisième concours (accès en première année)", correspondant aux articles 21 à 23, est **supprimé**.

Article 10 - Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 2003
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Par empêchement du directeur
de l'enseignement supérieur,
Le chef de service
Jean-Pierre KOROLITSKI

**ENS DE FONTENAY -
SAINT-CLOUD**

NOR : MENS0301854A
RLR : 441-0c

**ARRÊTÉ DU 11-8-2003
JO DU 26-8-2003**

**MEN
DES A10**

Programme des concours d'admission - session 2004

*Vu D. n° 87-696 du 26-8-1987 mod. ; A. du 7-1-2002 ;
avis du CNESER du 21-7-2003*

Article 1 - Le programme des épreuves du concours d'admission à l'École normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud pour la session 2004 dans les séries lettres et arts, langues vivantes et sciences humaines est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 - L'arrêté du 30 août 2002 fixant le programme des épreuves du concours d'admission à l'École normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud pour la session 2003

dans les séries lettres, langues vivantes et sciences humaines est **abrogé**.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 2003
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Par empêchement du directeur
de l'enseignement supérieur,
Le chef de service
Jean-Pierre KOROLITSKI

A **nnexe**

PROGRAMME D'ADMISSION À L'ENS LETTRES ET SCIENCES HUMAINES - SESSION 2004

SÉRIES "LETTRES ET ARTS", "LANGUES VIVANTES", "SCIENCES HUMAINES"

Littérature française

- a) Corneille, *La place royale*, Paris, Flammarion, 2001, GF n° 1116. ISBN 2-8-71116-4.
- b) Crébillon, Claude-Prosper Jolyot de, *La nuit et le moment et Le hasard au coin du feu*, Garnier Flammarion, 1993, GF n° 736. ISBN 2-8-70736-1.
- c) Flaubert, *L'éducation sentimentale*, édition Pierre-Marc de Biasi, Le livre de poche classique, 2002. ISBN 2-253-01069-3.
- d) Michaux, Henri, *Plume précédé de Lointain intérieur*, Paris, Gallimard, Poésie n° 201. ISBN 2-7-32317-X.

Arts

1 - Études cinématographiques

- a) Le montage.
- b) La "nouvelle vague" (1957-1963).

2 - Études théâtrales

- a) Corneille, *Trois discours sur le poème dramatique*, Paris, Flammarion, 1999, GF -dossier. ISBN 2-8-71025-7.
Corneille, *Rodogune in Théâtre complet*, tome 2, Paris, Dunod, 1995. ISBN 2-10-201943-0.
- b) Brecht, *Petit Organon pour le théâtre*, édition l'Arche, 1997. ISBN 2-85181-172-X.
Brecht, *Le Cercle de craie caucasien*, édition l'Arche, 1983. ISBN 2-85181-206-8.

3 - Histoire des arts

- a) Le paysage.
- b) Art et monument depuis 1945.

4 - Musique

- a) Une nouvelle pensée du théâtre lyrique : les drames musicaux de Richard Wagner
Partition : *L'Or du Rhin*, édition Eulenburg.
- b) Le clavecin en Angleterre de William Byrd à Thomas Tomkins : évolution de l'instrument et constitution du répertoire. Œuvre de référence : *Fitzwilliam Virginal Book*, édition Dover, 2 volumes, ISBN 0-486-21068-5 (n° 1). ISBN 0-486-21069-3 (n° 2).

Philosophie

1 - Programme commun à tous les candidats

- L'art.

2 - Programme complémentaire pour l'option philosophie

1 - Questions

- a) La raison.
- b) L'infini.

2 - Auteurs

- a) Platon, *Phédon*, Paris, Flammarion, 1991, GF n° 489. ISBN 2-8-70489-3.
- b) Hegel, *Préface de La phénoménologie de l'esprit*, édition et trad. par Jean-Pierre Lefebvre, Paris, Flammarion, 1996, GF n° 953. Éd. bilingue. ISBN 2-8-70953-4.

Histoire

1 - Programme commun à tous les candidats

- L'Espagne au XVIème siècle.

2 - Programme complémentaire pour l'option histoire/géographie

- Les relations entre communautés grecques dans le monde méditerranéen (750-446).

- Économie et société aux États-Unis (début des années 1890 - début des années 1980).

Géographie

1 - Programme commun à tous les candidats

- L'Asie du Sud-Est (Myanmar, Thaïlande, Laos, Cambodge, Vietnam, Philippines, Indonésie, Malaisie, Singapour, Brunei, Timor oriental).

2 - Programme complémentaire pour l'option histoire-géographie

- **À l'écrit** : un commentaire de documents géographiques relatifs à la France métropolitaine. Le document de base est une carte topographique. À l'appui du commentaire de celle-ci, le jury peut proposer un extrait de carte topographique (à une autre échelle ou d'une autre édition) ou un carton géologique adapté.

- **À l'oral** : un commentaire de carte topographique au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème portant sur la France (DOM compris). La carte est accompagnée de documents complémentaires (cartes d'autres éditions ou d'autre échelle, cartes thématiques, photographies, statistiques, extraits de textes...).

Explications d'auteurs

A - Auteurs anciens (option lettres classiques)

1 - Grec

a) Eschyle, *Les Perses* (sauf les vers 65-139, 256-289, 548-597, 633-680, 852-1077), Paris, Belles Lettres, 2000, Collection Classiques en poche, n° 55. ISBN 2-251-79956-7.

b) Platon, *La république*, livres II et III jusqu'à 392c (fin du chapitre V), Paris, Belles Lettres, 1989, Collection des universités de France, tome VI. ISBN 2-251-00220-0.

2 - Latin

a) Cicéron, *Catilinaires*, 1 à 4, Paris, Belles Lettres, 1969, Collection des universités de France. ISBN 2-251-01061-0.

b) Claudien, *Le rapt de Proserpine*, livres 1 et 2, Paris, Belles Lettres, 1991, Collection des universités de France.

B - Auteurs français (option lettres modernes)

a) Maurice Scève, *Délie*, Paris, Gallimard, 1984, Poésie. ISBN 2-7-32252-1.

b) Molière, *Tartuffe*, Flammarion, 1999, GF classique n° 995. ISBN 2-8-70995-X.

C - Auteurs étrangers (option langues vivantes)

1 - Auteurs de langue allemande

a) Friedrich von Schiller, *Maria Stuart*, Reclam Verlag, 2001. ISBN 15-3-200064-5.

b) Clemens Brentano, *Gedichte*, Reclam Verlag, 1995. ISBN 15-3-198669-8.

c) Thomas Bernhard, *Ein Kind*, DTV, 1985. ISBN 3-423-10385-X.

2 - Auteurs de langue anglaise

a) William Shakespeare, *The Winter's Tale*, Ed. Stephen Orgel, Oxford university press, 1996, Oxford world's classics. ISBN 15-3-198677-6.

b) Henry Fielding, *Tom Jones*, Ed. S. Baker, London, Norton, 1995, Norton Critical Edition. ISBN 0-393-96594-5.

c) Wystan Hugh Auden, Les poèmes :

- "Now Through Night's Caressing Grip"

- "Under Which Lyre"

- "Song : The Chimney Sweepers"
- "Give Up Love"
- "Lullaby : Lay Your Sleeping Head, My Love"
- "Funeral Blues"
- "O Tell Me the Truth About Love"
- "Carry Her over the Water".

In *As I Walked Out One Evening*, London, Faber and Faber, 1996. ISBN 0-571-17898-7.

3 - Auteurs de langue arabe

- a) Naguib Mahfouz : 1998 : **ابن المقفع : كلية ودمنة بأي عمل على ابتائكل اراد**
نجيب محفوظ ، المصاحف : دار مصر للكتاب : القاهرة . . .
- b) Ibn al-Muqaffa' : *Kalf la wa Dimna*, Dar el kutub el ilmiya, 1998. ISBN 2745100416

4 - Auteurs de langue chinoise

- a) Lao She 老舍, *Chaguan* 茶馆, Beijing, édition Renmin Wenxue Chubanshe 人民文学出版社, 1998, 66 p. ISBN 7-02-001857-2.
 Traduction française : *Maison de thé*, Beijing, édition en langues étrangères, 2002. ISBN 7-119-02968-1.
- b) A Cheng 阿城, *Qiwang* 棋王, [Toute édition].
 (Première parution dans *Shanghai wenxue* 上海文学, 1984, n° 7).
 Traduction française : *Le roi des échecs* dans *Les Trois Rois*, L'aube, 1994. ISBN 2-87678-188-3.

5 - Auteurs de langue espagnole

- a) Jorge Manrique, *Coplas por la muerte de su padre*, in : *Poesía*, édition Vicente Beltrán, Barcelone : Crítica, 2000, (Biblioteca clásica, 15). ISBN 84-8432-048-0.
- b) Miguel de Cervantes, *El retablo de las maravillas* et *La cueva de Salamanca*, in : *Entremeses*, édition Nicholas Spadaccini, Madrid : Cátedra, 2000, Letras hispánicas, 162. ISBN 84-376-0346-3.
- c) Juan Rulfo, *Pedro Páramo*, édition José Carlos González Boixo, Madrid : Cátedra, 2002, Letras hispánicas, 189. ISBN 84-376-0418-4.

6 - Auteurs de langue grecque moderne

- a) Μάρω Δ ούκα , *Εις τον πάτο τη ς εικόνας*, 'Αθήνα Κέ δρος, 1990.
 Maro Douka, *Is ton pato tis ikonas*, Athènes, Kedros, 1990. ISBN 960-04-0434-8.
- b) Γεώργιος Βιζυηνός, « Αί συνέπειαι ι τη ς πα λα ια ς ι storiaς », 1884.
 Georges Vizyinos, *E sinépié tis paléas istorias*, 1884.
 Utiliser de préférence l'édition : Γ. Μ. Βιζυηνός, *Νεοελληνικά διηγήματα*, έπιμ. : Π. Μουλλά ς, 'Αθήνα, Έ ρ μ η ς , 1980, réédition par Έ σ τια , 2001.
 G.M. Vizyinos, *Néoéllinika diligimata*, épim. P. Moullas, Athènes, Hestia, 2002, p. 104-167. ISBN 960-05-0563-2

7 - Auteurs de langue hébraïque

a) Bible : Ecclésiaste, chapitres 1 et 3.

b) Yehuda Amichai, (*'Akšav u-va-yamim ha-ašerim*) מִירְחָא מִימְיָו וְיִשְׁכֵּעַ, première partie du recueil (*Širim*) מִירִישׁ 1948-1962, Jérusalem/Tel-Aviv, édition Shoken, 1974, p. 9 à 59.

c) Ya'akov Shabtai, quatre nouvelles extraites du recueil (*Ha-dod Peres mamri*), אִירָמָּן אָרַפּ הוּדָה, Tel-Aviv, Sifriyat Po'alim, 1972 : (*Ha-dod Šmu'el*) הוּדָה לְאוֹמֵשׁ (p. 40-52), (*Zikron Dvarim*) מִירְבֵּד וְיִרְכּוּ (p. 60-69), (*Qordoba*) הַבּוֹדְרוֹק (p. 70-92), (*Histalqut*) הוֹקְלֶסְתָּה (p. 185-194).

8 - Auteurs de langue italienne

a) Francesco Petrarca, *Canzoniere*, 1, 12, 31, 35, 41, 42, 90, 126, 128, 134, 189, 279, édition au choix.

b) - Giorgio Vasari, *Le vite de' più eccellenti architetti, pittori, et scultori italiani, da Cimabue, insino a' tempi nostri* (nell'edizione per i tipi di Lorenzo Torrentino, Firenze, 1550), a cura di Luciano Bellosi e Aldo Rossi, presentazione di Giovanni Previtali, Torino, Einaudi, 1991, 2 vol. - ISBN 7-2-20187-X.

- Giovanni Cimabue : depuis le début (p. 103) jusqu'à "...et utile certo grandissimo" (p. 104) ;

- Giotto : depuis "Finite queste opere si condusse a Ascesi" (p. 121) jusqu'à "...meritamente se le convengono." (p. 122) ;

- Buonamico Buffalmacco : depuis le début (p. 144) jusqu'à "...il colore medesimamente mantenne." (p. 146) ;

- Masaccio : depuis le début jusqu'à "...si dimostrano vive e vere che contraffatte." (p. 266) ;

- Filippo Brunelleschi : depuis "Venne l'anno MCCCCXX..." (p. 287) jusqu'à "...i Consoli e gli operai." (p. 289) ;

- Donato : depuis "Nella chiesa medesima..." (p. 312) jusqu'à "...et a me i contadini." (p. 313) ;

- Piero della Francesca : depuis "E fu condotto in Arezzo..." (p. 340) jusqu'à "...che egli aveva tanto illustrata." (p. 341) ;

- Lionardo da Vinci : depuis "Prese Lionardo..." jusqu'à "per non essere il vivo altrimenti." (p. 552) ;

- Rafael da Urbino : depuis "Laonde veramente..." (p. 623) jusqu'à "...la più rara." (p. 624) ;

- Michelangelo Bonarroti : depuis "Onde, scoperto questo Giudizio..." (p. 907) jusqu'à "... non furono dipinti." (p. 908).

c) Carlo Collodi, *Pinocchio*, édition au choix.

d) Erri de Luca, *Montedidio*, Feltrinelli, 2001. ISBN 7-2-20180-1.

9 - Auteurs de langue japonaise

a) 永井荷風、「ふらんす物語」、新潮文庫、新潮社、1951年、

Kafū Nagai, *Furansu monogatari*, coll. Shinchō, Shinchōsha, 1951. ISBN 4-10-106901-8.

b) 坂口安吾、「二流の人」、「桜の森の満開の下」収録、文芸文庫、講談社、1989年、

Ango Sakaguchi, *Niryū no hito*, in *Sakura no mori no mankai no shita*, coll. Bungei, Kōdansha, 1989. ISBN 4-06-196042-3.

c) 坂口安吾、「梟雄」、「桜の森の満開の下」収録、文芸文庫、講談社、1989年、

Ango Sakaguchi, *Kyōyū*, in *Sakura no mori no mankai no shita*, coll. Bungei, Kōdansha, 1989. ISBN 4-06-196042-3.

10 - Auteurs de langue polonaise

- a) Juliusz Słowacki, *Kordian*, édition laissée au choix du candidat.
- b) Tadeusz Zelenksi Boy, *Słowka*, Biblioteka Narodowa, Wrocław, 1988. ISBN 4-6-19601-6.
- c) Tadeusz Borowski, *Kamienny świat*, Biblioteka Narodowa, Wrocław, 1991. ISBN 4-6-19602-4.

11 - Auteurs de langue portugaise

- a) Luís de Camões, *Os Lusíadas*, I, 1-18 ; III, 118-135 ; IV, 88-104 ; V, 37-61 ; IX, 64-83, édition bilingue, Paris, Robert Laffont, 1992. ISBN 2-221-08243-5.
- b) Machado de Assis, *Dom Casmurro*, São Paulo, Editora Ática, 2002. ISBN 4-6-19601-4.
- c) Eduardo Agualusa, *Nação crioula*, Lisboa, Publicações Dom Quixote, 1997. ISBN 4-6-1960-5.

12 - Auteurs de langue russe

- a) A.S. Puškin, *Skupoj rycar'*, édition au choix.
- b) A.N. Ostrovskij, *Groza*, Izdatel'stvo Olimp, Serija "Škol'naja hrestomatija", Moscou, 2000. ISBN 5-8195-0105-5.
- c) A.I. Solženicyn, *Odin den' Ivana Denisoviča*, YMCA-PRESS, Paris, 1987. ISBN 2-85065-122-2.

DIPLÔMES COMPTABLES

NOR : MENS0301773A
RLR : 431-8f

ARRÊTÉ DU 4-8-2003
JO DU 14-8-2003

MEN -DES A11
BUD

Liste des titres ou diplômes français ouvrant droit à dispense d'épreuves du DPECF, du DECF et du DESCF

Vu ordonnance n° 45-2138 du 19-9-1945 mod. ; D. n° 88-80 du 22-1-1988 abrogeant D. n° 81-537 du 12-5-1981, not. art. 10 ; A. du 17-4-1989 mod. ; avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 17 avril 1989 modifié susvisé est **complété** ainsi qu'il suit :

Au titre II - "Titres et diplômes délivrés soit par l'État, soit par des écoles dont le diplôme est reconnu par l'État", il est **ajouté** après "Brevet de technicien supérieur de comptabilité et gestion d'entreprise ou brevet de technicien supérieur de comptabilité" : "Brevet de technicien supérieur en comptabilité et gestion des organisations".

Article 2 - Cette disposition prend effet à compter de la session 2003 des examens comptables

supérieurs (diplôme préparatoire aux études comptables et financières, diplôme d'études comptables et financières et diplôme d'études supérieures comptables et financières).

Article 3 - Le directeur de l'enseignement supérieur et le directeur général des impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 2003

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement du directeur
de l'enseignement supérieur,

Le chef de service, adjoint au directeur
Jean-Pierre KOROLITSKI

Pour le ministre délégué au budget
et à la réforme budgétaire
et par délégation,

Par empêchement du directeur des impôts,
L'administrateur civil
P. BAUDIER

**ÉCOLE DE COMMERCE
EUROPÉENNE BORDEAUX-LYON**

NOR : MENS0301775A
RLR : 443-0

ARRÊTÉ DU 4-8-2003
JO DU 14-8-2003

**MEN
DES A13**

Autorisation à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

*Vu code de l'éducation, not. art. L. 443-2 et L. 641-5 ;
D. n° 2001-295 du 4-4-2001 ; A. du 8-3-2001 ; avis de
la commission d'évaluation des formations et diplômes
de gestion du 11-2-2003 ; avis du CNESER du 21-7-2003*

Article 1 - L'École de commerce européenne
Bordeaux-Lyon (ECE) est autorisée à délivrer
un diplôme visé par le ministre chargé de
l'enseignement supérieur pour une durée de
deux ans à compter de la rentrée 2003.

Article 2 - Le directeur de l'enseignement
supérieur est chargé de l'exécution du présent
arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la
République française.

Fait à Paris, le 4 août 2003
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Par empêchement du directeur
de l'enseignement supérieur,
Le chef de service, adjoint au directeur
Jean-Pierre KOROLITSKI

ESDES

NOR : MENS0301771A
RLR : 443-0

ARRÊTÉ DU 4-8-2003
JO 14-8-2003

**MEN
DES A13**

Autorisation à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

*Vu code de l'éducation not. art. L. 443-2 et L. 641-5 ;
D. n° 2001-295 du 4-4-2001 ; A. du 8-3-2001 ; avis de
la commission d'évaluation des formations et diplômes
de gestion du 2-4-2003 ; avis du CNESER du 21-7-2003*

Article 1 - L'École supérieure pour le dévelop-
pement économique et social de Lyon
(ESDES) est autorisée à délivrer un diplôme
visé par le ministre chargé de l'enseignement
supérieur pour une durée de deux ans à compter

de la rentrée 2003.

Article 2 - Le directeur de l'enseignement
supérieur est chargé de l'exécution du présent
arrêté qui sera publié au Journal officiel de la
République française.

Fait à Paris, le 4 août 2003
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Par empêchement du directeur
de l'enseignement supérieur,
Le chef de service, adjoint au directeur
Jean-Pierre KOROLITSKI

**ÉCOLE EUROPÉENNE
DE GESTION DE PARIS**

NOR : MENS0301774A
RLR : 443-0

ARRÊTÉ DU 4-8-2003
JO DU 14-8-2003

**MEN
DES A13**

Autorisation à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

*Vu code de l'éducation, not. art. L. 443-2 et L. 641-5 ;
D. n° 2001-295 du 4-4-2001 ; A. du 8-3-2001 ; avis de
la commission d'évaluation des formations et diplômes
de gestion du 11-2-2003 ; avis du CNESER du 21-7-2003*

Article 1 - L'École européenne de gestion de
Paris (EBS) est autorisée à délivrer un diplôme
visé par le ministre chargé de l'enseignement
supérieur pour une durée de trois ans à compter
de la rentrée 2003.

Article 2 - Le directeur de l'enseignement
supérieur est chargé de l'exécution du pré-
sent arrêté, qui sera publié au Journal officiel

de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 2003
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche

et par délégation,
Par empêchement du directeur
de l'enseignement supérieur,
Le chef de service, adjoint au directeur,
Jean-Pierre KOROLITSKI

**ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

NOR : MENS0301888S
RLR : 453-0

DÉCISIONS DU 6-11-2002
AU 13-6-2003

MEN
DES B4

Décisions des sections disciplinaires

Pour les pages 1871 à 1872 :

"Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la liste des personnes sanctionnées ne peut être consultée que sur la version papier du bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale"

NB : la version papier peut être consultée dans les services de documentation du réseau CNDP

:

http://www.cndp.fr/cndp_reseau/default.asp

**CLASSES PRÉPARATOIRES
AUX GRANDES ÉCOLES**

NOR : MENS0301562K
RLR : 470-0

LISTE DU 4-9-2003

MEN
DES A9

Liste des CPGE scientifiques, économiques et commerciales, littéraires et des classes préparant aux DPECF et DECF - année 2003-2004

■ S'agissant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sigles utilisés dans les tableaux ci-après doivent être lus ainsi qu'il suit :

CPGE scientifiques

- MP/SI : mathématiques physique/sciences de l'ingénieur
- PC/SI : physique chimie/sciences de l'ingénieur
- PC/SI pour bac STI : classes de physique chimie/sciences de l'ingénieur réservées aux bacheliers de la série S ayant suivi l'enseignement de technologie industrielle comme matière obligatoire
- PT/SI : physique technologie/sciences de l'ingénieur
- MP : mathématiques physique
- PC : physique chimie
- PSI : physique sciences de l'ingénieur
- PT : physique technologie
- BCPST-VETO : biologie physique chimie et sciences de la Terre - véto
- TSI : technologie et sciences industrielles
- TPC : technologie et physique chimie
- TB : technologie et biologie
- VETO : vétérinaire (uniquement pour les redoublants)
- ATS : technologie industrielle pour techniciens supérieurs

CPGE économiques et commerciales

- SCI : option scientifique
- ECO : option économique
- TC : option technologique

CPGE SCIENTIFIQUES - ANNEE 2003-2004**CLASSES DE PREMIERE ANNEE**

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP/SI	Option informa- tique	PC/SI	PC/SI pour BAC S-ti	PT/SI	BCPST vétó 1ère année	TSI 1ère année	TPC 1ère année	TB 1ère année	ENS Cachan C 1ère année
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1		2							
AIX-MARSEILLE	0130003H	AIX EN PROVENCE	VAUVENARGUES			1		1					
AIX-MARSEILLE	0840003X	AVIGNON	FREDERIC MISTRAL			1							
AIX-MARSEILLE	0840005Z	AVIGNON	PHILIPPE DE GIRARD					1					
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	3	(oi)	2			3				
AIX-MARSEILLE	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN			1		2					
AIX-MARSEILLE	0132733A	MARSEILLE 13	ANTONIN ARTAUD							1			
AIX-MARSEILLE	0130160D	SALON DE PROVENCE	EMPERI (L)			1							
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	2	(oi)	2			1				
AMIENS	0801327H	AMIENS	EDOUARD BRANLY							1			
AMIENS	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D AILLY	1		1							
AMIENS	0600020W	NOGENT SUR OISE	MARIE CURIE					1					
AMIENS	0020049T	ST QUENTIN	PIERRE DE LA RAMEE			1							
BESANCON	0900004R	BELFORT	RAOUL FOLLEREAU					1					
BESANCON	0900002N	BELFORT	CONDORCET			1							
BESANCON	0250007X	BESANCON	VICTOR HUGO	2	(oi)	2							
BESANCON	0250011B	BESANCON	JULES HAAG					1					
BESANCON	0250032Z	MONTBELIARD	VIETTE							1			
BORDEAUX	0640010N	BAYONNE	RENE CASSIN			1							
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	3	(oi)	2			2				
BORDEAUX	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL			1	1	2					
BORDEAUX	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	1		1							
BORDEAUX	0400017B	MONT DE MARSAN	VICTOR DURUY	1									
BORDEAUX	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1	(oi)	2			1				
BORDEAUX	0640057P	PAU	SAINT CRICQ							1			
BORDEAUX	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN			1							
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	2	(oi)				2				
CAEN	0142059M	CAEN	VICTOR HUGO			2							
CAEN	0142131R	CAEN	JULES DUMONT D URVILLE					1					
CAEN	0501828R	CHERBOURG	VICTOR GRIGNARD	1									
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	2	(oi)	2			1				
CLERMONT-FERRAND	0630021F	CLERMONT FERRAND	LA FAYETTE	1			1			1			
CLERMONT-FERRAND	0030026M	MONTLUCON	PAUL CONSTANS					1					
CLERMONT-FERRAND	0630069H	THIERS	JEAN ZAY					1					
CORSE	6200002H	AJACCIO	LAETITIA BONAPARTE					1					

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PC/SI pour BAC S-ti	PT/SI	BCPST vétô 1ère année	TSI 1ère année	TPC 1ère année	TB 1ère année	ENS Cachan C 1ère année
CRETEIL	0930117X	AUBERVILLIERS	LE CORBUSIER					1					
CRETEIL	0930834B	AULNAY SOUS BOIS	VOILLAUME							1			
CRETEIL	0940111K	CACHAN	GUSTAVE EIFFEL					1		1			
CRETEIL	0770920G	CHAMPAGNE SUR SEINE	LA FAYETTE					2					
CRETEIL	0940113M	CHAMPIGNY SUR MARNE	LANGEVIN-WALLON					1					
CRETEIL	0770927P	FONTAINEBLEAU	FRANCOIS 1ER	1		1			1				
CRETEIL	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	2	(oi)	2			1				
CRETEIL	0770930T	MEAUX	HENRI MOISSAN			1							
CRETEIL	0770931U	MEAUX	PIERRE DE COUBERTIN					1					
CRETEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1		1							
CRETEIL	0930125F	ST DENIS	PAUL ELUARD	1		1							
CRETEIL	0940120V	ST MAUR DES FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	2	(oi)	3			3				
CRETEIL	0940121W	ST MAUR DES FOSSES	D ARSONVAL				1						
DIJON	0890003V	AUXERRE	JACQUES AMYOT			1							
DIJON	0710012C	CHALON SUR SAONE	NICEPHORE NIEPCE					1					
DIJON	0710023P	CLUNY	LA PRAT S					1					
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	3	(oi)	2			1				
DIJON	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL					2		1			
DIJON	0580031U	NEVERS	JULES RENARD					1					
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	2	(oi)	2							
GRENOBLE	0740006E	ARGONAY	LOUIS LACHENAL					1					
GRENOBLE	0730013T	CHAMBERY	VAUGELAS	1		1							
GRENOBLE	0730016W	CHAMBERY	MONGE							1			
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	2	(oi)	3			2				
GRENOBLE	0380033E	GRENOBLE	VAUCANSON					2					
GRENOBLE	0260035X	VALENCE	CAMILLE VERNET	1		1							
GRENOBLE	0380092U	VOIRON	FERDINAND BUISSON					1					
GUADELOUPE	9710003B	LES ABYMES	BAIMBRIDGE	0,5		0,5			1				
GUADELOUPE	9710004C	LES ABYMES	CHARLES COEFFIN					1					
LILLE	0590011S	ARMENTIERES	G. EIFFEL					2					
LILLE	0620006V	ARRAS	ROBESPIERRE	1		1			1				
LILLE	0622949U	BOULOGNE SUR MER	MARIETTE	1									
LILLE	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1		1			1				
LILLE	0590071G	DUNKERQUE	JEAN BART	1		1							
LILLE	0590072H	DUNKERQUE	DE L EUROPE					1					
LILLE	0620108F	LENS	CONDORCET	1		1							
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	3	(oi)	2			2				
LILLE	0590121L	LILLE	CESAR BAGGIO			2		2					
LILLE	0590214M	TOURCOING	COLBERT							1			
LILLE	0590212K	TOURCOING	GAMBETTA			1							
LILLE	0590221V	VALENCIENNES	HENRI WALLON	2	(oi)	2							
LILLE	0590223X	VALENCIENNES	DU HAINAUT					1		1			
LIMOGES	0190010H	BRIVE LA GAILLARDE	GEORGES CABANIS							1			
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1		2							
LIMOGES	0870056N	LIMOGES	TURGOT					1					
LIMOGES	0190032G	TULLE	E. PERRIER			1							

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PC/SI pour BAC S-ti	PT/SI	BCPST vétô 1ère année	TSI 1ère année	TPC 1ère année	TB 1ère année	ENS Cachan C 1ère année
LYON	0010013J	BOURG EN BRESSE	LALANDE	1		1							
LYON	0690037R	LYON 01	LA MARTINIERE TERREAUX										1
LYON	0690128P	LYON 05	EDOUARD BRANLY							1			
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	3	(oi)	3			3				
LYON	0692866R	LYON 08	LA MARTINIERE MONPLAISIR	2	(oi)	2	1	2	1				
LYON	0690082P	LYON 09	JEAN PERRIN	1		1							
LYON	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	2	(oi)	2			1				
LYON	0420046X	ST ETIENNE	ETIENNE MIMARD					1					
MARTINIQUE	9720003W	FORT DE FRANCE	BELLEVUE	1		1							
MARTINIQUE	9720004X	FORT DE FRANCE	POINTE DES NEGRES							1			
MONTPELLIER	0300002P	ALES	JEAN-BAPTISTE DUMAS							1			
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	2	(oi)	3			1				
MONTPELLIER	0340042L	MONTPELLIER	DIT MERMOZ					1			1		
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1		2							
MONTPELLIER	0300026R	NIMES	DIT DHUODA					1					
MONTPELLIER	0660010C	PERPIGNAN	FRANCOIS ARAGO	1		1							
NANCY-METZ	0880020U	EPINAL	CLAUDE GELLEE	1									
NANCY-METZ	0570029X	FORBACH	JEAN MOULIN	1									
NANCY-METZ	0570054Z	METZ	FABERT	2	(oi)	2							
NANCY-METZ	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR						1				
NANCY-METZ	0573227Y	METZ	LOUIS DE CORMONTAIGNE					1					
NANCY-METZ	0570058D	METZ	LOUIS VINCENT							1			
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	2	(oi)	2			2				
NANCY-METZ	0540042C	NANCY	HENRI LORITZ			1		2					
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1		1							
NANTES	0490003M	ANGERS	CHEVROLLIER					1					
NANTES	0850025R	LA ROCHE SUR YON	MENDES-FRANCE			1							
NANTES	0720029R	LE MANS	MONTESQUIEU	1		2							
NANTES	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD					1					
NANTES	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	3	(oi)	3			2				
NANTES	0440029T	NANTES	LIVET					2					
NANTES	0440069L	ST NAZAIRE	ARISTIDE BRIAND			1				1			
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	2	(oi)	1			1				
NICE	0060075Z	NICE	LES EUCALYPTUS			1		2					
NICE	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	1		2							
NICE	0830056K	TOULON	ROUVIERE					1		1			
NICE	0061642C	VALBONNE	VALBONNE	1		2							
ORLEANS-TOURS	0410002E	BLOIS	F PHILIBERT DESSAIGNES	1									
ORLEANS-TOURS	0180005H	BOURGES	ALAIN FOURNIER	1		1							
ORLEANS-TOURS	0280007F	CHARTRES	MARCEAU	1		1							
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	3	(oi)	2			1				
ORLEANS-TOURS	0450051L	ORLEANS	BENJAMIN FRANKLIN					1					

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PC/SI pour BAC S-ti	PT/SI	BCPST vété 1ère année	TSI 1ère année	TPC 1ère année	TB 1ère année	ENS Cachan C 1ère année
ORLEANS-TOURS	0370035M	TOURS	DESCARTES	3	(oi)	2			1				
ORLEANS-TOURS	0371418R	TOURS	JACQUES DE VAUCANSON			1							
ORLEANS-TOURS	0180036S	VIERZON	HENRI BRISSON					1					
PARIS	0750647W	PARIS 03	TURGOT			1							
PARIS	0750672Y	PARIS 03	DUPERRE E.S.A.A.										1
PARIS	0750652B	PARIS 04	CHARLEMAGNE	2	(oi)	1							
PARIS	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	4	(oi)	2							
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	2	(oi)	1			1				
PARIS	0750656F	PARIS 05	LAVOISIER			1							
PARIS	0750658H	PARIS 06	SAINT-LOUIS	5	(oi)	4			3				
PARIS	0750660K	PARIS 06	FENELON	2	(oi)	1			1				
PARIS	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	3	(oi)	2		1	2				
PARIS	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	2	(oi)	1							
PARIS	0750668U	PARIS 09	JACQUES DECOUR	1		2							
PARIS	0750676C	PARIS 11	DORIAN					1					
PARIS	0750675B	PARIS 11	VOLTAIRE					1					
PARIS	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1		1							
PARIS	0750685M	PARIS 13	-EC.NAT.CHIMIE PHYS.BIOLOGIE	1		2			1			1	
PARIS	0750691U	PARIS 14	RASPAIL			1		2		1			
PARIS	0750693W	PARIS 15	BUFFON	1		1							
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	4	(oi)	3			2				
PARIS	0750700D	PARIS 16	JEAN-BAPTISTE SAY			1		1	1				
PARIS	0750698B	PARIS 16	CLAUDE BERNARD	1		1							
PARIS	0750704H	PARIS 17	CARNOT			1							
PARIS	0750705J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC			1							
POITIERS	0160002R	ANGOULEME	GUEZ DE BALZAC	1									
POITIERS	0170028N	LA ROCHELLE	JEAN DAUTET	1		1							
POITIERS	0170029P	LA ROCHELLE	LEONCE VIELJEUX							1			
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	2	(oi)	2			2				
POITIERS	0860037Y	POITIERS	LOUIS ARMAND					1					
REIMS	0510007F	CHALONS SUR MARNE	OEHMICHEN					1					
REIMS	0510034K	REIMS	F. ROOSEVELT	1		2	1	1					
REIMS	0510031G	REIMS	GEORGES CLEMENCEAU	2	(oi)				1				
REIMS	0100022V	TROYES	CHRESTIEN DE TROYES	1		1							
REIMS	0100025Y	TROYES	LOMBARDS							1			
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	2	(oi)	1							
RENNES	0290012F	BREST	VAUBAN			1		1					
RENNES	0560025Y	LORIENT	DUPUY DE LOME	1		1							
RENNES	0290069T	QUIMPER	BRIZEUX			2							
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	3	(oi)	2			3				
RENNES	0350029S	RENNES	JOLIOT-CURIE				1	1					
RENNES	0220056S	ST BRIEUC	RABELAIS	1		1							
RENNES	0220058U	ST BRIEUC	CHAPTAL							1			
RENNES	0560051B	VANNES	ALAIN RENE LESAGE	1				1					

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PC/SI pour BAC S-ti	PT/SI	BCPST vété 1ère année	TSI 1ère année	TPC 1ère année	TB 1ère année	ENS Cachan C 1ère année
REUNION	9740001H	ST DENIS	LECONTE DE LISLE	1		1							
REUNION	9740054R	ST DENIS	LISLET GEOFFROY					1					
ROUEN	0270016W	EVREUX	ARISTIDE BRIAND			2							
ROUEN	0760052U	LE HAVRE	FRANCOIS IER	1		1							
ROUEN	0760058A	LE HAVRE	ROBERT SCHUMAN					1					
ROUEN	0760090K	ROUEN	CORNEILLE	2	(oi)	2			1				
ROUEN	0760095R	ROUEN	BLAISE PASCAL					1					
ROUEN	0760110G	SOTTEVILLE LES ROUEN	MARCEL SEMBAT						1				
STRASBOURG	0680010S	COLMAR	BLAISE PASCAL						1				
STRASBOURG	0680031P	MULHOUSE	ALBERT SCHWEITZER	2	(oi)	1							
STRASBOURG	0681768C	MULHOUSE	LAVOISIER								1		
STRASBOURG	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	4	(oi)	3							
STRASBOURG	0670085D	STRASBOURG	LOUIS COUFFIGNAL				1	2					
STRASBOURG	0670084C	STRASBOURG	JEAN ROSTAND						1			1	
TOULOUSE	0310047H	TOULOUSE	LYCEE OZENNE						1(#)			1(#)	
TOULOUSE	0810004P	ALBI	LOUIS RASCOL						1				
TOULOUSE	0810006S	ALBI	LAPEROUSE			1							
TOULOUSE	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER			1							
TOULOUSE	0650027B	TARBES	JEAN DUPUY					1					
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	3	(oi)	2			2				
TOULOUSE	0310044E	TOULOUSE	DEODAT DE SEVERAC			1	1	1					
TOULOUSE	0310038Y	TOULOUSE	BELLEVUE	1		2							
TOULOUSE	0312267W	TOULOUSE	DES ARENES										1
VERSAILLES	0920136Y	CLICHY	NEWTON-ENREA					1					
VERSAILLES	0950644J	ENGHIEN LES BAINS	GUSTAVE MONOD	1		1							
VERSAILLES	0911251R	EVRY	PARC DES LOGES	1									
VERSAILLES	0782539L	MANTES LA JOLIE	ST EXUPERY	1									
VERSAILLES	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS					1					
VERSAILLES	0920142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	2	(oi)	2							
VERSAILLES	0910626L	ORSAY	BLAISE PASCAL	2		1							
VERSAILLES	0950649P	PONTOISE	CAMILLE PISSARRO	1									
VERSAILLES	0920799U	RUEIL MALMAISON	RICHELIEU						1				
VERSAILLES	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT	1		1							
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1		2			2				
VERSAILLES	0782132U	ST GERMAIN EN LAYE	ALBRET	1		1							
VERSAILLES	0951104J	ST OUEN L AUMONE	JEAN PERRIN						1				
VERSAILLES	0920149M	VANVES	MICHELET	1		2							
VERSAILLES	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	2	(oi)	2			2				
VERSAILLES	0782565P	VERSAILLES	JULES FERRY					2					
T.O.M (Nouvelle-Calédonie)	9830003L	NOUMEA	J.GARNIER					1					

Classe du lycée Ozenne de Toulouse implantée sur le site du lycée agricole d'Auzeville.

CLASSES DE DEUXIEME ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	Option informa tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST 2e année	TSI 2e année	TPC 2e année	TB 2e année	ENS Cachan C 2e année
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1			1	1									
AIX-MARSEILLE	0130003H	AIX EN PROVENCE	VAUVENARGUES						1		1						
AIX-MARSEILLE	0840003X	AVIGNON	FREDERIC MISTRAL								1						
AIX-MARSEILLE	0840005Z	AVIGNON	PHILIPPE DE GIRARD						1								
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	2	(oi)	1	1				1	2				
AIX-MARSEILLE	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN						1	1		1					
AIX-MARSEILLE	0132733A	MARSEILLE 13	ANTONIN ARTAUD											1			
AIX-MARSEILLE	0130160D	SALON DE PROVENCE	EMPERI (L)				1										
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	1	(oi)	1	1			1		1				
AMIENS	0801327H	AMIENS	EDOUARD BRANLY											1			
AMIENS	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D AILLY	1			1										
AMIENS	0600020W	NOGENT SUR OISE	MARIE CURIE						1								
AMIENS	0020049T	ST QUENTIN	PIERRE DE LA RAMEE				1										
BESANCON	0900002N	BELFORT	CONDORCET				1				1						
BESANCON	0900004R	BELFORT	RAOUL FOLLEREAU						1								
BESANCON	0250007X	BESANCON	VICTOR HUGO	1	1	(oi)	1	1			1						
BESANCON	0250011B	BESANCON	JULES HAAG						1								
BESANCON	0250032Z	MONTBELIARD	VIETTE											1			
BORDEAUX	0640010N	BAYONNE	RENE CASSIN				1										
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	1	(oi)	1	1			1	1	2				
BORDEAUX	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL						1	1	1	1					
BORDEAUX	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	1			1										
BORDEAUX	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1			1	1			1		1				
BORDEAUX	0640057P	PAU	SAINT CRICQ											1			
BORDEAUX	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN				1										
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	2	1	(oi)							1				
CAEN	0142059M	CAEN	VICTOR HUGO				1	1			1						
CAEN	0142131R	CAEN	JULES DUMONT D URVILLE						1								
CAEN	0501828R	CHERBOURG	VICTOR GRIGNARD	1													
CLERMONT- FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	1	1	(oi)	1	1			1		1				
CLERMONT- FERRAND	0630021F	CLERMONT FERRAND	LA FAYETTE	1								1		1			
CLERMONT- FERRAND	0030026M	MONTLUCON	PAUL CONSTANS						1								
CLERMONT- FERRAND	0630069H	THIERS	JEAN ZAY						1								
CORSE	6200002H	AJACCIO	LAETITIA BONAPARTE						0,5		0,5						
CRETEIL	0930117X	AUBERVILLIERS	LE CORBUSIER						1								
CRETEIL	0930834B	AULNAY SOUS BOIS	VOILLAUME											1			
CRETEIL	0940111K	CACHAN	GUSTAVE EIFFEL						1					1			
CRETEIL	0770920G	CHAMPAGNE SUR SEINE	LA FAYETTE							1	1						
CRETEIL	0940113M	CHAMPIGNY SUR MARNE	LANGEVIN-WALLON						1								
CRETEIL	0770927P	FONTAINEBLEAU	FRANCOIS 1ER	1			1						1				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	Option informa tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST 2e année	TSI 2e année	TPC 2e année	TB 2e année	ENS Cachan C 2e année
CRETEIL	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1	1	(oi)		1			1		1				
CRETEIL	0770930T	MEAUX	HENRI MOISSAN								1						
CRETEIL	0770931U	MEAUX	PIERRE DE COUBERTIN						1								
CRETEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1			1										
CRETEIL	0930125F	ST DENIS	PAUL ELUARD	1							1						
CRETEIL	0940120V	ST MAUR DES FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	2	1	(oi)	1	1				1	1				
CRETEIL	0940121W	ST MAUR DES FOSSES	D ARSONVAL									1					
DIJON	0890003V	AUXERRE	JACQUES AMYOT								1						
DIJON	0710012C	CHALON SUR SAONE	NICEPHORE NIEPCE						1								
DIJON	0710023P	CLUNY	LA PRAT S						1								
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	2	1	(oi)	1	1				1	1				
DIJON	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL						1		1			1			
DIJON	0580031U	NEVERS	JULES RENARD						1								
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	1	(oi)	1	1				1					
GRENOBLE	0740006E	ARGONAY	LOUIS LACHENAL						1								
GRENOBLE	0730013T	CHAMBERY	VAUGELAS	1							1						
GRENOBLE	0730016W	CHAMBERY	MONGE											1			
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	1	(oi)	1	1			1	1	1				
GRENOBLE	0380033E	GRENOBLE	VAUCANSON						1	1							
GRENOBLE	0260035X	VALENCE	CAMILLE VERNET	1			1										
GRENOBLE	0380092U	VOIRON	FERDINAND BUISSON						1								
GUADELOUPE	9710004C	LES ABYMES	CHARLES COEFFIN						1								
GUADELOUPE	9710003B	LES ABYMES	BAIMBRIDGE	1			1				1		1				
LILLE	0590011S	ARMENTIERES	G. EIFFEL						1	1							
LILLE	0620006V	ARRAS	ROBESPIERRE	1				1			1		1				
LILLE	0622949U	BOULOGNE SUR MER	MARIETTE	1													
LILLE	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1				1				1	1				
LILLE	0590071G	DUNKERQUE	JEAN BART	1				1			1						
LILLE	0590072H	DUNKERQUE	DE L EUROPE						1								
LILLE	0620108F	LENS	CONDORCET	1			1										
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	2	1	(oi)	1	1				1	1				
LILLE	0590121L	LILLE	CESAR BAGGIO						1	1	1	1					
LILLE	0590214M	TOURCOING	COLBERT											1			
LILLE	0590212K	TOURCOING	GAMBETTA				1										
LILLE	0590221V	VALENCIENNES	HENRI WALLON	1	1	(oi)	1	1			1						
LILLE	0590223X	VALENCIENNES	DU HAINAUT						1					1			
LIMOGES	0190010H	BRIVE LA GAILLARDE	GEORGES CABANIS											1			
LIMOGES	0190032G	TULLE	E. PERRIER				1										
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1				1			1						
LIMOGES	0870056N	LIMOGES	TURGOT						1								
LYON	0010013J	BOURG EN BRESSE	LALANDE	1			1										
LYON	0690037R	LYON 01	LA MARTINIERE TERREAUX														1
LYON	0690128P	LYON 05	EDOUARD BRANLY											1			
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	2	2	(oi)	1	2				1	2				
LYON	0692866R	LYON 08	LA MARTINIERE MONPLAISIR	1	1	(oi)	1	1	1	1	1	1	1				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	Option informa tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST 2e année	TSI 2e année	TPC 2e année	TB 2e année	ENS Cachan C 2e année
LYON	0690082P	LYON 09	JEAN PERRIN	1			1				1						
LYON	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	1	(oi)	1	1					1				
LYON	0420046X	ST ETIENNE	ETIENNE MIMARD						1		1						
MARTINIQUE	9720003W	FORT-DE-FRANCE	BELLEVUE	1			1				1						
MARTINIQUE	9720004X	FORT-DE-FRANCE	POINTE DES NEGRES											1			
MONTPELLIER	0300002P	ALES	JEAN-BAPTISTE DUMAS											1			
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	2	1	(oi)	1	1			1	1	1				
MONTPELLIER	0340042L	MONTPELLIER	DIT MERMOZ						1						1		
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1			1				1						
MONTPELLIER	0300026R	NIMES	DIT DHUODA						1								
MONTPELLIER	0660010C	PERPIGNAN	FRANCOIS ARAGO	1			1				1						
NANCY-METZ	0880020U	EPINAL	CLAUDE GELLEE	1													
NANCY-METZ	0570029X	FORBACH	JEAN MOULIN	1													
NANCY-METZ	0570054Z	METZ	FABERT	1	1	(oi)	1	1			1*						
NANCY-METZ	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR										1				
NANCY-METZ	0573227Y	METZ	LOUIS DE CORMONTAIGNE						1								
NANCY-METZ	0570058D	METZ	LOUIS VINCENT											1			
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	1	1	(oi)	2	1					1				
NANCY-METZ	0540042C	NANCY	HENRI LORITZ							1	1	1					
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1			1				1						
NANTES	0490003M	ANGERS	CHEVROLIER						1								
NANTES	0720029R	LE MANS	MONTESQUIEU	1				1			1						
NANTES	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD						1								
NANTES	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1	1	(oi)	1	1			2	1	1				
NANTES	0440029T	NANTES	LIVET						1	1							
NANTES	0440069L	ST NAZAIRE	ARISTIDE BRIAND				1							1			
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	1	1	(oi)		1			1		1				
NICE	0060075Z	NICE	LES EUCALYPTUS						1	1	1						
NICE	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	1			1	1			1						
NICE	0830056K	TOULON	ROUVIERE						1					1			
NICE	0061642C	VALBONNE	VALBONNE	1			1					1					
ORLEANS-TOURS	0410002E	BLOIS	F PHILIBERT DESSAIGNES	1													
ORLEANS-TOURS	0180005H	BOURGES	ALAIN FOURNIER	1			1										
ORLEANS-TOURS	0280007F	CHARTRES	MARCEAU	1			1										
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	2	1	(oi)	1	1			1	1	1				
ORLEANS-TOURS	0450051L	ORLEANS	BENJAMIN FRANKLIN						1								
ORLEANS-TOURS	0370035M	TOURS	DESCARTES	2	1	(oi)	2	1				1					
ORLEANS-TOURS	0371418R	TOURS	JACQUES DE VAUCANSON								1						
ORLEANS-TOURS	0180036S	VIERZON	HENRI BRISSON						1		1						
PARIS	0750647W	PARIS 03	TURGOT				1										
PARIS	0750672Y	PARIS 03	DUPERRE E.S.A.A.														1
PARIS	0750652B	PARIS 04	CHARLEMAGNE	1	1	(oi)	1	1									
PARIS	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	1	4	(oi)		3				1					
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1	1			1					1				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	Option informa tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST 2e année	TSI 2e année	TPC 2e année	TB 2e année	ENS Cachan C 2e année
PARIS	0750656F	PARIS 05	LAVOISIER				1										
PARIS	0750658H	PARIS 06	SAINT-LOUIS	3	2	(oi)	2	3			1	2	2				
PARIS	0750660K	PARIS 06	FENELON	1	1	(oi)		1					1				
PARIS	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	1	1	(oi)	1	1		1	1	1	2				
PARIS	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	1	1		1					1					
PARIS	0750668U	PARIS 09	JACQUES DECOUR	1				1			1	1					
PARIS	0750676C	PARIS 11	DORIAN						1								
PARIS	0750675B	PARIS 11	VOLTAIRE						1								
PARIS	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1							1						
PARIS	0750685M	PARIS 13	-EC.NAT.CHIMIE PHYS.BIOLOGIE	1			1				1		1			1	
PARIS	0750691U	PARIS 14	RASPAIL						1	1	1			1			
PARIS	0750693W	PARIS 15	BUFFON		1			1			1						
PARIS	0750695Y	PARIS 15	FRESNEL				1										
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	2	2	(oi)	1	2			1	1	2				
PARIS	0750700D	PARIS 16	JEAN-BAPTISTE SAY							1		1	1				
PARIS	0750698B	PARIS 16	CLAUDE BERNARD	1							1						
PARIS	0750704H	PARIS 17	CARNOT				1										
PARIS	0750705J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC				1										
POITIERS	0160002R	ANGOULEME	GUEZ DE BALZAC	1													
POITIERS	0170028N	LA ROCHELLE	JEAN DAUTET	1			1				1						
POITIERS	0170029P	LA ROCHELLE	LEONCE VIELJEUX											1			
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1	1	(oi)	1	1				1	2				
POITIERS	0860037Y	POITIERS	LOUIS ARMAND						1								
REIMS	0510007F	CHALONS SUR MARNE	OEHMICHEN						1								
REIMS	0510034K	REIMS	F. ROOSEVELT				1	1	1		1	1					
REIMS	0510031G	REIMS	GEORGES CLEMENCEAU	2	1	(oi)							1				
REIMS	0100022V	TROYES	CHRESTIEN DE TROYES	1			1				1						
REIMS	0100025Y	TROYES	LOMBARDS											1			
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	1	1	(oi)	1	1									
RENNES	0290012F	BREST	VAUBAN						1		1						
RENNES	0560025Y	LORIENT	DUPUY DE LOME	1			1				1						
RENNES	0290069T	QUIMPER	BRIZEUX				1				1						
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	2	1	(oi)	1	1			1	1	2				
RENNES	0350029S	RENNES	JOLIOT-CURIE						1		1						
RENNES	0220056S	ST BRIEUC	RABELAIS	1			1				1						
RENNES	0220058U	ST BRIEUC	CHAPTAL											1			
RENNES	0560051B	VANNES	ALAIN RENE LESAGE	1					1								
ROUEN	0270016W	EVREUX	ARISTIDE BRIAND				1				1						
ROUEN	0760052U	LE HAVRE	FRANCOIS 1ER	1			1										
ROUEN	0760058A	LE HAVRE	ROBERT SCHUMAN						1								
ROUEN	0760090K	ROUEN	CORNEILLE	1	1	(oi)	1	1				1	1				
ROUEN	0760095R	ROUEN	BLAISE PASCAL						1								
ROUEN	0760110G	SOTTEVILLE LES ROUEN	MARCEL SEMBAT											1			
REUNION	9740001H	ST DENIS	LECONTE DE LISLE	1			1				1						
STRASBOURG	0680010S	COLMAR	BLAISE PASCAL											1			
STRASBOURG	0680031P	MULHOUSE	ALBERT SCHWEITZER	1	1	(oi)		1			1						

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	Option informa tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST 2e année	TSI 2e année	TPC 2e année	TB 2e année	ENS Cachan C 2e année
STRASBOURG	0681768C	MULHOUSE	LAVOISIER														
STRASBOURG	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	3	1	(oi)	1	2			1	1			1		
STRASBOURG	0670085D	STRASBOURG	LOUIS COUFFIGNAL						1	1		1					
STRASBOURG	0670084C	STRASBOURG	JEAN ROSTAND										1			1	
TOULOUSE	0810004P	ALBI	LOUIS RASCOL											1			
TOULOUSE	0810006S	ALBI	LAPEROUSE				1										
TOULOUSE	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER				1										
TOULOUSE	0650027B	TARBES	JEAN DUPUY						1								
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	2	1	(oi)	1	1				1	1				
TOULOUSE	0310044E	TOULOUSE	DEODAT DE SEVERAC				1			1		1					
TOULOUSE	0310038Y	TOULOUSE	BELLEVUE	1				1			1						
TOULOUSE	0310047H	TOULOUSE	OZENNE										1(#)			1(#)	
TOULOUSE	0312267W	TOULOUSE	DES ARENES														1
VERSAILLES	0920136Y	CLICHY	NEWTON-ENREA						1								
VERSAILLES	0950644J	ENGHIEN LES BAINS	GUSTAVE MONOD	1			1										
VERSAILLES	0911251R	EVRY	PARC DES LOGES	1													
VERSAILLES	0782539L	MANTES LA JOLIE	ST EXUPERY	1													
VERSAILLES	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS						1								
VERSAILLES	0920142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1	1	(oi)	1	1									
VERSAILLES	0910626L	ORSAY	BLAISE PASCAL		1			1				1					
VERSAILLES	0950649P	PONTOISE	CAMILLE PISSARRO	1													
VERSAILLES	0920799U	RUEIL MALMAISON	RICHELIEU											1			
VERSAILLES	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT	1				1									
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1			1	1				1	1				
VERSAILLES	0782132U	ST GERMAIN EN LAYE	ALBRET	1			1				1						
VERSAILLES	0951104J	ST OUEN L AUMONE	JEAN PERRIN											1			
VERSAILLES	0920149M	VANVES	MICHELET	1				1				1					
VERSAILLES	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	1	1	(oi)	1	1				1	1				
VERSAILLES	0782565P	VERSAILLES	JULES FERRY						1	1	1						
T.O.M.(Nouvelle-Calédonie)	9830003L	NOUMEA	J.GARNIER						1		1						

(#) Classe du lycée Ozenne de Toulouse implantée sur le site du lycée agricole d'Auzeville.

CPGE SCIENTIFIQUES - PREPARATIONS EN 1 AN

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	Véto redoublants	ATS
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	
AIX-MARSEILLE	0130049H	MARSEILLE 07	REMPART (RUE DU)		1
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	
AMIENS	0600020W	NOGENT SUR OISE	MARIE CURIE		1
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	1	
BORDEAUX	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL		1
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1	

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	Véto redoublants	ATS
CLERMONT-FERRAND	0630021F	CLERMONT-FERRAND	LA FAYETTE		1
CRETEIL	0770920G	CHAMPAGNE SUR SEINE	LA FAYETTE		1
CRETEIL	0770927P	FONTAINEBLEAU	FRANCOIS 1ER	1	
CRETEIL	0930125F	ST DENIS	PAUL ELUARD		1
CRETEIL	0940120V	ST MAUR DES FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	2	
DIJON	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL		1
GRENOBLE	0381603L	GRENOBLE	ANDRE ARGOUGES		1
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1	
LILLE	0590121L	LILLE	CESAR BAGGIO		1
LILLE	0595809U	VALENCIENNES	ESCAUT		1
LYON	0690128P	LYON 05	EDOUARD BRANLY		1
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1	
NANCY-METZ	0880021V	EPINAL	PIERRE MENDES FRANCE		1
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	1	
NANTES	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1	
NANTES	0440029T	NANTES	LIVET		1
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	1	
ORLEANS-TOURS	0370035M	TOURS	DESCARTES	1	
PARIS	0750658H	PARIS 06	SAINT-LOUIS	1	
PARIS	0750712S	PARIS 19	DIDEROT		1
PARIS	0750713T	PARIS 19	JACQUARD		1
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	
ROUEN	0760095R	ROUEN	BLAISE PASCAL		1
STRASBOURG	0680034T	MULHOUSE	LOUIS ARMAND		1
TOULOUSE	0810004P	ALBI	LOUIS RASCOL		1
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	
VERSAILLES	0950641F	ARGENTEUIL	JEAN JAURES		1
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1	
VERSAILLES	0290136Y	CLICHY	NEWTON		1
VERSAILLES	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	1	
VERSAILLES	0782565P	VERSAILLES	JULES FERRY		1

CPGE ECONOMIQUES et COMMERCIALES- ANNEE 2002-2003
CLASSES DE PREMIERE ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	ECO 1ère année	ECO 1ère année (Saint-Cyr)	TC 1ère année	ENS Cachan D1/D2 1ère année
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1				
AIX-MARSEILLE	0050006E	GAP	DOMINIQUE VILLARS		1			
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1				
AIX-MARSEILLE	0130039X	MARSEILLE 01	SAINT CHARLES		1			
AIX-MARSEILLE	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN				1	1

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	ECO 1ère année	ECO 1ère année (Saint-Cyr)	TC 1ère année	ENS Cachan D1/D2 1ère année
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1				
AMIENS	0800011C	AMIENS	EDOUARD GAND				1	
AMIENS	0800010B	AMIENS	MADELEINE MICHELIS		1			
BESANCON	0900003P	BELFORT	GUSTAVE COURBET		1			
BESANCON	0250010A	BESANCON	LOUIS PERGAUD	1				1
BORDEAUX	0640010N	BAYONNE	RENE CASSIN	1				
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	1			
BORDEAUX	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL					2
BORDEAUX	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1				
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1				
CAEN	0142107P	CAEN	CHARLES DE GAULLE		1			
CAEN	0141796B	HEROUVILLE ST CLAIR	SALVADOR ALLENDE				1	
CAEN	0500065Z	SAINT-LO	LE VERRIER		1			
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	1	1			
CLERMONT-FERRAND	0630020E	CLERMONT FERRAND	SIDOINE APOLLINAIRE				1	
CLERMONT-FERRAND	0030025L	MONTLUCON	MME DE STAEL		1			
CRETEIL	0931613Y	BOBIGNY	LOUISE MICHEL					1
CRETEIL	0941347D	FONTENAY SOUS BOIS	PABLO PICASSO				1	
CRETEIL	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1				
CRETEIL	0931585T	LIVRY-GARGAN	ANDRE BOULLOCHE					2
CRETEIL	0770930T	MEAUX	HENRI MOISSAN		1			
CRETEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1				
CRETEIL	0940580V	CACHAN	MAXIMILIEN SORRE					1
CRETEIL	0940120V	ST MAUR DES FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	1			
CRETEIL	0940124Z	VINCENNES	HECTOR BERLIOZ		1			
DIJON	0710011B	CHALON SUR SAONE	PONTUS DE THIARD	1				
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	1			
DIJON	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL					1
DIJON	0210019G	DIJON	LE CASTEL				1	
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	1			
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	1			

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	ECO 1ère année	ECO 1ère année (Saint-Cyr)	TC 1ère année	ENS Cachan D1/D2 1ère année
GRENOBLE	0380029A	GRENOBLE	EAUX CLAIRES				1	
GRENOBLE	0260035X	VALENCE	CAMILLE VERNET	1	1			
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA		1			
LILLE	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1				
LILLE	0590071G	DUNKERQUE	JEAN BART	1				
LILLE	0590258K	LILLE	GASTON BERGER	1	1		1	1
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1				
LILLE	0590221V	VALENCIENNES	HENRI WALLON	1				
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1				
LYON	0010014K	BOURG EN BRESSE	EDGAR QUINET		1			
LYON	0690037R	LYON 01	LA MARTINIERE TERREAUX				1	1
LYON	0690023A	LYON 02	AMPERE	2	1			
LYON	0690028F	LYON 05	SAINT JUST	1	1			
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	2				
LYON	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	1			
MARTINIQUE	9720003W	FORT DE FRANCE	BELLEVUE		1			
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1				
MONTPELLIER	0340042L	MONTPELLIER	DIT MERMOZ					1
MONTPELLIER	0340040J	MONTPELLIER	MAS DE TESSE				1	
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET		1			
NANCY-METZ	0570054Z	METZ	FABERT	1				
NANCY-METZ	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR		1			
NANCY-METZ	0540040A	NANCY	CHOPIN				1	
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	1		1		
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1				
NANTES	0490003M	ANGERS	CHEVROLLIER				1	
NANTES	0490002L	ANGERS	JOACHIM DU BELLAY		1			
NANTES	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD	1				
NANTES	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1				
NANTES	0440031V	NANTES	VIAL		1			
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	2				
NICE	0060037H	NICE	BEAU SITE				1	

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	ECO 1ère année	ECO 1ère année (Saint-Cyr)	TC 1ère année	ENS Cachan D1/D2 1ère année
NICE	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	1				
NICE	0831243A	TOULON	BONAPARTE		1			
NICE	0061642C	VALBONNE	VALBONNE		1			
ORLEANS-TOURS	0410002E	BLOIS	F PHILIBERT DESSAIGNES	1				
ORLEANS-TOURS	0450782F	ORLEANS	VOLTAIRE		1		1	
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1				
ORLEANS-TOURS	0370035M	TOURS	DESCARTES	1				
PARIS	0750647W	PARIS 03	TURGOT					1
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1		1		
PARIS	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	1				
PARIS	0750656F	PARIS 05	LAVOISIER	1				
PARIS	0750657G	PARIS 06	MONTAIGNE	1	1			
PARIS	0750658H	PARIS 06	SAINT-LOUIS	1				
PARIS	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	1				
PARIS	0750668U	PARIS 09	JACQUES DECOUR	1				
PARIS	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1				
PARIS	0750683K	PARIS 13	CLAUDE MONET		1			
PARIS	0750682J	PARIS 13	RODIN		1			
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	2	1			
PARIS	0750698B	PARIS 16	CLAUDE BERNARD	1				
PARIS	0750704H	PARIS 17	CARNOT	2	2			
PARIS	0750707L	PARIS 17	BESSIERES		1		1	1
PARIS	0750714U	PARIS 20	HELENE BOUCHER	1				
POITIERS	0170027M	LA ROCHELLE	RENE JOSUE VALIN	1				
POITIERS	0791062A	NIORT	VENISE VERTE				1	
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1				
POITIERS	0860038Z	POITIERS	ALIENOR D AQUITAINE		1			
REIMS	0510006E	CHALONS SUR MARNE	PIERRE BAYEN	1				
REIMS	0510034K	REIMS	F. ROOSEVELT	1				1
REIMS	0510031G	REIMS	GEORGES CLEMENCEAU		1			
REIMS	0100023W	TROYES	MARIE DE CHAMPAGNE		1			
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	1	1			

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	ECO 1ère année	ECO 1ère année (Saint-Cyr)	TC 1ère année	ENS Cachan D1/D2 1ère année
RENNES	0290013G	BREST	JULES LESVEN				1	
RENNES	0560025Y	LORIENT	DUPUY DE LOME	1				
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	1			
RENNES	0352009U	RENNES	ILE DE FRANCE					1
REUNION	9741046U	ST DENIS	BELLEPIERRE	1	1		1	
ROUEN	0760052U	LE HAVRE	FRANCOIS 1ER	1				
ROUEN	0760090K	ROUEN	CORNEILLE	1				
ROUEN	0760096S	ROUEN	GUSTAVE FLAUBERT		1			
ROUEN	0760109F	SOTTEVILLE LES ROUEN	LES BRUYERES				1	
STRASBOURG	0680032R	MULHOUSE	MICHEL DE MONTAIGNE	1	1			
STRASBOURG	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	2	1			
STRASBOURG	0670081Z	STRASBOURG	SECTIONS INTERNATIONALES	1				
STRASBOURG	0670086E	STRASBOURG	RENE CASSIN				1	2
TOULOUSE	0810005R	ALBI	BELLEVUE	1				
TOULOUSE	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER		1			
TOULOUSE	0310047H	TOULOUSE	OZENNE	1	1		1	1
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	2				
VERSAILLES	0920130S	ANTONY	DESCARTES	1				
VERSAILLES	0951399E	CERGY	ALFRED KASTLER	1	1		1	
VERSAILLES	0782539L	MANTES LA JOLIE	ST EXUPERY		1			
VERSAILLES	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS		1		1	
VERSAILLES	0920142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1				
VERSAILLES	0950650R	SARCELLES	JEAN-JACQUES ROUSSEAU		1			
VERSAILLES	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT		1			
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1				
VERSAILLES	0920146J	SCEAUX	MARIE CURIE					1
VERSAILLES	0920801W	ST CLOUD	FLORENT SCHMITT	1	1			
VERSAILLES	0782132U	ST GERMAIN EN LAYE	JEANNE D'ALBRET	1				
VERSAILLES	0920149M	VANVES	MICHELET	1				
VERSAILLES	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	1	1			
VERSAILLES	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	1				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	ECO 1ère année	ECO 1ère année (Saint-Cyr)	TC 1ère année	ENS Cachan D1/D2 1ère année
T.O.M.	9840002E	TAHITI ILES DU VENT	PAUL GAUGUIN		1			

CLASSES DE DEUXIEME ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 2e année	ECO 2e année	ECO 2ème année (Saint-Cyr)	TC 2e année	ENS Cachan D1/D2 2e année
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1				
AIX-MARSEILLE	0050006E	GAP	DOMINIQUE VILLARS		1			
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1				
AIX-MARSEILLE	0130039X	MARSEILLE 01	SAINT CHARLES		1			
AIX-MARSEILLE	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN				1	1
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1				
AMIENS	0800011C	AMIENS	EDOUARD GAND				1	
AMIENS	0800010B	AMIENS	MADELEINE MICHELIS		1			
BESANCON	0900003P	BELFORT	GUSTAVE COURBET		1			
BESANCON	0250010A	BESANCON	LOUIS PERGAUD	1				1
BORDEAUX	0640010N	BAYONNE	RENE CASSIN	1				
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	1			
BORDEAUX	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL					2
BORDEAUX	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1				
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1				
CAEN	0142107P	CAEN	CHARLES DE GAULLE		1			
CAEN	0141796B	HEROUVILLE ST CLAIR	SALVADOR ALLENDE				1	
CAEN	0500065Z	ST LO	LE VERRIER		1			
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	1	1			
CLERMONT-FERRAND	0630020E	CLERMONT FERRAND	SIDOINE APOLLINAIRE				1	
CLERMONT-FERRAND	0030025L	MONTLUCON	MME DE STAEL		1			
CRETEIL	0941347D	FONTENAY SOUS BOIS	PABLO PICASSO				1	
CRETEIL	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1				
CRETEIL	0931585T	LIVRY-GARGAN	ANDRE BOULLOCHE					2
CRETEIL	0770930T	MEAUX	HENRI MOISSAN		1			
CRETEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1				
CRETEIL	0940580V	CACHAN	MAXIMILIEN SORRE					1
CRETEIL	0940120V	ST MAUR DES FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	1			
CRETEIL	0940124Z	VINCENNES	HECTOR BERLIOZ		1			
DIJON	0710011B	CHALON SUR SAONE	PONTUS DE THIARD	1				
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	1			
DIJON	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL					1
DIJON	0210019G	DIJON	LE CASTEL				1	

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 2e année	ECO 2e année	ECO 2ème année (Saint-Cyr)	TC 2e année	ENS Cachan D1/D2 2e année
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	1			
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	1			
GRENOBLE	0380029A	GRENOBLE	EAUX CLAIRES				1	
GRENOBLE	0260035X	VALENCE	CAMILLE VERNET	1	1			
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA		1			
LILLE	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1				
LILLE	0590071G	DUNKERQUE	JEAN BART	1				
LILLE	0590258K	LILLE	GASTON BERGER	1	1		1	1
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1				
LILLE	0590221V	VALENCIENNES	HENRI WALLON	1				
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1				
LYON	0010014K	BOURG EN BRESSE	EDGAR QUINET		1			
LYON	0690037R	LYON 01	LA MARTINIERE TERREAUX				1	1
LYON	0690023A	LYON 02	AMPERE	2	1			
LYON	0690028F	LYON 05	SAINT JUST	1	1			
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	2				
LYON	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	1			
MARTINIQUE	9720003W	FORT DE FRANCE	BELLEVUE		1			
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1				
MONTPELLIER	0340042L	MONTPELLIER	DIT MERMOZ					1
MONTPELLIER	0340040J	MONTPELLIER	MAS DE TESSE				1	
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET		1			
NANCY-METZ	0570054Z	METZ	FABERT	1				
NANCY-METZ	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR		1			
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	1		1		
NANCY-METZ	0540040A	NANCY	FREDERIC CHOPIN				1	
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1				
NANTES	0490003M	ANGERS	CHEVROLLIER				1	
NANTES	0490002L	ANGERS	JOACHIM DU BELLAY		1			
NANTES	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD	1				
NANTES	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1				
NANTES	0440031V	NANTES	VIAL		1			
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	2				
NICE	0060037H	NICE	BEAU SITE				1	
NICE	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	1				
NICE	0831243A	TOULON	BONAPARTE		1			
NICE	0061642C	VALBONNE	VALBONNE		1			
ORLEANS-TOURS	0410002E	BLOIS	F PHILIBERT DESSAIGNES	1				
ORLEANS-TOURS	0450782F	ORLEANS	VOLTAIRE		1		1	
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1				
ORLEANS-TOURS	0370035M	TOURS	DESCARTES	1				
PARIS	0750647W	PARIS 03	TURGOT					1
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1		1		
PARIS	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	1				
PARIS	0750656F	PARIS 05	LAVOISIER	1				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 2e année	ECO 2e année	ECO 2ème année (Saint-Cyr)	TC 2e année	ENS Cachan D1/D2 2e année
PARIS	0750657G	PARIS 06	MONTAIGNE	1	1			
PARIS	0750658H	PARIS 06	SAINT-LOUIS	1				
PARIS	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	1				
PARIS	0750668U	PARIS 09	JACQUES DECOUR	1				
PARIS	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1				
PARIS	0750683K	PARIS 13	CLAUDE MONET		1			
PARIS	0750682J	PARIS 13	RODIN		1			
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	2	1			
PARIS	0750698B	PARIS 16	CLAUDE BERNARD	1				
PARIS	0750704H	PARIS 17	CARNOT	2	2			
PARIS	0750707L	PARIS 17	BESSIERES		1		1	1
PARIS	0750714U	PARIS 20	HELENE BOUCHER	1				
POITIERS	0170027M	LA ROCHELLE	RENE JOSUE VALIN	1				
POITIERS	0791062A	NIORT	LA VENISE VERTE				1	
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1				
POITIERS	0860038Z	POITIERS	ALIENOR D AQUITAINE		1			
REIMS	0510006E	CHALONS SUR MARNE	PIERRE BAYEN	1				
REIMS	0510034K	REIMS	F. ROOSEVELT	1				
REIMS	0510031G	REIMS	GEORGES CLEMENCEAU		1			
REIMS	0100023W	TROYES	MARIE DE CHAMPAGNE		1			
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	1	1			
RENNES	0290013G	BREST	JULES LESVEN				1	
RENNES	0560025Y	LORIENT	DUPUY DE LOME	1				
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	1			
RENNES	0352009U	RENNES	ILE DE FRANCE					1
REUNION	9741046U	ST DENIS	BELLEPIERRE	1	1		1	
ROUEN	0760052U	LE HAVRE	FRANCOIS 1ER	1				
ROUEN	0760090K	ROUEN	CORNEILLE	1				
ROUEN	0760096S	ROUEN	GUSTAVE FLAUBERT		1			
ROUEN	0760109F	SOTTEVILLE LES ROUEN	LES BRUYERES				1	
STRASBOURG	0680032R	MULHOUSE	MICHEL DE MONTAIGNE	1	1			
STRASBOURG	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	2	1			
STRASBOURG	0670081Z	STRASBOURG	SECTIONS INTERNATIONALES	1				
STRASBOURG	0670086E	STRASBOURG	RENE CASSIN				1	2
TOULOUSE	0810005R	ALBI	BELLEVUE	1				
TOULOUSE	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER		1			
TOULOUSE	0310047H	TOULOUSE	OZENNE	1	1		1	1
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	2				
VERSAILLES	0920130S	ANTONY	DESCARTES	1				
VERSAILLES	0951399E	CERGY	ALFRED KASTLER	1	1		1	
VERSAILLES	0782539L	MANTES LA JOLIE	ST EXUPERY		1			
VERSAILLES	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS		1		1	
VERSAILLES	0920142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1				
VERSAILLES	0950650R	SARCELLES	JEAN-JACQUES ROUSSEAU		1			
VERSAILLES	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT		1			

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 2e année	ECO 2e année	ECO 2ème année (Saint-Cyr)	TC 2e année	ENS Cachan D1/D2 2e année
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1				
VERSAILLES	0920146J	SCEAUX	MARIE CURIE					1
VERSAILLES	0920801W	ST CLOUD	FLORENT SCHMITT	1	1			
VERSAILLES	0782132U	ST GERMAIN EN LAYE	JEANNE D'ALBRET	1				
VERSAILLES	0920149M	VANVES	MICHELET	1				
VERSAILLES	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	1	1			
VERSAILLES	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	1				
T.O.M.	9840002E	TAHITI ILES DU VENT	PAUL GAUGUIN		1			

CPGE ECONOMIQUES et COMMERCIALES - PREPARATIONS EN 1 AN

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	ENS Cachan D1/D2 en 1 an
AIX-MARSEILLE	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN	1
LILLE	0590258K	LILLE	GASTON BERGER	1
LYON	0690037R	LYON 01	LA MARTINIERE TERREAUX	1
REIMS	0510034K	REIMS	F. ROOSEVELT	1
STRASBOURG	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	1
TOULOUSE	0310047H	TOULOUSE	OZENNE	1

CPGE LITTERAIRES - ANNEE 2003-2004**CLASSES DE PREMIERE ANNEE****Lettres**

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	remarques - Lettres
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1	
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	
AMIENS	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D AILLY	1	
AMIENS	0020048S	ST QUENTIN	HENRI MARTIN	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
BESANCON	0250008Y	BESANCON	LOUIS PASTEUR	1	
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	prépare à l'option arts plastiques de l'ENS (Ulm)
BORDEAUX	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	2	
BORDEAUX	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1	
BORDEAUX	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN	1	
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	2	Prépare à l'option théâtre
CAEN	0500016W	OCTEVILLE	JEAN FRANCOIS MILLET	1	
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	2	
CORSE	7200009X	BASTIA	GIOCANTE DE CASABIANCA	1	
CRETEIL	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1	
CRETEIL	0940120V	ST MAUR DES FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	
CRETEIL	0930126G	ST OUEN	BLANQUI	1	
CRETEIL	0930121B	MONTREUIL SOUS BOIS	JEAN JAURES	1	
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	2	Prépare à l'option sciences sociales
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	2	
GUADELOUPE	9710002A	BASSE TERRE	GERVILLE REACHE	1	Latin, LV2 espagnol
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA	1	prépare à l'option arts plastiques de l'ENS (Ulm)
LILLE	0622949U	BOULOGNE SUR MER	MARIETTE	1	lettres modernes, histoire-géographie, anglais
LILLE	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1	
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	3	Prépare à l'option théâtre

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	remarques - Lettres
LILLE	0590222W	VALENCIENNES	WATTEAU	1	
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1	
LYON	0690027E	LYON 06	EDOUARD HERRIOT	2	Prépare à l'option théâtre
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	2	Prépare à l'option histoire des arts
LYON	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	
MARTINIQUE	9720003W	FORT DE FRANCE	BELLEVUE	1	
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	2	
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1	
NANCY-METZ	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR	2	
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARÉ	2	Prépare à l'option cinéma - audiovisuel
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1	
NANTES	0720029R	LE MANS	MONTESQUIEU	1	
NANTES	0440024M	NANTES	GABRIEL GUIST'HAU	1	
NANTES	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1	
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	2	
NICE	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	2	
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	2	
ORLEANS-TOURS	0370035M	TOURS	DESCARTES	1	
PARIS	0750648X	PARIS 03	VICTOR HUGO	1	Prépare à l'option théâtre
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	4	
PARIS	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	2	
PARIS	0750660K	PARIS 06	FENELON	3	prépare à l'option musique de l'ENS (Ulm) et à l'option théâtre
PARIS	0750662M	PARIS 07	VICTOR DURUY	2	
PARIS	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	1	
PARIS	0750669V	PARIS 09	JULES FERRY	2	
PARIS	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	2	prépare à l'option arts plastiques de l'ENS (Ulm)
PARIS	0750670W	PARIS 09	LAMARTINE	1	
PARIS	0750679F	PARIS 12	PAUL VALÉRY	1	Prépare à l'option cinéma- audiovisuel
PARIS	0750683K	PARIS 13	CLAUDE MONET	2	Prépare à l'option théâtre
PARIS	0750703G	PARIS 16	MOLIERE	2	Prépare à l'option théâtre
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1	Prépare à l'option histoire des arts
PARIS	0750705J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC	1	
PARIS	0750714U	PARIS 20	HELENE BOUCHER	1	
POITIERS	0160002R	ANGOULEME	GUEZ DE BALZAC	1	
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	2	
REIMS	0510032H	REIMS	JEAN JAURES	2	
RENNES	0220057T	SAINT BRIEUC	ERNEST RENAN	1	
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	2	
RENNES	0290098Z	QUIMPER	CORNOUAILLE	1	

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	remarques - Lettres
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	2	
REUNION	9740001H	ST DENIS	LECONTE DE LISLE	1	
ROUEN	0760174B	LE HAVRE	CLAUDE MONET	0,5	
ROUEN	0760091L	ROUEN	JEANNE D ARC	2	Prépare à l'option cinéma - audiovisuel
ROUEN	0271579V	EVREUX	CANADA	1	
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	2	
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-SERNIN	3	Prépare à l'option histoire des arts
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	Prépare à l'option musique de l'ENS (Ulm) et à l'option théâtre
VERSAILLES	0920130S	ANTONY	DESCARTES	1	
VERSAILLES	0950644J	ENGHIEN LES BAINS	GUSTAVE MONOD	1	
VERSAILLES	0782539L	MANTES-LA-JOLIE	SAINT-EXUPERY	1	
VERSAILLES	0920142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1	
VERSAILLES	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT	1	
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	2	Prépare à l'option théâtre
VERSAILLES	0920802X	SEVRES	DR LEDERMANN	1	Prépare à l'option cinéma - audiovisuel
VERSAILLES	0782555D	ST GERMAIN EN LAYE	CLAUDE DEBUSSY	1	
VERSAILLES	0920149M	VANVES	MICHELET	1	
VERSAILLES	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	2	

Lettres et sciences sociales

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	remarques - Lettres et sciences sociales
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	1	
CRETEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1	
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1	
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1	
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1	
NANTES	0440024M	NANTES	GABRIEL GUIST HAU	1	
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1	
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1	
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1	
ROUEN	0760174B	LE HAVRE	CLAUDE MONET	0,5	mixité de la préparation: lettres et lettres et sciences sociales
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-SERNIN	1	
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1	

Lettres (Chartes)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1

CLASSES DE DEUXIEME ANNEE**1ère SUP (Ulm)**

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	Enseignements optionnels autorisés (Ulm)	remarques - 1ère SUP (Ulm)
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	1	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, arts plastiques	
BORDEAUX	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1	lettres modernes, lettres classiques, allemand, anglais, espagnol, histoire, philosophie	
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes	
CLERMONT- FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire, anglais, allemand	
CRETEIL	0940120V	ST MAUR-DES- FOSES	MARCELIN BERTHELOT	1	lettres modernes, histoire, anglais	
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	philosophie, lettres classiques, histoire, géographie	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	<i>Enseignements optionnels autorisés (Ulm)</i>	<i>remarques - 1ère SUP (Ulm)</i>
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, théâtre	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire	
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand	
LYON	0690027E	LYON 06	EDOUARD HERRIOT	1	lettres classiques, lettres modernes	
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1	histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	A. DAUDET	1	lettres modernes, histoire, géographie, anglais, espagnol, allemand, italien	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARÉ	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie, cinéma-audiovisuel	
NANTES	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, histoire	
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes	
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie	
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	2	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand	prépare à la section B de l'Ecole nationale des Chartes
PARIS	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	2	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol	
PARIS	0750660K	PARIS 06	FENELON	2	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, russe, musique	
PARIS	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, arts plastiques	
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1	histoire, lettres classiques, lettres modernes, histoire des arts	
PARIS	0750703G	PARIS 16	MOLIERE	1	philosophie, lettres classiques, anglais, portugais	

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	<i>Enseignements optionnels autorisés (Ulm)</i>	<i>remarques - 1ère SUP (Ulm)</i>
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, philosophie	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie	
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	lettres classiques, lettres modernes, philosophie	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	lettres classiques, lettres modernes, musique	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire, anglais	
VERSAILLES	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes	
VERSAILLES	0782539L	MANTES-LA-JOLIE	SAINT-EXUPERY	1	philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, anglais, allemand	

1ère SUP (Fontenay St-Cloud)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	<i>Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)</i>
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, italien, anglais
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand
AMIENS	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D AILLY	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais
AMIENS	0020048S	ST QUENTIN	HENRI MARTIN	1	lettres modernes, anglais, histoire - géographie
BESANCON	0250008Y	BESANCON	LOUIS PASTEUR	1	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, anglais
BORDEAUX	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULIAN	2	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, espagnol, russe
BORDEAUX	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie, anglais
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1	philosophie, lettres modernes, anglais, histoire - géographie
CAEN	0500016W	OCTEVILLE	JEAN-FRANÇOIS MILLET	1	lettres modernes, anglais, histoire-géographie

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	<i>Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)</i>
CORSE	7200009X	BASTIA	GIOCANTE DE CASABIANCA	1	Lettres modernes, philosophie, histoire-géographie, anglais
CRETEIL	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie
CRETEIL	0930126G	ST OUEN	BLANQUI	1	philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, anglais
CRETEIL	0930121B	MONTREUIL	JEAN JAURES	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais LV1
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	philosophie, lettres modernes, anglais, allemand, histoire-géographie
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	lettres modernes, histoire - géographie, anglais, lettres classiques
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA	1	lettres modernes, lettres classiques, anglais, histoire-géographie
LILLE	0622949U	BOULOGNE	MARIETTE	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais
LILLE	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1	lettres modernes, histoire - géographie, philosophie
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	2	philosophie, lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais, allemand, théâtre
LILLE	0590222W	VALENCIENNES	WATTEAU	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1	lettres modernes, histoire - géographie, anglais
LYON	0690027E	LYON 06	EDOUARD HERRIOT	2	histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, italien
LYON	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, russe, anglais
MARTINIQUE	9720003W	FORT DE FRANCE	BELLEVUE	1	lettres modernes, histoire - géographie, espagnol, anglais
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1	histoire - géographie, lettres modernes, anglais, espagnol
NANCY-METZ	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR	1	lettres modernes, anglais, histoire-géographie, allemand
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARÉ	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, allemand, cinéma-audiovisuel
NANTES	0440024M	NANTES	GABRIEL GUIST'HAU	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, lettres classiques, anglais
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand
NICE	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1	lettres modernes, anglais, allemand, histoire - géographie
ORLEANS-TOURS	0370035M	TOURS	DESCARTES	1	lettres modernes, histoire - géographie, anglais
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	2	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, allemand, anglais, arabe
PARIS	0750660K	PARIS 06	FENELON	2	philosophie, histoire -géographie, lettres modernes, anglais, italien, russe, arabe, espagnol, chinois
PARIS	0750662M	PARIS 07	VICTOR DURUY	1	histoire - géographie, lettres modernes, anglais
PARIS	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	2	anglais, espagnol, lettres modernes

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	<i>Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)</i>
PARIS	0750669V	PARIS 09	JULES FERRY	2	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand
PARIS	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais
PARIS	0750683K	PARIS 13	CLAUDE MONET	1	histoire - géographie, lettres modernes, lettres classiques, allemand, théâtre
PARIS	0750705J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC	1	philosophie, lettres classiques
PARIS	0750714U	PARIS 20	HELENE BOUCHER	1	lettres modernes, histoire - géographie, allemand
POITIERS	0160002R	ANGOULÊME	GUEZ DE BALZAC	1	lettres modernes, histoire - géographie
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1	lettres modernes, allemand, anglais
REIMS	0510032H	REIMS	JEAN JAURES	1	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	1	lettres modernes, anglais
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	lettres classiques, lettres modernes, allemand, anglais, espagnol, histoire - géographie
REUNION	9740001H	SAINT-DENIS	LECONTE DE LISLE	1	philosophie, lettres modernes, histoire, géographie, anglais
ROUEN	0760091L	ROUEN	JEANNE D ARC	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais, allemand, cinéma - audiovisuel
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	philosophie, lettres modernes, anglais, allemand, histoire - géographie
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-SERNIN	2	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, allemand, espagnol
VERSAILLES	0920142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, russe
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	2	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, allemand
VERSAILLES	0920802X	SEVRES	DR LEDERMANN	1	lettres modernes, histoire - géographie, allemand, cinéma - audiovisuel
VERSAILLES	0782555D	ST GERMAIN EN LAYE	CLAUDE DEBUSSY	1	lettres modernes, lettres classiques, anglais, histoire - géographie
VERSAILLES	0920149M	VANVES	MICHELET	1	Lettres modernes, anglais, histoire-géographie
VERSAILLES	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	2	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, espagnol

1ère SUP lettres et sciences sociales

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	1
CRETEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1
NANTES	0440024M	NANTES	GABRIEL GUIST'HAU	1
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-SERNIN	1
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1

1ère SUP (Chartes)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1

CLASSES PREPARANT AU DIPLOME D'ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DECF)
CLASSES PREPARANT AU DIPLOME PREPARATOIRE AUX ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DPECF)
dont le fonctionnement est autorisé pour l'année scolaire 2003-2004

ACADEMIE	CODE	VILLE	NOM	DIVISION DPECF	DIVISION DECF	
					1 ^{ème} voie	2 ^{ème} voie
AIX-MARSEILLE	0840004 Y	AVIGNON	THEODORE AUBANEL	1	1	1
	0130051 K	MARSEILLE 05	MARIE CURIE	1	1	1
AMIENS	0800011 C	AMIENS	EDOUARD GAND	1	1	1
	0600021 X	CREIL	JULES UHRY	1	1	1
	0020059 D	SOISSONS	GÉRARD DE NERVAL	1	1	1
BESANÇON	0250033 A	MONTBELIARD	LE GRAND CHENOIS	1		
	0250010 A	BESANÇON	LOUIS PERGAUD		1	1
BORDEAUX	0330028 B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL	1	1	1
CAEN	0140017 T	CAEN	JEAN ROSTAND	1	1	1
CL-FERRAND	0630020 E	CL-FERRAND	SIDOINE APOLLINAIRE	1	1	1
CORSE	7200583 W	BASTIA	PAUL VINCENSINI	1	1	1
CRETEIL	0930834 B	AULNAY SOUS BOIS	VOILLAUME	1	1	1
	0770934 X	MELUN	LEONARD DE VINCI	1	1	1
	0940580 V	CACHAN	MAXIMILIEN SORRE		1	1
	0940119 U	LE PERREUX SUR MARNE	PAUL DOUMER	1	1	1
DIJON	0710010 A	CHALON SUR SAONE	MATHIAS	1	1	1
	0210019 G	DIJON	LE CASTEL	1	1	1
GRENOBLE	0740005 D	ANNECY	GABRIEL FAURE	1	1	1
	0380029 A	GRENOBLE	EAUX CLAIRES	1	1	1
GUADELOUPE	9710003 B	LES ABYMES	BAIMBRIDGE	1	1	1
LILLE	0620042 J	BETHUNE	ANDRE MALRAUX	1	1	1
	0590258 K	LILLE	GASTON BERGER	1	1	1
	0595884 A	MAUBEUGE	LURÇAT	1	1	1
	0623891 T	ST-MARTIN-BOULOGNE	GIRAUX-SANNIER	1	1	1
LIMOGES	0870019 Y	LIMOGES	SUZANNE VALADON	1	1	1
LYON	0690038 S	LYON 09	LA MARTINIERE DUCHERE	1	1	1
MARTINIQUE	9720004 X	FORT DE FRANCE	POINTE DES NEGRES	1	1	1
MONTPELLIER	0340040 J	MONTPELLIER	MAS DE TESSE	1	1	1
	0110023 R	NARBONNE	DENIS DIDEROT	1	1	1
	0300027 S	NIMES	CAMARGUE	1	1	1
NANCY-METZ	0540041 B	NANCY	GEORGES DE LA TOUR	1		
	0570057 C	METZ	ROBERT SCHUMAN		1	1
NANTES	0491966 W	ANGERS	HENRI BERGSON	1	1	1
	0440031 V	NANTES	VIAL	1	1	1

NICE	0060033 D	NICE	HONORE D'ESTIENNE D'ORVES	1		
	0831243 A	TOULON	BONAPARTE	1		
	0060037 H	NICE	BEAU SITE		1	1
ORLEANS-TOURS	0450051 L	ORLEANS	BENJAMIN FRANKLIN	1	1	1
	0370039 S	TOURS	PAUL-LOUIS COURIER		1	1
PARIS	0750651 A	PARIS 03	SIMONE WEIL	1		
	0750705 J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC	1		
	0750647 W	PARIS 03	TURGOT		1	1
	0750707 L	PARIS 17	ECOLE NATIONALE DE COMMERCE		2	2
POITIERS	0860038 Z	POITIERS	ALIENOR D'AQUITAINE	1	1	1
REIMS	0511951 U	CHALONS EN CHAMPAGNE	JEAN TALON	1	1	1
RENNES	0560025 Y	LORIENT	DUPUY-DE-LOME	1	1	1
	0350028 R	RENNES	BREQUIGNY	1	1	1
REUNION	9740471 U	ST-BENOIT	AMIRAL PIERRE BOUVET	1		
	9740787 M	ST-LOUIS	ANTOINE ROUSSIN	1		
	9741046 U	ST-DENIS	BELLEPIERRE		1	1
ROUEN	0760096 S	ROUEN	GUSTAVE FLAUBERT	1	1	1
STRASBOURG	0680008 P	COLMAR	CAMILLE SEE	1	1	1
	0670078 W	STRASBOURG	JEAN MONNET	1		
	0670086 E	STRASBOURG	RENE CASSIN		1	1
TOULOUSE	0650026 A	TARBES	MARIE CURIE		1	1
	0310074 H	TOULOUSE	OZENNE	1	1	1
VERSAILLES	0950666H	ARGENTEUIL	BRAQUE	1	1	1
	0910620 E	CORBEIL-ESSONNES	DOISNEAU	1	1	1
	0920802 X	SEVRES	DR LEDERMANN	1	1	1
	0782557 F	ST-GERMAIN EN LAYE	JEAN-BAPTISTE POQUELIN		1	1
NOUVELLE CALEDONIE		NOUMEA	POLYVALENT	1	1	
POLYNESIE FRANÇAISE	9840002 E	TAHITI ILES DU VENT	PAUL GAUGUIN	1	1 EN ALTERNANCE	1 EN ALTERNANCE

ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT**CPGE SCIENTIFIQUES - ANNEE 2003-2004****CLASSES DE PREMIERE ANNEE**

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP/SI	PC/SI	PT/SI	BCPST 1ère année	TSI 1ère année
AIX-MARSEILLE	0840072X	AVIGNON	SAINT JOSEPH		1			
	0131341M	MARSEILLE 6	NOTRE DAME DE SION	1				
CAEN	0141164P	CAEN	SAINTE MARIE		1			
CLERMONT-FERRAND	0631068U	CLERMONT FERRAND	G.BOUILLON	1				
GRENOBLE	0381675P	CORENC	ITEC	1				
LILLE	0592916Z	MAUBEUGE	NOTRE DAME DE GRACE	1				
	0592921E	ROUBAIX	SAINT REMI	1				
	0593007Y	LILLE	F.OZANAM	2		2		
	0593117T	LILLE	SAINT PIERRE	2	5			
LYON	0690522T	LYON 5	AUX LAZARISTES	1	1	3		
	0690539L	LA MULATIERE	ASSOMPTION				1	
	0690564N	LYON 1	LES CHARTREUX	1	4			
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	E d' ALZON	1				
	0340881Y	MONTPELLIER	NOTRE DAME DE LA MERCI	1				
NANCY-METZ	0541986R	JARVILLE LA MALGRANGE	LA MALGRANGE	1				
	0570194B	BITCHE	SAINT AUGUSTIN	1				
NANTES	0440160K	NANTES	LES ENFANTS NANTAIS				1	
	0440163N	NANTES	SAINT STANISLAS	1	1			
	0441653H	SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	SAINT JOSEPH			2		
	0490823D	ANGERS	MONGAZON	1	2			
	0490824E	ANGERS	SAINT MARTIN	1				
	0850083D	LA ROCHE SUR YON	SAINT JOSEPH	1	1			
	0490888Z	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	SAINT JULIEN			1		
NICE	0830098F	OLLIOULLES	SAINT JOSEPH	2				
ORLEANS-TOURS	0450110A	ORLEANS	SAINT CHARLES	1				
PARIS	0753840S	PARIS 6	STANISLAS	4	1			
	0753873C	PARIS 8	FENELON SAINTE MARIE	2	1			
POITIERS	0790080H	BRESSUIRE	SAINT JOSEPH	1				
RENNES	0290335G	BREST	LA CROIX ROUGE	2		1		

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP/SI	PC/SI	PT/SI	BCPST 1ère année	TSI 1ère année
RENNES	0290338K	BREST	SAINTE ANNE	1	1			
	0220110A	ST BRIEUC	SAINTE ANNE	1				
	0350778F	RENNES	ASSOMPTION		1			
	0560181T	LORIENT	SAINTE ANNE					1
STRASBOURG	0671636P	STRASBOURG	ORT	1				
TOULOUSE	0311145B	TOULOUSE	SAINTE ANNE			2		
	0312408Z	BALMA	SALIEGE		2			
VERSAILLES	0783053V	VERSAILLES	SAINTE ANNE	3	3		1	
	092	ANTONY	SAINTE ANNE	1	1			

CLASSES DE DEUXIEME ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST 2ème année	TSI 2ème année
AIX-MARSEILLE	0840072X	AVIGNON	SAINTE ANNE			1						
	0131341M	MARSEILLE 6	NOTRE DAME DE SION	1								
CAEN	0141164P	CAEN	SAINTE ANNE			1						
CLERMONT-FERRAND	0631068U	CLERMONT FERRAND	G. BOUILLON	1								
GRENOBLE	0381675P	CORENC	ITEC			1						
LILLE	0592916Z	MAUBEUGE	NOTRE DAME DE GRACE	1								
	0592921E	ROUBAIX	SAINTE ANNE	1								
	0593007Y	LILLE	F. OZANAM					2		2		
	0593117T	LILLE	SAINTE ANNE	2		2		1				
LYON	0690522T	LYON 5	AUX LAZARISTES	1		1				2		
	0690539L	LA MULATIERE	ASSOMPTION								1	
	0690564N	LYON 1	LES CHARTREUX	1		2		2				
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	E d'ALZON	1								
	0340881Y	MONTPELLIER	NOTRE DAME DE LA MERCI	1								
NANCY-METZ	0541986R	JARVILLE LA MALGRANGE	LA MALGRANGE	1								
	0570194B	BITCHE	SAINTE ANNE							1		
NANTES	0440160K	NANTES	LES ENFANTS NANTAIS								1	
	0440163N	NANTES	SAINTE ANNE	1		1						
	0441653H	SAINTE ANNE SUR LOIRE	SAINTE ANNE							2		
	0490823D	ANGERS	MONGAZON					3				
	0490824E	ANGERS	SAINTE ANNE					1				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST 2ème année	TSI 2ème année
NANTES	0850083D	LA ROCHE SUR YON	SAINT JOSEPH	1		1						
	0490888Z	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	SAINT JULIEN							1		
NICE	0830098F	OLLIOULLES	SAINT JOSEPH					2				
ORLEANS-TOURS	0450110A	ORLEANS	SAINT CHARLES	1								
PARIS	0753840S	PARIS 6	STANISLAS	4	1		1		1			
	0753873C	PARIS 8	FENELON SAINTE MARIE	1	1		1		1			
POITIERS	0790080H	BRESSUIRE	SAINT JOSEPH	1								
RENNES	0290335G	BREST	LA CROIX ROUGE					2		1		
	0290338K	BREST	SAINTE ANNE	1		1		1				
	0220110A	ST BRIEUC	SAINT CHARLES	1								
	0350778F	RENNES	ASSOMPTION			1		1				
STRASBOURG	0560181T	LORIENT	SAINT JOSEPH									1
	0671636P	STRASBOURG	ORT					1				
TOULOUSE	0311145B	TOULOUSE	SAINT JOSEPH							2		
	0312408Z	BALMA	SALIEGE			1	1	1				
VERSAILLES	0783053V	VERSAILLES	SAINTE GENEVIEVE	1	2	1	2		1		1	
	0920904H	ANTONY	SAINTE MARIE	1		1						

CPGE SCIENTIFIQUES - PREPARATIONS EN LAN

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	ATS
RENNES	0350791V	REDON	M.CALLO	1

CPGE ECONOMIQUES et COMMERCIALES- ANNEE 2003-2004

CLASSES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	SCI 2ème année	ECO 1ère année	ECO 2ème année	TC 1ère année	TC 2ème année
AIX-MARSEILLE	0131319N	AIX EN PROVENCE	LA NATIVITE			1	1		
	0132828D	MARSEILLE 12	LA CADENELLE			1	1		
	0131341M	MARSEILLE 6	NOTRE DAME DE SION	1	1				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	SCI 2ème année	ECO 1ère année	ECO 2ème année	TC 1ère année	TC 2ème année
BORDEAUX	0240079F	PERIGUEUX	SAINT JOSEPH			1	1		
	0331503E	BORDEAUX	SAINTE MARIE GRAND LEBRUN	1	1				
CAEN	0141161L	CAEN	JEANNE D'ARC			1	1		
CLERMONT- FERRAND	0631075B	CLERMONT FERRAND	SAINTE ALYRE			1	1		
CRETEIL	0940878U	SAINT MAUR DES FOSES	LGT T CHARDIN	1	1				
DIJON	0211090W	DIJON	ST BEGNINE			1	1		
GRENOBLE	0260074P	VALENCE	MONTPLAISIR					1	1
	0381675P	CORENC	ITEC	1	1				
LILLE	0592940A	DOUAI	SAINT JEAN	1	1	1	1		
	0593114P	LILLE	SAINT PAUL	1	1	1	1		
LYON	0421020F	SAINT ETIENNE	SAINT LOUIS			1	1		
	0690519P	LYON 5	NOTRE DAME DES MINIMES			1	1		
	0690521S	LYON 5	SAINTE MARIE	1	1				
	0690564N	LYON 1	LES CHARTREUX	1	1	1	1		
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	E D'ALZON	1	1				
	0340881Y	MONTPELLIER	NOTRE DAME DE LA MERCY			1	1		
	0660059F	PERPIGNAN	NOTRE DAME DU BON SECOURS			1	1		
NANCY-METZ	0572341K	MONTIGNY LES METZ	JEAN XXIII			1	1		
NANTES	0440160K	NANTES	LES ENFANTS NANTAIS	1	1				
	0440161L	NANTES	ST-J DU LOQUIDY			1	1		
	0490823D	ANGERS	MONGAZON	1	1				
NICE	0060673Z	CANNES	STANISLAS			1	1		
PARIS	0753840S	PARIS 6	STANISLAS	2	2				
	0753897D	PARIS 12	SAINTE MARIE	1	1	2	2		
	0753933T	PARIS 16	SAINTE MARIE GONZ.			2	2		
	0753947H	PARIS 16	SAINTE MARIE PASSY	2	2				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	SCI 2ème année	ECO 1ère année	ECO 2ème année	TC 1ère année	TC 2ème année
RENNES	0350776D	RENNES	SAINT VINCENT-PROVID	1	1	1	1		
ROUEN	0271045P	EVREUX	ST F DE SALLES			1	1		
STRASBOURG	0671609K	STRASBOURG	SAINT ETIENNE			1	1		
TOULOUSE	0312406Z	BALMA	SALIEGE	1	1	1	1		
VERSAILLES	0783053V	VERSAILLES	SAINTE GENEVIEVE	2	2				
	0783351U	VERSAILLES	N-D DU GRANDCHAMP	1	1	2	2		
	0920919Z	NEUILLY SUR SEINE	N-D DE LA CROIX	1	1	1	1		
	0921365J	RUEIL MALMAISON	DANIELOU			1	1		

CPGE LITTERAIRES - ANNEE 2003-2004

CLASSES DE LETTRES DE PREMIERE ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
CLERMONT FERRAND	0631075B	CLERMONT FERRAND	FENELON	1
LYON	0690521S	LYON	SAINTE MARIE	1
NANTES	0440172Y	NANTES	PERVERIE	1
PARIS	0753915Y	PARIS 15	BLOMET	2
CRETEIL	0771246L	MEAUX	SAINTE GENEVIEVE	1
VERSAILLES	0783282U	LE CHESNAY	BLANCHE DE CASTILLE	1
	0920875B	NEUILLY SUR SEINE	SAINTE MARIE	1
	0921365J	RUEIL MALMAISON	DANIELOU	1

CLASSES DE DEUXIEME ANNEE

1ère SUP (Ulm)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	Enseignements optionnels autorisés (Ulm)
PARIS	0753915Y	PARIS	BLOMET	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais.
VERSAILLES	0920875B	NEUILLY SUR SEINE	SAINTE MARIE	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, géographie, histoire-géographie.

1ère SUP (Fontenay St-Cloud)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)
LYON	0690521S	LYON	SAINTE MARIE	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie.
NANTES	0440172Y	NANTES	PERVERIE	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie, anglais.
CRETEIL	0771246L	MEAUX	SAINTE GENEVIEVE	1	Philosophie, lettres modernes, histoire-géographie.
VERSAILLES	0783282U	LE CHESNAY	BLANCHE DE CASTILLE	1	Lettres modernes, histoire-géographie.
	0921365J	RUEIL MALMAISON	DANIELOU	1	Philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, anglais.

CLASSES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME ANNEE DE LETTRES ET DE SCIENCES SOCIALES

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	1 ère année	2ème année
LILLE	0593109J	LILLE	NOTRE DAME DE LA PAIX	1	1
LYON	0690571W	LYON	SAINTE MARIE	1	1
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	E D'ALZON	1	
RENNES	0560114V	VANNES	ST FRANCOIS XAVIER	1	1
PARIS	0753840S	PARIS 6	STANISLAS	1	1
VERSAILLES	0920875B	NEUILLY SUR SEINE	SAINTE MARIE	1	1

CLASSES PREPARANT AU DIPLOME D'ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DEC F) ET CLASSES PREPARANT AU DIPLOME PREPARATOIRE AUX ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DPECF)

ACADEMIE	ETAB.	VILLE	NOM	DPECF	DEC F	
					1 ère voie	2 ème voie
AIX MARSEILLE	0131402D	MARSEILLE 6	CHARLES PEGUY	1	1	1
	0132828D	MARSEILLE 12	LA CADENELLE		1	1
AMIENS	0801479Y	AMIENS	SAINT REMI		1	1
BORDEAUX	0640131V	PAU	SAINT DOMINIQUE	1		
CLERMONT FERRAND	0631068U	CLERMONT FERRAND	G.BOULLON	1	1	1
DIJON	0211090W	DIJON	ST BENIGNE		1	1
GRENOBLE	0260074P	VALENCE	MONTPLAISIR		1	1
	0740092Y	LA ROCHE SUR FORON	SAINTE FAMILLE		1	1
LILLE	0593005W	LILLE	LA SALLE	1	1	1
	0593061G	CAMBRAI	LA SAGESSE		1	1
LYON	0690564N	LYON	LES CHARTREUX		1	1
NANCY-METZ	0570311D	METZ	DE LA SALLE		1	1
NANTES	0440247E	NANTES	SAINT FELIX	1		
	0440256P	SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	SAINT PIERRE		1	1
	0530068L	LAVAL	RUE HAUTE FOLLIS	1	1	1
RENNES	0220117H	SAINT BRIEUC	SACRE CŒUR	1	1	1
	0290181P	BREST	BREST RIVE DROITE	1	1	1
	0350795Z	RENNES	DE LA SALLE	1	1	1
TOULOUSE	0311177L	TOULOUSE	LIMAYRAC		1	1
PARIS	0754042L	PARIS 13	REBOURS	1	1	1
VERSAILLES	0783351U	VERSAILLES	NOTRE DAME DE GRANDCHAMP		1	1
VERSAILLES	0950759J	MARGENCY	NOTRE DAME DE BURY	1	1	1
MARTINIQUE	9720615L	FORT DE FRANCE	AMEP		1	1

**Liste des classes préparatoires à l'entrée dans les écoles de l'enseignement supérieur
agronomique et vétérinaire mises en œuvre dans les LEGTA – 2003-2004**

Académie	Etablissement	Ville	Nom	BCPST 1^{ère} année	ENV	Préparatoire Concours C
Nantes	0490946 M	Angers	LEGTA Le Fresne	1		
Orléans-Tours	0450094 H	Montargis	LEGTA Le Chesnoy	1		1
Toulouse	0311262 D	Toulouse	LEGTA Auzeville	1		1
Clermont-Ferrand	0630984 C	Clermont-Ferrand	LEGTA Marmilhat		1	1
Amiens	0801272 Y	Amiens	LEGTA Le Paraclet			1
Besançon	0251263 M	Besançon	LEGTA Dannemarie			1
Bordeaux	0331424 U	Bordeaux	LEGTA Blanquefort			1
Dijon	0211135 V	Dijon	LEGTA Quétigny			1
Grenoble	0260765 R	Valence	LEGTA Le Valentin			1
Montpellier	0340128 E	Montpellier	LEGTA de l'Hérault			1
Rennes	0350700 W	Rennes	LEGTA Le Rheu			1
Toulouse	0120937 D	Rodez	LEGTA La Roque			1

LISTE DES CLASSES PREPARATOIRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE				
Concours préparés et options d'enseignement				
Préparation	Etablissements (1)			
	Lycée militaire d'Aix en Provence (2)	Lycée militaire d'Autun	Lycée militaire de Saint Cyr l'Ecole (3)	Prytanée national militaire de La Flèche
Ecole polytechnique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 ^{ère} année : MPSI 2 ^{ème} année : MP* (4)
Ecole spéciale militaire Option : sciences Ecole navale	1 ^{ère} année : MPSI-PCSI	1 ^{ère} année : MPSI	1 ^{ère} année : MPSI	1 ^{ère} année : MPSI-PCSI
Ecole de l'air Ecole nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques de l'armement	2 ^{ème} année MP – PC - PSI	2 ^{ème} année MP	2 ^{ème} année MP - PSI	2 ^{ème} année MP*(4) – MP – PSI – PC
Ecole spéciale militaire Option :lettres	1 ^{ère} année : Lettres 1 2 ^{ème} année : Lettres 2	<input type="checkbox"/>	1 ^{ère} année : Lettres 1 2 ^{ème} année : Lettres 2	1 ^{ère} année : Lettres 1 2 ^{ème} année : Lettres 2
Ecole spéciale militaire Option économique et commerciale(5)	1 ^{ère} année : ECO 1 2 ^{ème} année : ECO 2	1 ^{ère} année : ECO 1 2 ^{ème} année : ECO 2	1 ^{ère} année : ECO 1 2 ^{ème} année : ECO 2	1 ^{ère} année : ECO 1 2 ^{ème} année : ECO 2
<p>(1) Le lycée naval de Brest et l'Ecole des pupilles de l'air de Grenoble disposent également d'une préparation scientifique aux concours des grandes écoles militaires.</p> <p>(2) Ce lycée héberge et administre les élèves admis à suivre la préparation au concours d'entrée à l'Ecole nationale supérieure des Arts et Métiers au lycée Vauvenargues d'Aix-en Provence.</p> <p>(3) Ce lycée héberge et administre les élèves admis à suivre la préparation au concours d'entrée à l'Ecole nationale supérieure au lycée Jules Ferry de Versailles.</p> <p>(4) MP* : classe préparatoire spécifique à l'Ecole polytechnique.</p> <p>(5) Programme strictement identique à celui des sciences économiques et commerciales préparé dans les CPGE des lycées civils.</p>				
Les élèves en préparation à l'Ecole spéciale militaire à l'Ecole navale, à l'Ecole de l'air, ont l'obligation de se présenter à l'un au moins des concours d'accès à ces grandes écoles militaires.				

Langues vivantes dans les classes préparatoires			
Etablissements	Langues vivantes 1	Langues vivantes 2 (classes littéraires et économiques)	Langues vivantes facultatives
Lycée militaire D'Aix-en-Provence	Allemand Anglais Espagnol	Allemand Anglais Espagnol	Arabe débutants
Lycée militaire d'Autun	Anglais Allemand	Anglais Allemand Espagnol	Russe débutants
Lycée militaire De Saint Cyr l'Ecole	Anglais Allemand	Anglais Allemand Espagnol Russe	Russe débutants
Prytanée national militaire de La Flèche	Allemand Anglais Espagnol (1)	Anglais Allemand Espagnol Russe	Russe débutants

(1) pour ESM/ lettres modernes

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

**ORGANISATION PÉDAGOGIQUE
DES ÉTABLISSEMENTS**

NOR : MENE0301905C
RLR : 510-1

CIRCULAIRE N°2003-133
DU 1-9-2003

MEN
DESCO B5

Éducation prioritaire : des objectifs et des méthodes pour lutter contre la fracture scolaire et élaborer les contrats de réussite scolaire

Réf. : circulaires du 31-10-1997, 10-7-1998, 20-1-1999, 8-2-2000

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissements ; aux enseignantes et enseignants

■ L'école doit permettre à tous les élèves l'acquisition des savoirs, la construction d'une culture commune, l'éducation à la citoyenneté et la formation en vue de l'insertion sociale. Il faut avoir pour les enfants des secteurs défavorisés en raison de leur environnement social, économique et culturel les mêmes exigences et ambitions que sur l'ensemble du territoire, dans le respect des textes généraux qui s'appliquent à tous.

Le cadre spécifique de l'éducation prioritaire demeure régi par les circulaires du 31 octobre 1997, du 10 juillet 1998, du 20 janvier 1999 et du 8 février 2000 qui ont mis en place les réseaux d'éducation prioritaire (REP), instauré les contrats de réussite, promu les pôles d'excellence scolaire et défini des orientations qui doivent être aujourd'hui réaffirmées et pour certaines d'entre elles renforcées.

Le bilan de trois années de contrat de réussite, marquées par une implication remarquable des équipes dans les écoles et les établissements scolaires, fait apparaître que c'est l'amélioration des résultats scolaires qu'il convient de viser. Celle-ci doit faire l'objet de l'engagement réciproque des équipes des réseaux et des autorités académiques pour une nouvelle période de trois ou quatre ans. À cet égard, on sera particulièrement attentif à retrouver l'esprit de projet, qui prévalait à l'origine des ZEP : les moyens supplémentaires consacrés à l'éducation prioritaire ont **avant tout** vocation à soutenir des projets pédagogiques précis adaptés aux besoins des élèves.

Partant des constats, cette seconde vague de contrats de réussite scolaire sera particulièrement marquée par l'attention rigoureuse à porter à **l'utilisation pédagogique des moyens supplémentaires**. Leur répartition doit permettre tout à la fois un renforcement de l'éducation prioritaire sur les territoires les plus défavorisés et dans les établissements les plus en difficulté, et un accompagnement de ceux qui réussissent et qu'il convient de valoriser.

Si le projet de réseau constitue le cadre essentiel de définition de nouveaux axes de progrès, c'est sur la recherche d'une organisation pédagogique appropriée aux conditions de chaque réseau que portera principalement le contrat qui sera passé avec les autorités académiques.

Ce document, fruit d'une réflexion et d'une concertation larges et ouvertes, doit constituer un outil de communication tant avec les acteurs

internes qu'avec les partenaires. **La démarche qui préside à son élaboration doit impliquer réellement les équipes pédagogiques pour qu'au terme de ce processus, le contrat de réussite scolaire trouve sa pleine traduction dans les projets d'école et d'établissement du réseau.**

Il fera apparaître clairement les indicateurs pertinents pour l'évaluation des résultats et l'engagement précis et explicite des autorités académiques quant aux moyens alloués et à l'accompagnement assuré.

Des orientations réaffirmées, des objectifs précisés pour des contrats de réussite scolaire clairement définis

● Centrer les activités sur la classe et les apprentissages scolaires

Sans remettre en cause les activités périphériques, sources d'apprentissages mais aussi moyens d'éprouver les acquis, il faut mettre l'accent sur le travail dans la classe, espace propice à la concentration et à la conduite de séquences tout aussi attractives que rigoureuses. Les repères se posent mieux dans un cadre défini qu'enseignants et élèves se sont approprié.

● Assurer la maîtrise de la langue, de la lecture et de l'écriture

Une des causes principales de la fracture scolaire réside dans l'insuffisante maîtrise de la langue française et des pratiques de lecture et d'écriture. La relative faiblesse des résultats en mathématiques accentue les écarts. La conjonction des deux phénomènes affecte gravement les conditions d'une orientation positive et ambitieuse des élèves à l'issue du collège.

Il convient donc d'accorder une priorité, dans les REP, à la qualité de l'apprentissage de la langue française dès l'école maternelle dont le rôle de prévention dans la détection de la difficulté scolaire est important. C'est pour ce niveau de la scolarité un enjeu majeur que de conduire chaque élève à savoir s'exprimer dans les diverses situations qu'il rencontre à l'école et à comprendre aussi bien les consignes et les échanges de la vie ordinaire de la classe que les propos plus spécifiques qui s'établissent dans les divers domaines d'activités. Dans cette perspective de développement du langage, la scolarisation dès deux ans prend tout son sens dans les écoles maternelles des REP.

Il convient de rappeler que l'éducation prioritaire ne fait pas l'objet de programmes particuliers : les exigences y sont les mêmes qu'ailleurs. Ils constituent une référence nationale définissant des exigences communes.

Leur maîtrise ouvre la voie à une éducation réussie.

Le souci d'équité et d'efficacité implique que soient différenciées les démarches pédagogiques afin que les élèves les plus en difficulté disposent de prises en charge et d'aides spécifiques. Les modalités d'aides dont bénéficie l'école primaire (RASED, CLIN ou CRI, etc.) doivent être étroitement associées aux efforts en faveur d'une meilleure réussite pour tous. On veillera à orienter les moyens disponibles, et notamment les maîtres supplémentaires affectés dans les REP, sur le cycle 2 et très spécifiquement sur le cours préparatoire où le repérage des premiers signes de difficulté et leur prise en charge doivent être assurés sans délai. Les dispositifs annoncés en faveur de cours préparatoires renforcés constituent donc des solutions à proposer en priorité dans des écoles des réseaux.

L'organisation pédagogique de chaque école doit prévoir les réponses adaptées aux besoins locaux.

Des évaluations régulières sont indispensables pour le repérage des acquis et des difficultés de tous les élèves. Elles sont un préalable pour la mise en place de situations pédagogiques appropriées aux besoins de chacun des élèves, de chaque classe, de l'école ou du collège et contribuent à l'organisation de dispositifs adaptés (mise en place de programmes personnalisés d'aide et de progrès - ou PPAP -, modalités de l'aide aux élèves en 6ème et en 5ème, etc.). Les outils d'évaluation élaborés au niveau national, protocoles et/ou banques d'outils d'aide à l'évaluation, constituent des instruments précieux que les enseignants doivent apprendre à mieux utiliser. On ne négligera pas pour autant l'évaluation de l'évolution des comportements et des savoir-être. Les évaluations devraient également permettre d'engager, avec les enseignants du cycle précédent, une réflexion sur les acquis réels des élèves et sur la continuité des apprentissages qu'il convient de favoriser.

● Assurer la continuité des apprentissages de l'école à la fin du collège et conduire les élèves vers une orientation positive

Si des difficultés surgissent au moment des changements de cycle et notamment entre le cycle 3 de l'école primaire et le cycle d'adaptation du collège, il convient de resserrer le lien existant entre l'école et le collège, en allant au-delà des réunions d'harmonisation de fin d'année.

Le suivi des élèves entrant en 6ème doit ainsi être renforcé de façon à mieux connaître chacun et d'être à même de lui offrir les appuis dont il peut avoir besoin.

La classe de 6ème permet des modalités diversifiées d'organisation du travail, en particulier grâce aux deux heures inscrites dans la grille horaire réservées à l'accueil et à l'accompagnement du travail personnel des élèves, qu'il convient plus que jamais d'exploiter dans ce cadre.

La part d'autonomie des établissements doit favoriser les réponses à apporter aux besoins spécifiques des élèves et l'émergence d'initiatives en matière de regroupement d'élèves (groupes de besoin, d'approfondissement ou de remédiation), d'utilisation des technologies de l'information et de la communication, de décloisonnement des enseignements et de travail en équipe.

Toutes ces activités doivent être directement liées aux contenus des enseignements, cette liaison étant une condition nécessaire à leur efficacité.

Les dispositifs en alternance, dont le développement est prévu à partir de la rentrée 2003, peuvent offrir les conditions d'une orientation positive pour les élèves de collège volontaires ou en recherche de projet.

Les lycées, quelle que soit leur voie et notamment ceux participant aux REP, sont invités, dans ce cadre, à travailler étroitement avec les collèges des réseaux.

Des partenariats avec des établissements proposant des formations post-baccalauréat, des établissements d'enseignement supérieur, des écoles d'ingénieurs, ainsi qu'avec des établissements culturels et des grandes entreprises seront développés. Ils doivent contribuer à ouvrir les élèves des réseaux d'éducation prioritaire à des cursus d'acquisition de savoirs et de

parcours professionnels d'excellence.

● Renforcer la relation école-familles et l'éducation à la citoyenneté

Bien des situations trouvent des évolutions positives dans une relation renforcée avec les familles et il importe qu'un volet particulier du projet de réseau porte sur ce domaine.

Associés à l'école, à son fonctionnement, informés de ses missions mais aussi de ses attentes, les parents en percevront mieux les enjeux et les obligations. Ils s'inscriront plus efficacement dans la nécessaire démarche de coéducation.

Chaque élève doit trouver un climat favorable à l'étude afin que sur les lieux d'apprentissages soit pleinement établie l'autorité en rappelant le respect de l'obligation scolaire et du règlement intérieur, en mettant clairement élèves et parents devant leurs responsabilités.

L'éducation civique, l'apprentissage de la citoyenneté aideront les élèves à se situer dans l'école ou l'établissement, dans leur environnement, dans la société. Ce travail construit dans la continuité école-collège doit permettre à chaque élève de mieux s'approprier ses devoirs et ses droits.

● Stabiliser les équipes et accompagner les enseignants

Les bilans ont montré que le travail en équipes, la stabilité de celles-ci et la mutualisation des pratiques professionnelles porteuses de succès sont des conditions de la réussite dans les réseaux. La formation tant initiale que continue et l'accompagnement doivent contribuer à ce que ces conditions soient réunies.

Ils doivent amener les enseignants à mieux comprendre les caractéristiques de l'environnement social dans lequel ils travaillent et à en intégrer les dimensions dans leurs pratiques professionnelles. Sur ce point, plutôt que sur les différences, il faut davantage insister et se fonder sur ce qui rassemble les élèves et les jeunes, pour poursuivre des objectifs d'éducation communs à tous.

Il y a lieu d'être attentif à la prise de poste dans les REP et à l'accueil à mettre en place pour les néo-titulaires lors de la première année de prise de fonction.

Parallèlement, un accompagnement pédagogique particulier doit être conduit par les corps

d'inspection auprès des enseignants des réseaux. Ces derniers, très engagés dans la mise en place de dispositifs particuliers ou en recherche d'aides pour régler des situations complexes, doivent recevoir les réponses qu'ils attendent légitimement de l'institution pour aller plus loin dans leurs démarches. La valorisation des réussites, qui conduit à la reconnaissance de l'engagement des équipes, contribue aussi à modifier le regard porté sur les territoires de l'éducation prioritaire.

Une évaluation du contrat confortée

Eu égard aux moyens engagés et aux efforts consentis par la collectivité, il est indispensable que les évolutions puissent être mesurées.

Une base de données spécifiques à l'éducation prioritaire a été développée par le ministère. ICoTEP constitue ainsi un outil de références validé, qui propose des indicateurs permettant une comparaison à la fois dans l'espace et dans le temps (voir annexe).

Bien au-delà des indispensables et légitimes comptes à rendre, l'évaluation doit être entendue comme une base objective de la nécessaire valorisation des réussites.

Un pilotage réaffirmé

Les bilans des contrats de réussite ont clairement mis en avant le fait que les réussites étaient aussi la conséquence d'un pilotage académique et départemental fort et de proximité. Elles reposent incontestablement sur l'engagement des personnes. Il convient donc d'insister sur cet aspect et sur la mise en place d'un dispositif à la fois souple et rigoureux.

C'est la raison pour laquelle il est demandé aux autorités académiques de porter un soin tout particulier au choix des responsables chargés d'animer le réseau.

Au plan académique, le recteur désigne un correspondant académique chargé de l'éducation prioritaire et en mesure de faire le lien avec les acteurs de la politique de la ville.

Le correspondant a pour mission de coordonner les activités du groupe de pilotage académique que préside le recteur assisté des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, et dont l'objet est

de poser le diagnostic des réseaux, de fixer, en fonction des contextes locaux, les orientations particulières à prendre, de veiller à moduler les moyens là où les difficultés sociales et scolaires sont les plus importantes, de proposer des actions d'accompagnement. À cet effet, il est souhaitable que les services statistiques académiques soient représentés au sein de ce groupe afin que puisse être élaboré, avec précision, un tableau de bord académique de l'éducation prioritaire.

Le suivi des enseignants et des enseignements dans les REP par les corps d'inspection territoriaux est une priorité à inscrire au plan de travail académique des corps d'inspection.

Sur proposition de l'inspecteur d'académie, le recteur désigne un responsable ou des coresponsables du réseau parmi les chefs d'établissement et les inspecteurs en charge de circonscription installés sur le réseau. Il adresse à chacun une lettre de mission définissant les objectifs à atteindre pour la durée du contrat.

Le coordonnateur des actions du réseau, auquel sera adressée une lettre de mission, est désigné par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Sous l'autorité du responsable du réseau, il assure la cohérence des actions et des interventions des différents acteurs ; il organise son activité conformément à sa lettre de mission définie à partir du cahier des charges académique et du contexte local.

Le réseau d'éducation prioritaire et son instance de pilotage constituent le dispositif propre à l'éducation nationale en articulation avec la politique de la ville. L'instance de pilotage définit, anime, coordonne les actions pédagogiques propres à son territoire.

Là où sur le territoire existent réseau d'éducation prioritaire et contrat éducatif local, il est fondamental d'articuler les actions. Afin de ne pas diluer les engagements de chacun au risque de perdre en efficacité, on veillera à donner davantage de lisibilité et de cohérence aux projets qui concourent à l'épanouissement et au développement personnel de l'enfant, dans son double statut d'élève et d'enfant. Les instances de pilotage respectifs des deux dispositifs devront intégrer cette exigence et travailler de manière coordonnée.

Dans le même esprit, il y a lieu de travailler à la relation étroite et cohérente entre les actions conduites au sein des réseaux et celles mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville ou des politiques menées par les collectivités locales.

Là où ils existent, les centres académiques de ressources pour l'éducation prioritaire (CAREP) ont fait la preuve de leur efficacité en assurant notamment le lien entre les différents réseaux d'une académie. Il importe que chacune d'entre elles en soit dotée et que l'action de ces centres soit renforcée.

Leur programme de travail sera défini par le groupe de pilotage académique et portera principalement sur la capitalisation et la mutualisation des expériences repérées sur le terrain, l'information et la mise à disposition de documentation, d'études et de recherches voire la production d'outils de régulation, d'évaluation, de formation. Ils pourront recourir aux ressources disponibles auprès du CNDP et des CRDP, (site www.cndp.fr/zeprep, notamment) et prendre appui sur les activités du centre Alain Savary et les travaux de l'observatoire international sur les politiques éducatives et scolaires de discrimination positive.

Reposant sur la réaffirmation d'exigences communes à tous les élèves, le chantier de l'éducation prioritaire est fondamental pour réduire la fracture scolaire et assurer un égal accès de tous au savoir. Il appartient à chacun des acteurs impliqués de poursuivre son engagement.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Annexe

LES INDICATEURS

Quelques indicateurs extraits des ICoTEP constitueront le noyau obligatoire et commun à tous les tableaux de bord des contrats de réussite

scolaire. Ces indicateurs sont déjà calculés, suivis d'année en année et référencés.

Dans ce cadre, le suivi des indicateurs de mobilité et d'orientation des élèves ainsi que les indicateurs de parcours scolaire faciliteront le pilotage et devraient permettre de faire l'économie des suivis de cohortes, intéressants mais coûteux en temps compte tenu de l'extrême mobilité des élèves dans grand nombre de REP. Ils seront complétés autant que de besoin par quelques indicateurs locaux en fonction des spécificités des REP :

- évolution de l'indicateur d'environnement social ;
- résultats aux évaluations nationales (considérés dans tous les cas à partir de l'écart aux moyennes nationales) ;
- proportion d'élèves en retard au début du cycle 3 ;
- proportion d'élèves en retard à la fin du cycle 3 ;
- proportion d'élèves en retard de 2 ans ou plus en 6ème ;
- proportion d'élèves en retard de 2 ans ou plus en 3ème générale (sauf 3ème d'insertion et 3ème SEGPA) ;
- taux d'accès de 6ème en 3ème ;
- devenir des élèves en fin de 3ème ;
- devenir des élèves de 3ème en fin de seconde générale et technologique ;
- devenir des élèves de 3ème en fin de seconde professionnelle.

En prenant soin d'établir des références départementales et académiques, seront également mesurés les résultats au diplôme national du brevet (épreuves ponctuelles mais aussi localement écarts avec le contrôle continu).

Chaque fois que cela sera possible, on retiendra le taux d'écarts à l'entrée en 6ème du collège du secteur.

Des indicateurs de moyens, notamment ceux fournis dans ICoTEP comme le nombre d'enseignants pour 100 élèves dans les écoles et la dotation horaire globale dans les collèges, permettront de mesurer l'investissement supplémentaire consenti au bénéfice du REP et, croisés avec les indicateurs de résultats, donneront une évaluation de l'utilisation pédagogique de ces moyens.

P ERSONNELS

**HYGIÈNE
ET SÉCURITÉ**

NOR : MENA0301457A
RLR : 610-8 ; 630-2

ARRÊTÉ DU 30-7-2003
JO DU 8-8-2003

**MEN - DPMA B3
FPP**

Conditions de rattachement à l'IGAENR des agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics de l'État d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-453 du 28-6-1982 mod., not. art. 5-1 ; D. n° 86-83 du 17-1-1986 mod. pris pour applic. de art. 7 de L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.

Article 1 - Les établissements publics mentionnés à l'article 1er du décret du 28 mai 1982 susvisé entrant dans le champ du présent arrêté sont les établissements placés, en vertu de leurs dispositions statutaires, sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du ministre chargé de la recherche.

Lorsque les organes délibérants de ces établissements ont proposé le rattachement dans les conditions prévues par l'article 5-1 du décret du 28 mai 1982 susvisé, les agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité sont rattachés au service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et sont nommés dans ces fonctions par arrêté du ministre chargé de l'enseignement

supérieur ou du ministre chargé de la recherche. Les agents mentionnés à l'alinéa précédent demeurent soumis aux dispositions statutaires qui les régissent.

Article 2 - L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche garantit l'indépendance et l'objectivité des missions d'inspection des agents mentionnés à l'article 1er ci-dessus, et veille à ce que les conditions générales d'exercice de leurs missions soient satisfaisantes.

Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche exerce, à l'égard des agents mentionnés à l'article 1er ci-dessus, une mission d'impulsion et de coordination dans la mise en œuvre de leur fonction de contrôle et de conseil. Ces agents informent le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de leur programme d'action annuel.

Ils présentent chaque année au chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche un rapport d'activité qui est transmis au ministre concerné et au comité central d'hygiène et de sécurité ministériel compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Article 3 - Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche établit un rapport sur la manière de servir des fonctionnaires et agents mentionnés à l'article 1er du présent arrêté, en vue de l'établissement de leur notation par leur service ou établissement d'origine. Il donne notamment son avis sur :

- les candidatures des agents publics appelés à exercer des fonctions en matière d'hygiène et

de sécurité, préalablement à leur désignation par l'autorité compétente ;

- les fiches de propositions au tableau d'avancement ;

- les motifs justifiant la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle, et notamment pour l'établissement du rapport émanant de l'autorité investie du pouvoir de nomination ;

- la mise en œuvre de toute procédure disciplinaire engagée à leur rencontre, et notamment sur le rapport émanant de l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Article 4 - Ces inspecteurs hygiène et sécurité peuvent solliciter l'avis du chef de service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche pour toute décision relative à leur carrière ou à leur rémunération.

Article 5 - Au cas où un litige ayant trait aux conditions d'exercice des missions remplies par les agents mentionnés à l'article 1er ci-dessus survient avec les présidents ou directeurs des établissements publics de l'État à l'occasion des inspections qu'ils effectuent, le chef de service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche exerce une fonction de conciliation ou de médiation. L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche peut être saisie à la demande soit de l'agent chargé

d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité, soit du chef de l'établissement public dans lequel il intervient.

En cas de désaccord, le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche fait rapport au ministre concerné.

Article 6 - Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration, les présidents ou directeurs des établissements publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 2003

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des personnels,
de la modernisation et de l'administration
Dominique ANTOINE

Pour le ministre de la fonction publique,
de la réforme de l'État et de l'aménagement
du territoire et par délégation,

Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique
J. RICHARD

**CONSEIL NATIONAL
DES UNIVERSITÉS**

NOR : MENP0301499A
RLR : 710-3

ARRÊTÉ DU 9-7-2003
JO DU 19-8-2003

**MEN - DPE A2
SAN**

Liste des sections, des sous-sections et des options, et nombre des membres de chaque sous-section des groupes du Conseil national des universités pour les disciplines médicales et odontologiques

Vu D. n° 87-31 du 20-1-1987 mod. par décrets n° 90-775 du 3-9-1990 et n° 92-297 du 30-3-1992 ; A. du 29-6-1992 ; A. du 25-4-2003

Article 1 - Le tableau annexé à l'article 1er de l'arrêté du 29 juin 1992 susvisé est **remplacé** par le tableau ci-après :

SECTION	SOUS-SECTION	TITRE	TYPE	PREMIER COLLÈGE		DEUXIÈME COLLÈGE	
				ÉLUS	NOMMÉS	ÉLUS	NOMMÉS
42		Morphologie et morphogénèse :					
	01	Anatomie	Mixte	4	2	4	2
	02	Cytologie et histologie	Mixte	4	2	4	2
	03	Anatomie et cytologie pathologiques	Mixte	6	3	6	3
43		Biophysique et imagerie médicale :					
	01	Biophysique et médecine nucléaire	Biologique	6	3	6	3
	02	Radiologie et imagerie médicale	Mixte	6	3	6	3
44		Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie et nutrition :					
	01	Biochimie et biologie moléculaire	Biologique	6	3	6	3
	02	Physiologie	Mixte	6	3	6	3
	03	Biologie cellulaire	Mixte	4	2	4	2
	04	Nutrition	Mixte	4	2	4	2
45		Microbiologie, maladies transmissibles et hygiène :					
	01	Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière (2 options)	Mixte	6	3	6	3
	02	Parasitologie et mycologie	Mixte	4	2	4	2
	03	Maladies infectieuses ; maladies tropicales (2 options)	Clinique	4	2	2	1
46		Santé publique, environnement et société :					
	01	Epidémiologie, économie de la santé et prévention	Mixte	4	2	4	2
	02	Médecine et santé au travail	Mixte	4	2	4	2
	03	Médecine légale et droit de la santé	Mixte	4	2	4	2
	04	Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication	Mixte	4	2	4	2
47		Cancérologie, génétique, hématologie, immunologie :					
	01	Hématologie ; transfusion (2 options)	Mixte	4	2	4	2
	02	Cancérologie ; radiothérapie (2 options)	Mixte	4	2	4	2
	03	Immunologie	Mixte	4	2	4	2
	04	Génétique	Mixte	4	2	4	2
48		Anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie et thérapeutique :					
	01	Anesthésiologie et réanimation chirurgicale	Mixte	4	2	4	2
	02	Réanimation médicale	Clinique	4	2	-	-
	03	Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique (2 options)	Mixte	4	2	4	2
	04	Thérapeutique	Mixte	4	2	4	2

SECTION	SOUS-SECTION	TITRE	TYPE	PREMIER COLLÈGE		DEUXIÈME COLLÈGE	
				ÉLUS	NOMMÉS	ÉLUS	NOMMÉS
49		Pathologie nerveuse et musculaire, pathologie mentale, handicap et rééducation :					
	01	Neurologie	Clinique	6	3	-	-
	02	Neurochirurgie	Clinique	6	3	-	-
	03	Psychiatrie d'adultes	Clinique	6	3	2	1
	04	Pédopsychiatrie	Clinique	4	2	-	-
	05	Médecine physique et de réadaptation	Clinique	4	2	-	-
50		Pathologie ostéo-articulaire, dermatologie et chirurgie plastique :					
	01	Rhumatologie	Clinique	6	3	2	1
	02	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Clinique	6	3	2	1
	03	Dermato-vénérologie	Clinique	6	3	-	-
	04	Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie (2 options)	Clinique	4	2	-	-
51		Pathologie cardiorespiratoire et vasculaire :					
	01	Pneumologie	Clinique	6	3	2	1
	02	Cardiologie	Clinique	6	3	-	-
	03	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	Clinique	6	3	2	1
	04	Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire (2 options)	Clinique	4	2	2	1
52		Maladies des appareils digestif et urinaire :					
	01	Gastroentérologie ; hépatologie (2 options)	Clinique	6	3	2	1
	02	Chirurgie digestive	Clinique	6	3	-	-
	03	Néphrologie	Clinique	6	3	-	-
	04	Urologie	Clinique	6	3	-	-
53		Médecine interne, gériatrie et chirurgie générale :					
	01	Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement (2 options)	Clinique	8	4	2	1
	02	Chirurgie générale	Clinique	6	3	-	-
54		Développement et pathologie de l'enfant, gynécologie-obstétrique, endocrinologie et reproduction :					
	01	Pédiatrie	Clinique	8	4	2	1
	02	Chirurgie infantile	Clinique	4	2	-	-
	03	Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale (2 options)	Clinique	6	3	-	-
	04	Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques	Clinique	6	3	-	-
	05	Biologie et médecine du développement et de la reproduction	Mixte	4	2	4	2

SECTION	SOUS-SECTION	TITRE	TYPE	PREMIER COLLÈGE		DEUXIÈME COLLÈGE	
				ÉLUS	NOMMÉS	ÉLUS	NOMMÉS
55		Pathologie de la tête et du cou :					
	01	Oto-rhino-laryngologie	Clinique	6	3	-	-
	02	Ophthalmologie	Clinique	6	3	-	-
	03	Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	Clinique	4	2	-	-

Article 2 - Le tableau annexé à l'article 2 de l'arrêté du 29 juin 1992 susvisé est remplacé par le tableau ci-dessous :

SECTION	SOUS-SECTION	TITRE	(1)		(2)	(3)	
			ÉLUS	NOMMÉS		ÉLUS	NOMMÉS
56		Développement, croissance et prévention :					
	01	Pédodontie	3	1	-	3	1
	02	Orthopédie dento-faciale	3	1	-	3	1
	03	Prévention, épidémiologie, économie de la santé, odontologie légale	3	1	-	3	1
57		Sciences biologiques, médecine et chirurgie buccales :					
	01	Parodontologie	3	1	-	3	1
	02	Chirurgie buccale, pathologie et thérapeutique, anesthésiologie et réanimation	3	1	-	3	1
	03	Sciences biologiques (biochimie, immunologie, histologie, embryologie, génétique, anatomie pathologique, bactériologie, pharmacologie)	3	1	-	3	1
58		Sciences physiques et physiologiques endodontiques et prothétiques :					
	01	Odontologie conservatrice, endodontie	3	1	2	1	1
	02	Prothèses (prothèse conjointe, prothèse adjointe partielle, prothèse complète, prothèse maxillo-faciale)	3	1	2	1	1
	03	Sciences anatomiques et physiologiques, occlusodontiques, biomatériaux, biophysique, radiologie	3	1	-	3	1

(1) Professeurs des universités-praticiens hospitaliers des centres de soin, d'enseignement et de recherche dentaires.

(2) Professeurs de premier et deuxième grade de chirurgie dentaire-odontologistes des services de consultations et de traitements dentaires.

(3) Maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du prochain renouvellement du Conseil national des universités pour les disciplines médicales et odontologiques.

Article 4 - Le directeur des personnels enseignants et le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 2003

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants

Pierre-Yves DUWOYE

Pour le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées et par délégation,

Le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

E. COUTY

ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

NOR : MENF0301671A
RLR : 531-7

ARRÊTÉ DU 1-8-2003
JO DU 12-8-2003

MEN - DAF D1
ECO

Promotions de maîtres contractuels ou agréés - année 2003-2004

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 1er août 2003 :

● Au titre de l'année scolaire 2003-2004, le nombre de promotions à la classe exceptionnelle de maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat est fixé ainsi qu'il suit :

- 130 à l'échelle de rémunération des professeurs d'enseignement général de collège de classe exceptionnelle ;

- 44 à l'échelle de rémunération des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive de classe exceptionnelle.

● Au titre de l'année scolaire 2003-2004, le nombre de promotions à l'échelle de rémuné-

ration hors classe des professeurs des écoles de maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat relevant de la classe normale des professeurs des écoles est fixé à 151.

● Au titre de l'année scolaire 2003-2004, le nombre de promotions à la hors-classe de maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat est fixé ainsi qu'il suit :

- 46 à l'échelle de rémunération des professeurs agréés hors classe ;

- 799 à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés hors classe ;

- 81 à l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive hors classe ;

- 229 à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel hors classe ;

- 306 à l'échelle de rémunération des professeurs d'enseignement général de collège hors classe ;

- 93 à l'échelle de rémunération des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive hors classe.

LISTES D'APTITUDE

NOR : MENP0301549A
RLR : 726-0

ARRÊTÉ DU 16-7-2003
JO DU 29-7-2003

MEN
DPE A4

Répartition des emplois ouverts en 2003 pour l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles par la voie de l'inscription sur listes d'aptitude

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date du 16 juillet 2003, le nombre des emplois ouverts à compter du 1er septembre 2003 pour

l'intégration d'instituteurs titulaires dans le corps des professeurs des écoles par la voie de l'inscription sur des listes d'aptitude est fixé dans le tableau ci-annexé pour chaque département et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les changements de département des professeurs des écoles nommés sur des emplois répartis selon les dispositions ci-dessus entraînent simultanés des emplois correspondants des départements d'origine aux départements d'accueil.

Annexe**RÉPARTITION DES EMPLOIS OUVERTS EN 2003 POUR L'INTÉGRATION
DES INSTITUTEURS DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES
PAR LA VOIE DE L'INSCRIPTION SUR LISTES D'APTITUDE**

DÉPARTEMENTS	CONTINGENT
Ain	173
Aisne	170
Allier	96
Alpes-de-Haute-Provence	54
Hautes-Alpes	55
Alpes-Maritimes	261
Ardèche	86
Ardennes	101
Ariège	49
Aube	102
Aude	103
Aveyron	82
Bouches-du-Rhône	529
Calvados	193
Cantal	59
Charente	87
Charente-Maritime	174
Cher	92
Corrèze	87
Côte-d'Or	168
Côtes-d'Armor	139
Creuse	58
Dordogne	118
Doubs	158
Drôme	150
Eure	173
Eure-et-Loir	138
Finistère	196
Gard	159
Haute-Garonne	230
Gers	54
Gironde	330
Hérault	265
Ille-et-Vilaine	229
Indre	78

DÉPARTEMENTS	CONTINGENT
Indre-et-Loire	162
Isère	342
Jura	100
Landes	120
Loir-et-Cher	104
Loire	217
Haute-Loire	60
Loire-Atlantique	338
Loiret	163
Lot	50
Lot-et-Garonne	90
Lozère	33
Maine-et-Loire	185
Manche	137
Marne	191
Haute-Marne	69
Mayenne	67
Meurthe-et-Moselle	175
Meuse	57
Morbihan	149
Moselle	310
Nièvre	67
Nord	713
Oise	250
Orne	80
Pas-de-Calais	425
Puy-de-Dôme	180
Pyrenées-Atlantiques	175
Hautes-Pyrénées	78
Pyrénées-Orientales	131
Bas-Rhin	290
Haut-Rhin	211
Rhône	399
Haute-Saône	83
Saône-et-Loire	191
Sarthe	149
Savoie	130
Haute-Savoie	195
Paris	383
Seine-Maritime	423
Seine-et-Marne	356
Yvelines	363
Deux-Sèvres	100

DÉPARTEMENTS	CONTINGENT
Somme	174
Tarn	97
Tarn-et-Garonne	60
Var	235
Vaucluse	126
Vendée	97
Vienne	96
Haute-Vienne	86
Vosges	110
Yonne	112
Territoire de Belfort	43
Essonne	346
Hauts-de-Seine	288
Seine-Saint-Denis	438
Val-de-Marne	337
Val-d'Oise	337
Corse-du-Sud	33
Haute-Corse	30
Guadeloupe	225
Guyane	49
Martinique	181
Réunion	317
St-Pierre-et-Miquelon	2
TOTAL	17 506

**EXAMEN
PROFESSIONNEL**
NOR : MENA0301762A
RLR : 716-0

ARRÊTÉ DU 4-8-2003
JO DU 14-8-2003
MEN
DPMA B7

Accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe - année 2003

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 4 août 2003, est autorisée, au titre de l'année 2003, l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe.

Le nombre des emplois offerts à cet examen professionnel est fixé à 32.

Une procédure de préinscription par internet est à la disposition des candidats à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/personnel/itrfr>

L'attention des candidats est attirée sur le fait

que la préinscription télématique ne vaut pas inscription définitive : les candidats préinscrits par internet recevront des dossiers d'inscription à compléter et à renvoyer au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, DPMA B7, bureau des concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

Ils devront donc veiller à procéder à leur préinscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier.

Les préinscriptions seront ouvertes à partir du mardi 23 septembre 2003.

La date limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au **lundi 20 octobre 2003**.

La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers - (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au

vendredi 24 octobre 2003.

Les épreuves se dérouleront à partir du 1er décembre 2003, à Paris.

CONCOURS

NOR : MENA0301903A
RLR : 622-5d

ARRÊTÉ DU 4-9-2003

MEN
DPMA B7

C

oncours externe et interne de recrutement d'attachés d'administration scolaire et universitaire - année 2004

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 83-1033 du 3-12-1983 mod. not. par D. n° 96-586 du 25-6-1996 ; D. n° 94-741 du 30-8-1994 ; arrêtés du 14-3-1984 modifiés par arrêtés du 20-9-1996 ; A. du 5-11-1996 ; A. du 26-5-2003

Article 1 - Les épreuves écrites des concours externe et interne pour le recrutement d'attachés d'administration scolaire et universitaire, organisés au titre de l'année 2004, se dérouleront les **mardi 13 et mercredi 14 janvier 2004** :

- au chef-lieu de chaque académie ;
- dans les centres ouverts à Mayotte, Nouméa, Papeete ;
- et à Abidjan, Dakar, Rabat, Tunis.

Article 2 - L'horaire des épreuves est fixé ainsi qu'il suit :

Concours externe

Mardi 13 janvier 2004

- de 8 h 30 à 12 h 30 : **Épreuve n° 1** : composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle de la France et du monde au XXème siècle (coefficient 4).

- de 15 h 00 à 18 h 00 : **Épreuve n° 2** : résumé en un nombre maximal de mots, d'un texte, d'un débat contradictoire ou d'un dossier (coefficient 3).

Mercredi 14 janvier 2004

- de 9 h 00 à 12 h 00 : **Épreuve n° 3** : composition portant, au choix du candidat, sur l'une des deux options suivantes (coefficient 3) :

- . option A : institutions politiques et droit administratif ;
- . option B : finances publiques.

- de 14 h 30 à 15 h 30 : **Épreuve facultative** (coefficient 1) : traduction, sans dictionnaire, d'un

texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, néerlandais, portugais, russe.

Concours interne

Mardi 13 janvier 2004

- de 8 h 30 à 12 h 30 : **Épreuve n° 1** : rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur des tâches habituellement dévolues à un attaché (coefficient 4).

- de 15 h 00 à 18 h 00 : **Épreuve n° 2** : résumé en un nombre maximal de mots d'un texte, d'un débat contradictoire ou d'un dossier relatifs aux problèmes éducatifs (coefficient 3).

Mercredi 14 janvier 2004

- de 9 h 00 à 12 h 00 : **Épreuve n° 3** : composition portant, au choix du candidat, sur l'une des deux options suivantes (coefficient 3) :

. option A : notions juridiques générales et de pratique administrative nécessaires à l'exercice des fonctions d'attaché ;

. option B : notions de droit budgétaire appliqué et principes généraux de comptabilité publique et de technique de gestion des établissements dont la connaissance est nécessaire à l'exercice des fonctions d'attaché.

- de 14 h 30 à 15 h 30 : **Épreuve facultative** (coefficient 1) : traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix des candidats : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, néerlandais, portugais, russe.

Article 3 - Peuvent être admis à concourir :

- **Au concours externe**, les candidats remplissant les conditions générales fixées par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée susvisée, à savoir : posséder la nationalité française, jouir des droits civiques, ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, se trouver en position régulière au regard du code du service national et remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Les intéressés doivent être âgés de trente-cinq ans au plus au 1er janvier 2004.

En outre les candidats doivent :

- soit être titulaires de l'un des diplômes requis pour se présenter au premier concours d'entrée à l'École nationale d'administration ;

- soit justifier d'une formation équivalente aux diplômes ci-dessus mentionnés qui sera soumise à l'appréciation d'une commission de dérogation ;

- soit être titulaires d'un diplôme délivré dans l'un des États membres de l'Union européenne et dont l'assimilation avec les diplômes requis aura été reconnue par la commission instituée en application des dispositions du décret n° 94-741 du 30 août 1994 susvisé.

Les demandes de dérogation ou d'assimilation déposées en même temps que le dossier de candidature, devront être accompagnées, en cinq exemplaires, de toutes les pièces justificatives ainsi que de tous les renseignements utiles à la décision des commissions qui statueront sur la capacité à concourir des candidats.

Les dispositions relatives au recul de la limite d'âge, au titre des charges de famille, des services militaires ou du service national sont applicables.

Les mères de famille d'au moins trois enfants,

qu'elles élèvent ou ont élevés effectivement, sont dispensées de la possession de diplôme.

- **Au concours interne**, les fonctionnaires ou les agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, les militaires, les magistrats et les agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les intéressés doivent justifier au 1er janvier 2004 de quatre années de services publics et être à la date de clôture des inscriptions en activité ou dans l'une des positions suivantes : détachement, congé parental, accomplissement du service national.

Article 4 - Les candidats déclarés admissibles par le jury seront convoqués individuellement aux épreuves orales qui se dérouleront à Paris.

Article 5 - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 septembre 2003

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,

Par empêchement du directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,
 Le chef de service, adjoint au directeur
 Philippe GAZAGNES

**EXAMEN
 PROFESSIONNEL**

NOR : MENA0301606A
RLR : 621-7

ARRÊTÉ DU 23-7-2003
JO DU 2-8-2003

**MEN
 DPMA B2**

Accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des SASU du MEN

Vu loi n° 83-634 du 13.07.1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 94-1016 du 18-11-1994 mod. par décrets n° 97-301 du 3-4-1997 et n° 2001-1238 du 19-12-2001 ; D. n° 94-1017 du 18-11-1994 mod. par décrets n° 95-49 du 13-1.-1995, n° 97-996 du 23-10-1997 et n° 2001-1239 du 19-12-2001 ; A. du 20-6-1996 mod. par A. du 27-7-1999

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté du 20 juin 1996 susvisé est **remplacé** par les dispositions suivantes :

“Article 2 - L'examen professionnel comporte

une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

1. L'épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite consistant en la rédaction d'une note, d'un rapport ou d'une lettre administrative, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel dont les éléments permettent de résoudre un cas pratique. Deux dossiers seront proposés au choix du candidat :

- l'un portant sur les tâches d'administration générale ;

- l'autre portant sur la gestion des établissements publics d'enseignement.

Cette épreuve, d'une durée de trois heures, est notée de 0 à 20.

À l'issue de cette épreuve, le jury, en fonction d'une note minimale qu'il fixe et qui ne peut

être inférieure à 8 sur 20, dresse la liste alphabétique des candidats retenus pour subir l'épreuve d'admission.

2. L'épreuve d'admission est une épreuve orale consistant en une conversation de trente minutes avec le jury.

Cette conversation a comme point de départ un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au minimum et de sept minutes au maximum, sur son parcours professionnel et sur les fonctions qu'il a exercées depuis sa nomination en qualité de secrétaire d'administration scolaire et universitaire, ou en qualité de fonctionnaire dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

La conversation porte notamment sur des questions posées par le jury relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'administration de l'éducation et des établissements d'enseignement.

Cette conversation doit permettre au jury d'apprécier la personnalité, les connaissances professionnelles et la capacité du candidat à se situer dans son environnement professionnel. Cette épreuve est notée de 0 à 20."

Article 2 - L'annexe du même arrêté est **abrogée**.

Article 3 - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 23 juillet 2003
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Le directeur des personnels,
de la modernisation et de l'administration
Dominique ANTOINE

**EXAMEN
PROFESSIONNEL**

NOR : MENA0301913A
RLR : 624-1

ARRÊTÉ DU 4-9-2003

MEN
DPMA B7

T **Technicien de laboratoire de classe supérieure des établissements d'enseignement du MEN - année 2004**

Vu la loi n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 96-273 du 26-3-1996 mod. ; A. du 18-6-1996 ; A. du 20-9-1996

Article 1 - L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de laboratoire de classe supérieure des établissements d'enseignement du ministère chargé de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2004 se déroulera à Paris à compter du 30 mars 2004.

Article 2 - Peuvent être admis à concourir les techniciens de laboratoire de classe normale comptant au moins 6 mois d'ancienneté dans le 5ème échelon au 31 décembre 2004.

Article 3 - Cet examen professionnel consiste en une épreuve orale de trente minutes et comporte :

- un exposé du candidat présentant les réalisations techniques et les travaux qu'il a été amené

à effectuer au cours de sa carrière ;
- un entretien avec le jury devant permettre à celui-ci d'apprécier les compétences professionnelles du candidat et ses connaissances dans sa spécialité.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Article 4 - Le nombre de nominations qui pourront être prononcées au titre de l'année 2004 sera fixé ultérieurement par arrêté.

Article 5 - Les inscriptions seront reçues à partir du mercredi 1er octobre 2003 jusqu'au vendredi 24 octobre 2003 :

- soit par les services du rectorat de chaque académie (service interacadémique des examens et concours d'Arcueil (SIEC) pour les académies de Créteil, Paris et Versailles) ;
- soit par les services des vice-rectorats (candidats en fonction dans les territoires d'outre-mer).

Les demandes d'inscription seront obligatoirement présentées sur les formulaires établis par la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration et tenus à la disposition des candidats à partir du mercredi 1er octobre

2003 dans chacun de ces centres. Elles devront être :

- soit déposées dans les centres pour le **vendredi 7 novembre 2003 à 17 heures au plus tard** ;
- soit confiées aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard **le vendredi 7 novembre 2003 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier d'inscription déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Article 6 - Les candidats seront convoqués individuellement à l'épreuve orale.

Article 7 - Le directeur des personnels, de la

modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 septembre 2003

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,

Par empêchement du directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration, Le chef du service du pilotage des services académiques et de la modernisation, adjoint au directeur
 Gilles FOURNIER

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	NOR : MENE0301545A RLR : 723-1	ARRÊTÉ DU 23-7-2003 JO DU 2-8-2003	MEN DESCO B1
----------------------------------	---	---------------------------------------	-----------------

Suppression d'écoles annexes

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date du 23 juillet 2003, les deux écoles annexes de l'IUFM de l'académie de Lyon (école

élémentaire annexe et école maternelle annexe, sises 90, rue de la Richelandière, à Saint-Étienne) sont **supprimées**.

Le présent arrêté prend effet au 1er septembre 2003.

CNESER	NOR : MENS0301862S RLR : 710-2	DÉCISION DU 1-9-2003	MEN DES
---------------	---	----------------------	------------

Convocation du CNESER statuant en matière disciplinaire

■ Par décision de la présidente du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire en

date du 1er septembre 2003, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire est convoqué au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, **le lundi 29 septembre 2003 à 9 h 30**.

CNESER	NOR : MENS0301863S RLR : 710-2	DÉCISION DU 1-9-2003	MEN DES
---------------	---	----------------------	------------

Convocation du CNESER statuant en matière disciplinaire

■ Par décision de la présidente du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire en

date du 1er septembre 2003, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire est convoqué au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, **le lundi 27 octobre 2003 à 9 h 30**.

J EUNESSE

**CENTRES DE VACANCES
ET DE LOISIRS**

NOR : MENJ0301908X
RLR : 961-0

**INSTRUCTION N° 03-113 JS
DU 4-7-2003**

**MEN
DJERPVA**

Pratique de la voile : brevet de patron d'embarcation

Réf. : annexe Voile de A. du 20-6-2003

Texte adressé aux préfètes et préfets de région, directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports ; aux préfètes et préfets de département, directions départementales de la jeunesse et des sports

■ Conformément aux dispositions de l'annexe voile citée en objet, les Scouts unitaires de France ont sollicité une expertise de la formation conduisant au brevet de patron

d'embarcation qu'ils délivrent.

Au vu du rapport remis par les experts, j'ai décidé de faire figurer ce brevet parmi les qualifications reconnues pour encadrer les activités de voile à plus de deux milles d'un abri en centres de vacances et en centres de loisirs.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Le délégué à l'emploi et aux formations
Hervé SAVY

M MOUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENI0301151D

DÉCRET DU 18-7-2003
JO DU 19-7-2003

MEN
IG

GEN

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; L. n° 84-834 du 13-9-1984 mod. par lois n° 86-1304 du 23-12-1986 et n° 94-530 du 28-6-1994 ; D. n° 89-833 du 9-11-1989 mod., not. art. 10 ; D. n° 94-1085 du 14-12-1994 ; avis favorable du 23-6-2003 de la commission chargée d'apprécier l'aptitude à exercer les fonctions d'IGEN

Article 1 - Mme Annie Rozinski, épouse Dyckmans, est nommée inspectrice générale de l'éducation nationale (5ème tour).

Article 2 - Le Premier ministre, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et le ministre délégué à l'enseignement

scolaire sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 2003

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

Jean-Pierre RAFFARIN

Le ministre de la jeunesse,

de l'éducation nationale et de la recherche

Luc FERRY

Le ministre délégué à l'enseignement scolaire

Xavier DARCOS

NOMINATION

NOR : MENI0301191D

DÉCRET DU 18-7-2003
JO DU 19-7-2003

MEN
IG

GAENR

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. . L. n° 84-834 du 13-9-1984 mod. par lois n° 86-1304 du 23-12-1986 et n° 94-530 du 28-6-1994 ; D. n° 94-1085 du 14-12-1994 ; D. n° 99-878 du 13-10-1999 mod. ; avis du 23-6-2003 e la commission chargée d'apprécier l'aptitude à exercer les fonctions d'inspecteur général

Article 1 - M. Christian Florek est nommé inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe (5ème tour).

Article 2 - Le Premier ministre, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le ministre délégué à l'enseignement scolaire et la ministre déléguée à la recherche et

aux nouvelles technologies sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 2003

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

Jean-Pierre RAFFARIN

Le ministre de la jeunesse,

de l'éducation nationale et de la recherche

Luc FERRY

Le ministre délégué à l'enseignement scolaire

Xavier DARCOS

La ministre déléguée à la recherche

et aux nouvelles technologies

Claudie HAIGNERÉ

**ADMISSION
À LA RETRAITE**

NOR : MENI0301815A
NOR : MENI0301818A

ARRÊTÉS DU 7-8-2003
JO DU 15-8-2003

MEN
IG

GAENR

NOR : MENI0301815A

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date du 7 août 2003, Mme Huguette Haugades, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe, est admise, par ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 9 décembre 2004 et radiée des cadres à compter de cette même date.

NOR : MENI0301818A

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date du 7 août 2003, Mme Josette Soulas, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe, est admise, par ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 9 décembre 2004 et radiée des cadres à compter de cette même date.

**ADMISSION
À LA RETRAITE**

NOR : MENI0301820A
NOR : MENI0301822A

ARRÊTÉS DU 7-8-2003
JO DU 15-8-2003

MEN
IG

GAENR

NOR : MENI0301820A

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date du 7 août 2003, M. Maurice Blanc, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe, est admis, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 2 novembre 2004 et radié des cadres à compter de cette même date.

NOR : MENI0301822A

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date du 7 août 2003, M. Michel Joffre, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe, est admis, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 3 juillet 2004 et radié des cadres à compter de cette même date.

NOMINATION

NOR : MENDO301716A

ARRÊTÉ DU 7-7-2003
JO DU 9-8-2003

MEN
DE A2
DE B1

Secrétaire générale d'académie

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date du 7 juillet 2003, Mme Françoise Plan-Delhogne, conseillère d'administration scolaire et universitaire hors classe, précédemment

détachée dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de la Corse (gr. II), est nommée et détachée dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Lille (gr. I), pour une première période de quatre ans, du 18 août 2003 au 17 août 2007, en remplacement de M. Claude Lecompte, appelé à d'autres fonctions.

CESSATION DE FONCTIONS ET NOMINATION

NOR : MENS0301772A

ARRÊTÉ DU 4-8-2003
 JO DU 14-8-2003

MEN
 DES A14

Directeur d'IUFM

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date du 4 août 2003 :

Il est mis fin, à compter du 1er octobre 2003, aux fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de

Créteil de M. Raphaël Franquinet, professeur des universités.

M. Didier Geiger, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Créteil pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 2003.

NOMINATION

NOR : MENS0301864A

ARRÊTÉ DU 11-8-2003
 JO DU 26-8-2003

MEN - DES A13
 AGR

Directeur de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et du

ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en date du 11 août 2003, M. Sevila Francis est nommé directeur de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse (Institut national polytechnique de Toulouse) pour un mandat de cinq ans à compter du 1er septembre 2003.

NOMINATIONS

NOR : MENP0301907A

ARRÊTÉ DU 7-8-2003

MEN - DPE B12
 SAN

Maitres de conférences des universités-praticiens hospitaliers stagiaires - année 2003

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées en date du 7 août 2003 :

Les cent quatorze candidats dont les noms suivent, inscrits sur les listes d'admission aux concours organisés pour le recrutement au titre de l'année 2003, sont nommés maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers stagiaires (sous réserve de remplir les conditions prévues à l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13-7-1983), et affectés auprès des centres hospitaliers et universitaires ci-dessous désignés :

- À compter du 1er septembre 2003
CHU d'Amiens (université d'Amiens)

- Mme David Cécile épouse Manaouil
 Médecine légale et droit de la santé type mixte : clinique

Service d'orthopédie et traumatologie, consultation de médecine légale, hôpital Nord
 Emploi n° 463 MCPH 1204

- M. Havet Éric
 Anatomie (type mixte : clinique)
 Service d'orthopédie-traumatologie, hôpital Nord
 Emploi n° 421 MCPH 0982

CHU d'Angers (université d'Angers)
 - M. Custaud Marc-Antoine
 Physiologie (type mixte : biologique)
 Laboratoire d'explorations fonctionnelles vasculaires
 Emploi n° 442 MCPH 1219

- Mme El Kassar Nahed
 Hématologie ; transfusion : option transfusion (type mixte : biologique)

Établissement français du sang Pays de Loire, site d'Angers
 Emploi n° 471 MCPH 1220

- Mme Michalak Sophie épouse Provost
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)

Laboratoire d'anatomie pathologique

Emploi n° 423 MCPH 0188

- M. Nicolas Guillaume

Neurologie

Département de neurologie

Emploi n° 491 MCPH 0260

CHU de Pointe-à-Pitre (université des Antilles-Guyane)

- M. Uzel André-Pierre

Anatomie (type mixte : clinique)

Service d'orthopédie-traumatologie

Emploi n° 421 MCPH 0537

CHU de Besançon (université de Besançon)

- Mme Asfeld Laurence épouse Millon

Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique)

Service de parasitologie, mycologie hôpital

Jean-Minjoz

Emploi n° 452 MCPH 0721

- M. Mauny Frédéric

Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type mixte : clinique)

Département d'information médicale, hôpital Saint-Jacques

Emploi n° 464 MCPH 0469

- M. Prétet Jean-Luc

Biologie cellulaire (type mixte : biologique)

Service d'anatomie pathologique, unité de biologie cellulaire et moléculaire, hôpital Jean-Minjoz

Emploi n° 443 MCPH 0460

CHU de Bordeaux (université Bordeaux II - UFR I)

- Mme Bouillot Sandrine

Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : clinique)

Laboratoire d'anatomie pathologique, groupe hospitalier Pellegrin

Emploi n° 423 MCPH 0263

- Mme Dabernat Sandrine épouse Arnaud

Biologie cellulaire (type mixte : biologique)

Laboratoire de biochimie, groupe hospitalier Saint-André

Emploi n° 443 MCPH 0267

- M. Ghorayeb Marc-Antoine

Physiologie (type mixte : biologique)

Service d'explorations fonctionnelles du système nerveux, groupe hospitalier Pellegrin

Emploi n° 442 MCPH 0758

CHU de Bordeaux (université Bordeaux II - UFR II)

- M. Lepreux Sébastien

Cytologie et histologie (type mixte : biologique)

Laboratoire d'anatomie pathologique, groupe hospitalier Pellegrin

Emploi n° 422 MCPH 0565

- Mme Redonnet Isabelle épouse Vernhet

Biochimie et biologie moléculaire

Laboratoire de biochimie, groupe hospitalier Pellegrin

Emploi n° 441 MCPH 0288

CHU de Bordeaux (université Bordeaux II - UFR III)

- M. Belaud-Rotureau Marc-Antoine

Cytologie et histologie (type mixte : biologique)

Laboratoire d'anatomie pathologique, groupe hospitalier Sud

Emploi n° 422 MCPH 0245

- M. Berger Patrick

Physiologie (type mixte : biologique)

Service d'explorations fonctionnelles respiratoires, groupe hospitalier Sud

Emploi n° 442 MCPH 0252

- Mme Fourrier Annie épouse Réglat

Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique : option pharmacologie clinique

Laboratoire de pharmacologie, groupe hospitalier Pellegrin

Emploi n° 483 MCPH 0281

CHU de Brest (université de Brest)

- M. Coutraud Francis

Pneumologie

Département de médecine interne et de pneumologie, hôpital de la Cavale blanche

Emploi n° 511 MCPH 1113

- Mme Devauchelle Valérie épouse Pensac

Rhumatologie

Service de rhumatologie, hôpital de la Cavale blanche

Emploi n° 501 MCPH 0309

- M. Stindel Éric

Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type mixte : biologique)

Service d'orthopédie-traumatologie, urgences chirurgicales, hôpital de la Cavale blanche
Emploi n° 464 MCPH 1112

CHU de Caen (université de Caen)

- M. Ducheyron Damien
Réanimation médicale
Service de réanimation médicale, hôpital Côte-de-Nacre

Emploi n° 482 MCPH 0341

- M. Étard Olivier

Physiologie (type mixte : biologique)

Laboratoire d'explorations fonctionnelles neurologiques, hôpital Côte-de-Nacre

Emploi n° 442 MCPH 0708

CHU de Clermont-Ferrand (université Clermont-Ferrand I)

- Mme Bouteloup Corinne épouse Demange

Nutrition (type mixte : clinique)

Service d'hépto-gastro-entérologie, Hôtel-Dieu

Emploi n° 444 MCPH 1075

- M. Filaire Marc

Anatomie (type mixte : clinique)

Service de chirurgie générale à orientation thoracique, hôpital Gabriel-Montpied

Emploi n° 421 MCPH 0977

CHU de Dijon (université de Dijon)

- M. Steinmetz Éric

Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire : option chirurgie vasculaire

Service de chirurgie cardiaque et vasculaire

Emploi n° 514 MCPH 1454

CHU de Grenoble (université Grenoble I)

- M. Cracowski Jean-Luc

Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique : option pharmacologie clinique

Laboratoire de pharmacologie, hôpital Michallon

Emploi n° 483 MCPH 0085

- M. Dematteis Maurice

Physiologie (type mixte : biologique)

Laboratoire d'explorations fonctionnelles cardio-respiratoires, UF laboratoire du sommeil, hôpital Michallon

Emploi n° 442 MCPH 0084

- M. Ray Pierre

Génétique (type mixte : biologique)

Service de génétique UF biologie de la reproduction, hôpital Michallon

Emploi n° 474 MCPH 0120

CHU de Lille (université Lille II)

- Mme Allorge Delphine

Biochimie et biologie moléculaire

Laboratoire de biochimie, hôpital Albert-Calmette

Emploi n° 441 MCPH 0230

- Mme André Carole épouse Marchetti

Biologie et médecine du développement et de la reproduction (type mixte : biologique)

Laboratoire de cytologie fonctionnelle A, hôpital Huriez

Emploi n° 545 MCPH 1081

- Mme Richard Florence

Épidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : biologique)

Service d'épidémiologie et de santé publique

Emploi n° 461 MCPH 1081

CHU de Limoges (université de Limoges)

- M. Daviet Jean-Christophe

Médecine physique et de réadaptation

Département de médecine physique et de réadaptation

Emploi n° 495 MCPH 0875

- M. Druet-Cabanac Michel

Épidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : clinique)

Service d'information médicale et d'évaluation

Emploi n° 461 MCPH 0097

CHU de Lyon (université Lyon I - UFR Grange Blanche)

- Mme Pondarré Corinne

Pédiatrie

Service d'immunologie pédiatrique et de transplantation de moelle osseuse, hôpital Debrousse

Emploi n° 541 MCPH 0640

CHU de Lyon (université Lyon I - Laennec)

- Mme Borie Lara épouse Chalabreysse

Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : clinique)

Laboratoire d'anatomie pathologique, hôpital cardiologique

Emploi n° 423 MCPH 0976

- M. Cotton François

Anatomie (type mixte : clinique)

Service de radiologie, centre hospitalier Lyon Sud

Emploi n° 421 MCPH 0926

- Mme Derain Laurence épouse Dubourg
Physiologie (type mixte : biologique)
Laboratoire d'explorations fonctionnelles
rénales, endocriniennes et métaboliques,
hôpital Édouard Herriot
Emploi n° 442 MCPH 0601

**CHU de Lyon (université Lyon I - UFR
Lyon Nord)**

- Mme Thieblemont Catherine
Hématologie ; transfusion : hématologie (type
mixte : clinique)
Service d'hématologie clinique, centre hospi-
talier Sud
Emploi n° 471 MCPH 1061

**CHU de Lyon (université Lyon I - UFR
Lyon Sud)**

M. Thai-Van-Hung
Physiologie (type mixte : biologique)
Service d'audiologie et d'explorations oro-
faciales, hôpital Édouard Herriot
Emploi n° 442 MCPH 0646

CHU de Marseille (université Aix-Marseille II)

- Mme Charafe Emmanuelle épouse Jauffret
Anatomie et cytologie pathologiques (type
mixte : clinique)
Service d'anatomie et cytologie pathologiques,
CHU et centre régional de lutte contre le cancer
Paoli-Calmette par convention
Emploi n° 423 MCPH 1768

- Mme Digue Laurence
Cancérologie ; radiothérapie : option cancéro-
logie (type mixte : clinique)
Service d'oncologie médicale, hôpital de La
Timone
Emploi n° 472 MCPH 1253

- Mme Fenollar Florence
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière :
option bactériologie-virologie (type mixte :
biologique)
Service de bactériologie-virologie-hygiène
hospitalière, hôpital de La Timone
Emploi n° 451 MCPH 0725

- Mme Guis Sandrine
Rhumatologie
Service de rhumatologie, hôpital de la Conception
Emploi n° 501 MCPH 1485

- M. Hardwigen Jean
Chirurgie digestive
Service de chirurgie générale, hôpital de la

Conception
Emploi n° 522 MCPH 0026
- M. Kerbaul François
Anesthésiologie et réanimation chirurgicale
(type mixte : clinique)
Département de réanimation hôpital de La
Timone

CHU de Montpellier (université Montpellier I)

- Mme Boulle Nathalie épouse Maurel
Biologie cellulaire (type mixte : biologique)
Laboratoire de biologie cellulaire et hormonal,
hôpital Arnaud de Villeneuve
Emploi n° 443 MCPH 0252

- Mme Giansily Muriel épouse Blaizot
Hématologie ; transfusion : hématologie (type
mixte : biologique)
Laboratoire d'hématologie, hôpital Saint-Éloi
Emploi n° 471 MCPH 0274

- M. Jaber Mohamed-Samir
Anesthésiologie et réanimation chirurgicale
(type mixte : clinique)
Département d'anesthésie-réanimation B,
hôpital Saint-Éloi
Emploi n° 481 MCPH 0268

- Mme Paris Françoise
Biologie et médecine du développement et de
la reproduction (type mixte : biologique)
Laboratoire d'hormonologie, du développe-
ment et de la reproduction, hôpital Lapeyronie
Emploi n° 545 MCPH 0281

CHU de Nîmes (université Montpellier I)

- Mme Perez-Martin Antonia
Physiologie (type mixte : biologique)
Service d'imagerie médicale, hôpital Carémeau
Emploi n° 442 MCPH 1051

CHU de Nancy (université Nancy I)

- M. Merten Marc
Biochimie et biologie moléculaire
Laboratoire de biochimie, hôpital de Brabois
Emploi n° 441 MCPH 1444
- M. Quilliot Didier
Nutrition (type mixte : clinique)
Service de médecine G, hôpital Jeanne-d'Arc
Emploi n° 444 MCPH 1445

CHU de Nantes (université de Nantes)

- M. Buecher Bruno
Gastro-entérologie ; hépatologie : option
gastro-entérologie

Service d'hépatogastro-entérologie, hôtel Dieu

Emploi n° 521 MCPH 2000

CHU de Nice (université de Nice)

- M. Baqué Patrick

Anatomie (type mixte : clinique)

Service de chirurgie générale et cancérologie digestive, hôpital de l'Archet 2

Emploi n° 421 MCPH 1072

CHU de Paris (université Paris V - UFR Cochin - Port-Royal)

- Mme Conti Filomena épouse Mollo

Biologie cellulaire (type mixte : clinique)

Service de chirurgie générale et digestive, groupe hospitalier Cochin-Tarnier-La Roche-Guyon-Saint-Vincent-de-Paul (site Cochin)

Emploi n° 443 MCPH 0612

- M. Prat Frédéric

Gastro-entérologie ; hépatologie : option gastro-entérologie

Service d'hépatologie-gastro-entérologie, groupe hospitalier Cochin-Tarnier-La Roche-Guyon-Saint-Vincent-de-Paul (site Cochin)

Emploi n° 521 MCPH 1877

- Mme Rosenberg Arielle

Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique)

Service de bactériologie-virologie, groupe hospitalier Cochin-Tarnier-La Roche-Guyon-Saint-Vincent-de-Paul (site Saint-Vincent-de-Paul)

Emploi n° 451 MCPH 0601

CHU de Paris (université Paris V - Necker-Enfants malades)

- Mme Attie Tania épouse Bitach

Cytologie et histologie (type mixte : biologique)

Service d'histologie, embryologie, cytogénétique, hôpital Necker-Enfants malades

Emploi n° 422 MCPH 1507

- M. Carpentier Antoine

Neurologie

Service de neurologie 2, groupe hospitalier La Pitié-Salpêtrière

Emploi n° 491 MCPH 0957

- M. Éladari Dominique

Physiologie (type mixte : biologique)

Service de physiologie et radio-isotopes,

hôpital européen Georges-Pompidou

Emploi n° 442 MCPH 2206

- M. Geissmann Frédéric

Biologie cellulaire (type mixte : biologique)

Service d'anatomie pathologique, hôpital Necker-Enfants malades

Emploi n° 443 MCPH 0653

- Mme Helley Dominique

Hématologie ; transfusion : hématologie (type mixte : biologique)

Service d'hématologie B, hôpital européen Georges-Pompidou

Emploi n° 471 MCPH 0996

- M. Pagès Franck

Immunologie (type mixte : biologique)

Département d'immunologie, hôpital européen Georges-Pompidou

Emploi n° 473 MCPH 2205

CHU de Paris (université Paris VI - UFR Broussais-Hôtel-Dieu)

- Mme Le Beyec Johanne épouse Le Bihan

Biologie cellulaire (type mixte : biologique)

Service de biochimie médicale, Hôtel-Dieu

Emploi n° 443 MCPH 3094

- M. Loubinoux Julien

Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique)

Service de bactériologie-virologie, Hôtel-Dieu

Emploi n° 451 MCPH 2788

CHU de Paris (université Paris VI - UFR La Pitié-Salpêtrière)

- M. Benveniste Olivier

Immunologie (type mixte : clinique)

Service de médecine interne I, groupe hospitalier La Pitié-Salpêtrière

Emploi n° 473 MCPH 3331

- Mme Carcelain Guislaine

Immunologie (type mixte : biologique)

Service d'immunologie biologique A, groupe hospitalier La Pitié-Salpêtrière

Emploi n° 473 MCPH 2074

- Mme Dupont Sophie épouse Dufresne

Anatomie (type mixte : clinique)

Service de réadaptation polyvalente, groupe hospitalier La Pitié-Salpêtrière

Emploi n° 421 MCPH 2502

- Mme Isnard Bagnis Corinne

Néphrologie

Service de néphrologie, groupe hospitalier
La Pitié-Salpêtrière
Emploi n° 523 MCPH 2460

**CHU de Paris (université Paris VI - UFR
Saint-Antoine)**

- Mme Amiel Corinne
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière :
option bactériologie-virologie (type mixte :
biologique)

Service de virologie, hôpital Tenon
Emploi n° 451 MCPH 2258

M. Bøelle Pierre-Yves
Biostatistiques, informatique médicale et
technologies de communication (type mixte :
biologique)

Unité d'informatique médicale, hôpital Saint-
Antoine

Emploi n° 464 MCPH 3143

- M. Garderet Laurent
Hématologie ; transfusion : hématologie (type
mixte : clinique)

Service d'hématologie clinique, hôpital Saint-
Antoine

Emploi n° 471 MCPH 3207

- Mme Tabassome Madjlessi épouse Simon
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie
clinique : option pharmacologie clinique
Service de pharmacologie, hôpital Saint-Antoine
Emploi n° 483 MCPH 0294

**CHU de Paris (université Paris VII - UFR
Bichat-Beaujon)**

- M. Andreelli Fabrizio
Nutrition (type mixte : clinique)
Service d'endocrinologie, diabétologie et
maladies métaboliques, hôpital Bichat

Emploi n° 444 MCPH 2273

- M. Larger Etienne
Endocrinologie, diabète et maladies métabo-
liques

Service d'endocrinologie, diabétologie et
maladies métaboliques, hôpital Bichat

Emploi n° 544 MCPH 0974

- Mme Rozen Carole épouse Elbim
Immunologie (type mixte : biologique)
Service d'hématologie et d'immunologie,
hôpital Bichat

Emploi n° 473 MCPH 1005

**CHU de Paris (université Paris VII - UFR
Lariboisière-Saint-Louis)**

- Mme Berçot Béatrice épouse Hanau
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière :
option bactériologie-virologie (type mixte :
biologique)

Service de bactériologie, groupe hospitalier
Lariboisière-Saint-Louis-Fernand-Widal
Emploi n° 451 MCPH 2275

- Mme Kubis Nathalie épouse Catala
Physiologie (type mixte : clinique)

Service de physiologie-explorations fonction-
nelles multidisciplinaires, hôpital Lariboisière
Emploi n° 442 MCPH 2274

- Mme Moins Hélène épouse Teisserenc
Immunologie (type mixte : biologique)

Service d'immunologie biologique, hôpital
Saint-Louis

Emploi n° 473 MCPH 1407

- M. Mounier Nicolas
Hématologie ; transfusion : hématologie (type
mixte : clinique)

Service d'hématologie oncologie adultes,
hôpital Saint-Louis

Emploi n° 471 MCPH 1011

**CHU de Paris (université Paris XI - UFR du
Kremlin-Bicêtre)**

- M. Duclos-Vallée Jean-Charles
Gastro-entérologie ; hépatologie : option hépa-
tologie

Département hépato-biliaire, hôpital Paul-
Brousse

Emploi n° 521 MCPH 1039

- M. Fanchin Renato
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médi-
cale : option gynécologie-obstétrique

Service de gynécologie-obstétrique et médecine
de la reproduction, Antoine-Béclère

Emploi n° 543 MCPH 1244

- M. Taoufik Yassine
Immunologie (type mixte : biologique)

Service d'hématologie biologique, hôpital Bicêtre
Emploi n° 473 MCPH 1049

**CHU de Paris (université Paris XII - UFR de
Créteil)**

- Mme Bourguin Anne épouse Plonquet
Cytologie et histologie (type mixte : biolo-
gique)

Service d'immunologie biologique, hôpital
Henri Mondor

Emploi n° 422 MCPH 0123

- M. Giraudier Stéphane
Hématologie ; transfusion : hématologie (type mixte : biologique)
Service d'hématologie biologique, hôpital Henri-Mondor
Emploi n° 471 MCPH 0135

- M. Maison Patrick
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique : option pharmacologie clinique
Service de pharmacologie clinique, hôpital Henri-Mondor
Emploi n° 483 MCPH 0232

CHU de Paris (université Paris XIII - UFR de Bobigny)

- M. Nunes Hilario
Pneumologie
Service de pneumologie, hôpital Avicenne
Emploi n° 511 MCPH 1160

- M. Poncelet Christophe
Biologie et médecine du développement et de la reproduction (type mixte : clinique)
Service de gynécologie-obstétrique, hôpital Jean Verdier
Emploi n° 545 MCPH 1210

- M. Schischmanoff Pierre-Olivier
Biochimie et biologie moléculaire
Service de biochimie et biologie moléculaire, hôpital Avicenne
Emploi n° 441 MCPH 0357

CHU de Paris (université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines-UFR médicale Paris-Ile-de-France-Ouest)

- M. Pelage Jean-Pierre
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)
Service de radiologie, hôpital Ambroise-Paré
Emploi n° 432 MCPH 0670

- Mme Sérazin Valérie
Biochimie et biologie moléculaire
Service de biochimie, centre hospitalier de Poissy
Emploi n° 441 MCPH 0660

CHU de Poitiers (université de Poitiers)

- M. Houeto Jean-Luc
Neurologie
Service de neurologie, hôpital de la Milétrie Jean-Bernard
Emploi n° 491 MCPH 1694

- Mme Karayan Lucie épouse Tapon

Cancérologie ; radiothérapie : option cancérologie (type mixte : biologique)
Laboratoire d'immunologie et biochimie des protéines, hôpital de la Milétrie (pôle biologie-santé)

Emploi n° 472 MCPH 1693

CHU de Reims (université de Reims)

M. Ramont Laurent
Biochimie et biologie moléculaire
Laboratoire de biochimie, hôpital Robert-Debré
Emploi n° 441 MCPH 0648

CHU de Rennes (université Rennes I)

- M. Garin Étienne
Biophysique et médecine nucléaire
Service de médecine nucléaire, centre régional de lutte contre le cancer par convention
Emploi n° 431 MCPH 0742

- Mlle Tarte Karin

Immunologie (type mixte : biologique)
Laboratoire d'immunologie
Emploi n° 473 MCPH 0699

CHU de Rouen (université de Rouen)

- M. Buchonnet Gérard
Hématologie ; transfusion : hématologie (type mixte : biologique)

Service d'hématologie, hôpital Charles-Nicolle
Emploi n° 471 MCPH 0456

- M. Plantier Jean-Christophe
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique)

Département de microbiologie, hôpital Charles-Nicolle

Emploi n° 451 MCPH 1405

CHU de Saint-Étienne (université de Saint-Étienne)

- M. Da Costa Antoine

Cardiologie
Service de cardiologie, hôpital Nord
Emploi n° 512 MCPH 0816

- Mlle Laporte Sylvie
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique : option pharmacologie clinique

Délégation régionale de la recherche clinique, service de médecine interne et thérapeutique, hôpital Bellevue
Emploi n° 483 MCPH 0319

CHU de Strasbourg (université Strasbourg I)

- M. Doutreleau Stéphane

Physiologie (type mixte : biologique)
Service d'explorations fonctionnelles respira-
toires et de l'exercice, hôpital civil

Emploi n° 442 MCPH 0408

- Mme Entz-Werle Natacha

Pédiatrie

Service de pédiatrie 3, hôpital de Hautepierre

Emploi n° 541 MCPH 0425

- Mme Faller Michèle épouse Beau

Biologie cellulaire (type mixte : biologique)

Laboratoire de biochimie et de biologie molé-
culaire, hôpital de Hautepierre

Emploi n° 443 MCPH 0651

- M. Filisetti Denis

Parasitologie et mycologie (type mixte :
biologique)

Laboratoire de parasitologie

Emploi n° 452 MCPH 0423

- M. Kurtz Jean-Emmanuel

Cancérologie ; radiothérapie : option cancéro-
logie (type mixte : clinique)

Département d'hématologie et d'oncologie,
hôpital de Hautepierre

Emploi n° 472 MCPH 0412

- Mme Radosavljevic Mirjana

Immunologie (type mixte : biologique)

Laboratoire d'immunologie biologique, hôpital
de Hautepierre

Emploi n° 473 MCPH 0601

**CHU de Toulouse (université Toulouse III -
UFR Purpan)**

- Mme Mansat Véronique épouse Demas

Hématologie ; transfusion : hématologie type
biologique

Service d'hématologie, hôpital Purpan

Emploi n° 471 MCPH 1073

**CHU de Toulouse (université Toulouse III -
UFR Rangueil)**

- Mme Gomez Anne épouse Brouchet

Anatomie et cytologie pathologiques (type
mixte : clinique)

Service d'anatomie et cytologie pathologiques,
hôpital Rangueil

Emploi n° 423 MCPH 1067

- M. Marque Philippe

Médecine physique et de réadaptation

Service de médecine physique et de réadapta-
tion, hôpital Rangueil

Emploi n° 495 MCPH 1367

- Mme Smail Nadia

Anesthésiologie et réanimation chirurgicale
(type mixte : clinique)

Service d'anesthésie, réanimation et SAMU,
hôpital Rangueil

Emploi n° 481 MCPH 0525

CHU de Tours (université de Tours)

- Mme Bonnet Frédérique épouse Brillhault

Physiologie (type mixte : clinique)

Service universitaire d'explorations fonction-
nelles neurophysiologiques, hôpital Bretonneau

Emploi n° 442 MCPH 1356

- M. Hérault OLivier

Hématologie ; transfusion : hématologie (type
mixte : biologique)

Service d'hématologie, hôpital Bretonneau

Emploi n° 471 MCPH 0560

- Mme Prunier Caroline épouse Aesch

Biophysique et médecine nucléaire

Service de médecine nucléaire in vivo et ultra-
sons, hôpital Bretonneau

NOMINATIONS

NOR : MENS0301695A

ARRÊTÉ DU 30-7-2003
JO DU 9-8-2003

MEN
DES

Coordonnateurs à la formation continue dans l'enseignement supérieur

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de
l'éducation nationale et de la recherche en date
du 30 juillet 2003 :

● Sont nommés coordonnateurs régionaux à la

formation continue dans l'enseignement
supérieur :

- Alsace : M. Joly Joseph ;

- Aquitaine : M. Bonfils Pierre ;

- Auvergne : M. Pariset Christian ;

- Basse-Normandie : M. Nouvelot André ;

- Bourgogne : Mme Guelorget Suzanne ;

- Bretagne : M. Perron René ;

- Centre : M. Glomeron Frédéric ;
- Champagne-Ardenne : M. Herold Bernard ;
- Corse : Mme Balbi Nicole ;
- Franche-Comté M. Froment Bernard ;
- Guadeloupe, Guyane, Martinique : Mme Moravie Rose-Marie ;
- Haute-Normandie : M. Le Bas Jacques ;
- Languedoc-Roussillon : Mme Duché Geneviève ;
- Limousin : M. Chandes Gérard ;
- Lorraine : M. Gabriel Marc ;
- Midi-Pyrénées : M. Daurie Michel ;
- Nord - Pas-de-Calais : M. Dechy Gérard ;
- Pays de la Loire : M. Coeurdeuil Gilles ;
- Picardie : M. Melin Christian ;
- Poitou-Charentes : M. Chauveau Bernard ;
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur : M. Marciano Jean-Pierre ;
- Réunion (La) : M. Jean-Pierre Philippe ;
- IRhône-Alpes : M. Rousset Paul.
- Sont nommés coordonnateurs académiques à la formation continue dans l'enseignement supérieur :
- Aix-Marseille : M. Marciano Jean-Pierre ;
- Amiens : M. Melin Christian ;
- Besançon : M. Froment Bernard ;
- Bordeaux : M. Bonfils Pierre ;
- Caen : M. Nouvelot André ;
- Clermont-Ferrand : M. Pariset Christian ;
- Corse : Mme Balbi Nicole ;
- Créteil : Mme Picard Muriel ;
- Dijon : Mme Guelorget Suzanne ;
- Grenoble : Mme Spalanzani Anne-Marie ;
- Guadeloupe, Guyane, Martinique : Mme Moravie Rose-Marie ;
- Lille : M. Dechy Gérard ;
- Limoges : M. Chandes Gérard ;
- Lyon : M. Rousset Paul ;
- Montpellier : Mme Duché Geneviève ;
- Nancy-Metz : M. Gabriel Marc ;
- Nantes : M. Coeurdeuil Gilles ;
- Nice : M. Beaugion Guy ;
- Orléans-Tours : M. Glomeron Frédéric ;
- Paris : Mme Alquie Claude ;
- Poitiers : M. Chauveau Bernard ;
- Reims : M. Herold Bernard ;
- Rennes : M. Perron René ;
- Réunion (La) : M. Jean-Pierre Philippe ;
- Rouen : M. Le Bas Jacques ;
- Strasbourg : M. Joly Joseph ;
- Toulouse : M. Daurie Michel ;
- Versailles : M. Michailesco Georges.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE DE FONCTIONS

NOR : MENS0301609V

AVIS DU 31-7-2003
JO DU 31-7-2003MEN
DES A13

Directeur de l'École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux

■ Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux (ENSCPB) sont déclarées vacantes à compter du 1er décembre 2003.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 86-640 du 14 mars 1986, le directeur est nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur après avis du conseil d'administration, pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Il est choisi parmi les

personnes qui ont vocation à enseigner dans l'école.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir **dans un délai de trois semaines** à compter de la parution du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'enseignement supérieur, service des contrats et des formations, sous-direction des certifications supérieures et doctorales, bureau des écoles supérieures, bureau DES A13, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

VACANCE DE FONCTIONS

NOR : MENS0301721V

AVIS DU 30-8-2003
JO DU 30-8-2003MEN
DES A13

Directeur de l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon

■ Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon (ENSMM) sont déclarées vacantes à compter du 1er décembre 2003.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 86-640 du 14 mars 1986, le directeur est nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur après avis du conseil d'administration, pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Il est choisi parmi les

personnes qui ont vocation à enseigner dans l'école.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir **dans un délai de trois semaines** à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'enseignement supérieur, service des contrats et des formations, sous-direction des certifications supérieures et doctorales, bureau des écoles supérieures, bureau DES A13, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

VACANCE
D'EMPLOI

NOR : MEND0301872V

AVIS DU 27-8-2003
JO DU 27-8-2003

MEN
DE A2

Secrétaire général de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris III

■ L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur (SGEPES) de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris III est susceptible d'être vacant à compter du 1er septembre 2003.

Cette université compte 18 600 étudiants dont 2 813 en troisième cycle (1 360 en doctorat), 475 personnels IATOSS et 540 personnels enseignants. Elle est composée de 7 écoles doctorales, 49 unités de recherche et de deux bibliothèques interuniversitaires rattachées. Elle dispose de 38 867 m² SHON (dont 20 590 m² SHON pour les deux bibliothèques rattachées). Son budget s'élève à 18 M d'euros. Sous l'autorité du président de l'université, le secrétaire général est plus particulièrement chargé :

- de la mise en œuvre de la politique de l'établissement ;
- de la veille juridique ;
- de la réorganisation et de la coordination des services ;
- de la modernisation de la gestion.

Le secrétaire général est membre à part entière de l'équipe de direction.

Le candidat possédera des capacités d'analyse stratégique, un sens aigu des relations humaines et les qualités nécessaires au travail en équipe.

L'université Sorbonne Nouvelle - Paris III relève du groupe II des emplois de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur. Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015, est ouvert, conformément aux dispositions prévues par l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de SGEPES :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- aux fonctionnaires nommés :
 - . dans un emploi de secrétaire général d'académie ;
 - . dans un emploi de secrétaire général d'admini-

nistration scolaire et universitaire ;

- . dans un emploi de directeur adjoint ou dans un emploi de sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

- . dans un emploi de directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires ;

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins de dix ans de services effectifs en catégorie A et qui soit appartiennent à la hors-classe du corps, soit ont atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;

- aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi administratifs ou techniques classés dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

Cet emploi bénéficie d'une NBI de 50 points.

Cet emploi peut être pourvu dans le cadre de la mobilité en application des dispositions du décret n° 97-274 du 21 mars 1997.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, **dans un délai de trois semaines** à compter de la parution du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère, à l'adresse précisée ci-dessus, ainsi qu'un exemplaire à l'établissement concerné, à M. Bosredon, président de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris III, 17, rue de la Sorbonne, 75230 Paris cedex 05, tél. 01 40 46 28 84, fax 01 40 46 29 36.

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0301870V

**AVIS DU 28-8-2003
JO DU 28-8-2003**

**MEN
DE A2**

S **GASU de l'inspection académique des Hauts-de-Seine**

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire de l'inspection académique des Hauts-de-Seine est vacant au 1er septembre 2003.

Le département des Hauts-de-Seine scolarise 277 000 élèves, répartis dans 653 écoles et 228 établissements de l'enseignement du second degré (public et privé). Il compte près de 22 000 personnels employés par l'éducation nationale, dont 17 500 enseignants.

Collaborateur direct de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, le secrétaire général assure sous son autorité la direction et le management des services administratifs de l'inspection académique.

Membre de l'équipe de direction, associé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative départementale, il est amené à participer à de nombreuses instances, et parfois, à les présider. Il doit faire preuve d'un grand sens des relations humaines, des relations publiques et de la communication, imposé par la multiplicité des interlocuteurs et des missions.

Ce poste, qui nécessite une grande disponibilité, requiert par ailleurs une large expérience de l'organisation administrative, des connaissances juridiques approfondies et le sens du travail en équipe. Ce poste exige un fort intérêt pour le domaine pédagogique afin d'orienter le travail des services de l'inspection académique vers la réussite de tous les élèves.

Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015 brut, est ouvert :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- aux fonctionnaires nommés dans un autre emploi fonctionnel d'encadrement administratif (secrétaire général d'académie, secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur, directeur adjoint ou sous-directeur du

Centre national des œuvres universitaires et scolaires, directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires) ;

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et soit appartenant à la hors-classe du corps, soit ayant atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;

- ainsi qu'aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou un emploi administratif, technique, de direction ou d'inspection classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

L'emploi est classé dans le groupe I des emplois de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire en ce qui concerne l'indemnité de responsabilité administrative (décret n° 2002-182 du 12 février 2002 et arrêtés des 23 avril 2002 et 27 décembre 2002).

L'emploi de SGASU ouvre droit à une NBI de 50 points.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir, par la voie hiérarchique, **dans un délai de trois semaines** à compter date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DE A2 ainsi qu'à M. l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, centre administratif départemental, 167-177, avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie, 92013 Nanterre cedex, tél. 01 40 97 34 01, fax 01 40 97 34 94.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENDO301948V

AVIS DU 1-9-2003

MEN
DE B1

CASU à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA)

■ Un poste de CASU, chef du service administratif et financier de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) est vacant à compter du 1er septembre 2003.

L'Institut national d'histoire de l'art est un établissement public de à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la culture et de la recherche.

Il s'articule autour de deux départements :

- le département des études et de la recherche ;
- le département de la bibliothèque et de la documentation.

Ces départements s'appuient sur cinq services communs pour la coordination, la gestion et la diffusion des activités de l'institut : la mission de la communication et du partenariat, le service des systèmes d'information, le service des moyens techniques, le service administratif et financier et l'agence comptable.

Le chef du service administratif et financier a pour mission :

- la gestion des ressources humaines et des relations sociales ;
- la gestion des opérations administratives et financières ;
- le suivi des questions juridiques et fiscales dans tous les domaines d'activité de l'établissement ;
- la gestion des opérations commerciales ;

- la planification, l'organisation et le secrétariat des instances statutaires ou fonctionnelles.

Placé sous l'autorité du secrétaire général, le poste de chef du service administratif et financier requiert :

- une bonne connaissance générale de la gestion financière et juridique des établissements publics ainsi que des principes de gestion des emplois et ressources humaines ;
- une bonne capacité de management notamment pour animer des équipes et une expérience de la conduite de projets ;
- des qualités rédactionnelles, d'organisation et de rigueur et une bonne maîtrise des outils et applications informatiques.

Le poste est non logé.

Les candidatures éventuelles, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé et d'une lettre de motivation, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau de l'encadrement administratif, DE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à M. le directeur général de l'Institut national d'histoire de l'art, 2, rue Vivienne, 75002 Paris. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétaire général de l'INHA au 01 47 03 86 04.

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MENA0301936V

AVIS DU 1-9-2003

**MEN
DPMA B4**

Agent comptable au lycée des îles Wallis et Futuna

■ Le poste d'agent comptable du lycée d'état des îles Wallis et Futuna est susceptible d'être prochainement vacant.

Le seul lycée du territoire scolarise environ 600 élèves dans des sections générales, professionnelles et technologiques. Il abrite un internat. L'agent comptable a la responsabilité de la gestion matérielle du lycée, dont l'entretien est rendu difficile par les conditions climatiques et d'isolement, ainsi que la responsabilité comptable du lycée, du GRETA et des deux collèges de Futuna ; il doit également participer activement au projet de développement de l'établissement. Ce poste conviendra à un AASU ou un APASU expérimenté dans ce type de fonctions, à l'aise sur le plan relationnel et prêt à s'adapter à un contexte particulier. La consultation du site internet du vice-rectorat

(www.ac-wallis.com) est à cet égard particulièrement recommandée. Le poste est logé par nécessité absolue de service (villa F4).

Des renseignements plus précis pourront être obtenus auprès du proviseur du lycée à l'adresse : lycee@vrwallis.ac-noumea.nc

Les candidatures devront être adressées **dans un délai de 15 jours** à compter de la présente publication, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, bureau DPMA B4, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP.

Un double sera adressé au vice-recteur par télécopie au 00 681 72 20 40 ou par messagerie à l'adresse : cabinet@vrwallis.ac-noumea.nc